

**UN CHANGEMENT DE MARQUE
EN TOUTE CONFIANCE**

2022

Rapport d'activité

2022, un changement de marque en toute confiance

En 2022, notre Compagnie a changé de nom pour devenir Sanlam Maroc.

Un changement de marque en toute confiance, car il constitue un gage de solidité, avec une identité de marque forte : celle d'un groupe centenaire, leader africain des services financiers non-bancaires et premier groupe d'assurance en Afrique, qui nous renforce et nous ouvre de nombreuses perspectives.

Un changement de marque en toute confiance, aussi, car il s'inscrit dans la continuité : la continuité de nos 73 années d'histoire et d'évolution (de CNIA, à CNIA Saada, à SAHAM Assurance, à Sanlam) ; mais aussi celle de notre ADN, résolument marocain, d'acteur innovant et proche de ses clients et partenaires ; et enfin celle de nos équipes et de leur niveau d'ambition et d'engagement aux côtés de nos assurés et partenaires.





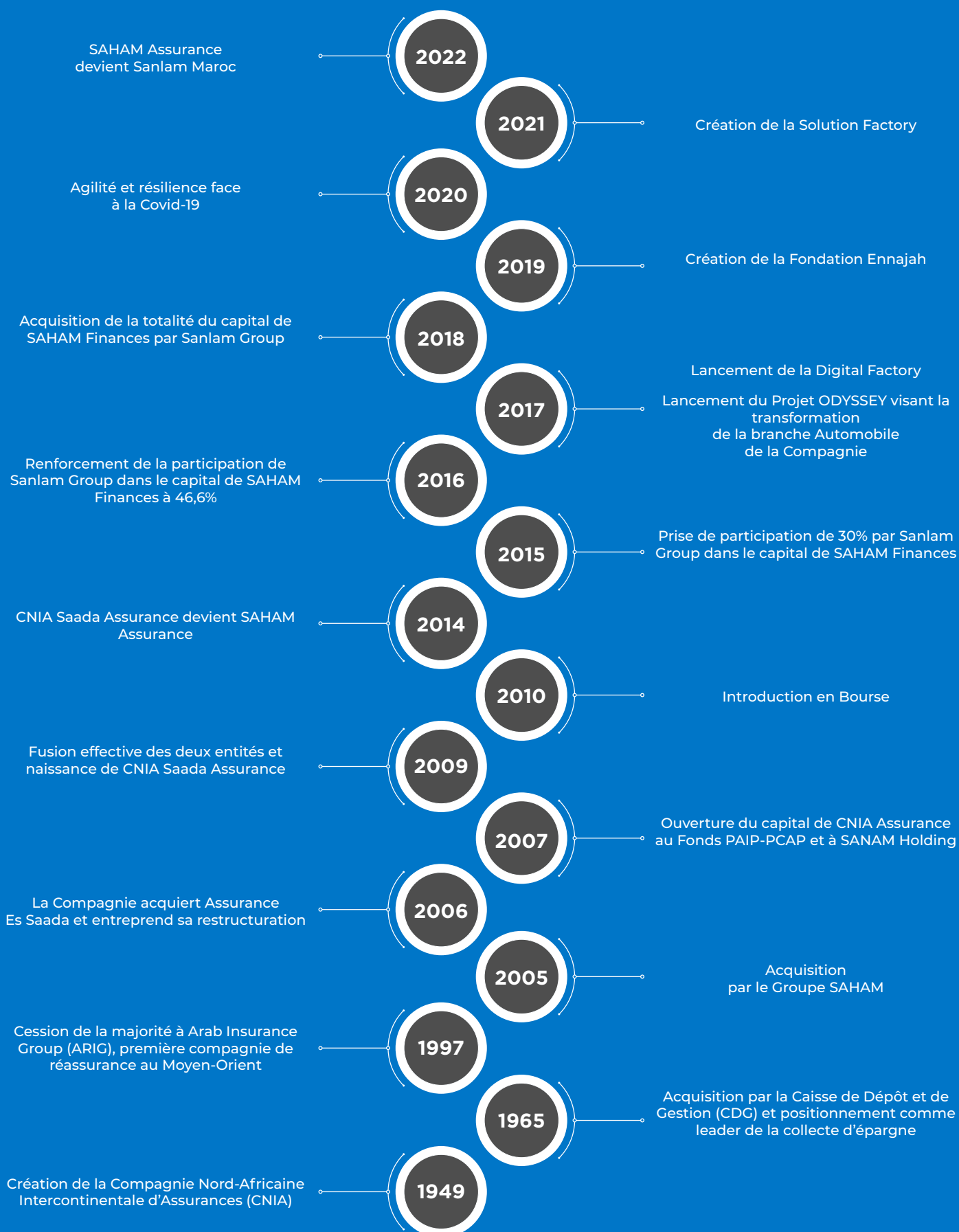
Sommaire

01.	Forte de 73 ans d'existence, la Compagnie franchit en 2022 une nouvelle étape dans son développement – Mot du Président – « une nouvelle ère pour la Compagnie » – Entretien avec le Directeur Général	4
02.	Une année de croissance pour le secteur des assurances	10
03.	Des résultats satisfaisants pour Sanlam Maroc malgré un contexte économique difficile – Notre performance en 2022 – Évolution du cours du titre Sanlam Maroc	12
04.	Une stratégie portée par une vision ambitieuse – Nos deux orientations stratégiques	16
05.	... et par notre appartenance à un groupe de référence – Le Groupe Sanlam, 1 ^{er} groupe d'assurance en Afrique – Profil de Sanlam Maroc – Une gouvernance bien établie pour une performance durable – Organisation de Sanlam Maroc – Un réseau de proximité unique au Maroc	18
06.	Une année marquée par le déploiement de la nouvelle marque – « Vivez en toute confiance », une nouvelle signature institutionnelle – Un déploiement exceptionnel	27
07.	Retour sur nos réalisations – Plus de proximité et de réactivité grâce au digital – « L'innovation utile » ou des solutions d'assurance adaptées aux besoins de chacun	30
08.	Sanlam, acteur engagé – Notre vision de la RSE – Le capital humain, notre force vive – Une démarche éthique réaffirmée – Une gestion des risques étoffée – Un engagement durable pour la promotion de l'éducation & la lutte contre l'abandon scolaire	38
09.	Rapport financier 2022	47
10.	Notre réseau	79



**Forte de 73 ans
d'existence, la Compagnie
franchit en 2022 une
nouvelle étape dans son
développement**

Fort de 73 ans d'existence, la Compagnie franchit en 2022 une nouvelle étape dans son développement



Mot du Président



Une nouvelle ère pour la Compagnie

L'année 2022 marque l'entrée de notre Compagnie dans une nouvelle ère.

En changeant de nom pour devenir Sanlam Maroc, elle rend plus visible son appartenance au leader africain de l'assurance tout en réaffirmant son profond enracinement au Maroc.

Cette évolution démontre ainsi notre volonté de nous ouvrir sur le monde, tout en continuant à faire de la proximité avec nos assurés une priorité.

En dépit d'un environnement économique difficile, marqué notamment par l'inflation et la contreperformance des marchés financiers, les résultats annuels de Sanlam Maroc sont satisfaisants.

La Compagnie conserve sa place de leader de l'Assurance Non-Vie au Maroc, grâce à de bonnes

performances sur ses marchés de prédilection, que sont l'Automobile et la Santé, où elle demeure numéro 1, mais aussi sur celui des risques d'entreprise, où elle progresse significativement. Ces bons résultats confirment la vision stratégique poursuivie depuis plusieurs années.

D'une part, la recherche d'une croissance profitable permet à Sanlam Maroc de se développer sereinement, en étant vigilant quant à ses résultats techniques. D'autre part, l'amélioration de la qualité de service porte ses fruits et permet à la Compagnie de toujours mieux satisfaire ses clients, en continuant notamment à innover sans cesse.

Cette réussite n'est pas le fruit du hasard et il faut saluer l'engagement sans faille de nos collaborateurs, de notre réseau d'agents et de nos partenaires au quotidien. C'est grâce à eux et au soutien du Groupe Sanlam que nous envisageons l'année 2023 avec confiance et ambition.

“

Ces bons résultats confirment la vision stratégique poursuivie depuis plusieurs années.

”

Saïd ALJ

Président du Conseil d'Administration



Entretien avec le Directeur Général



Yahia CHRAIBI
Directeur Général

Comment s'est porté le marché des assurances en 2022 ?

Le marché des assurances a connu une année 2022 très contrastée. En effet, si le premier semestre s'est inscrit dans la continuité du rebond de 2021, avec une bonne dynamique et de la croissance, le second semestre a été beaucoup plus difficile. La dégradation du contexte international a notamment eu pour conséquence d'engendrer une forte inflation au Maroc, ce qui a sévèrement impacté le pouvoir d'achat. Nous avons, par exemple, constaté une baisse de la matière assurable et une hausse du prix des intrants et des réparations dans la branche Automobile. De plus, le secteur a également souffert au niveau de ses placements, sous l'effet de la contre-performance annuelle négative du MASI, de -20% à fin décembre 2022, et de la hausse du taux directeur impactant le marché obligataire.

Comment jugez-vous la performance de Sanlam Maroc dans un tel contexte ?

Avec une croissance du chiffre d'affaires de 5,9% en 2022, Sanlam Maroc réalise une performance satisfaisante dans ce contexte difficile, en maintenant notamment son leadership sur la branche Non-Vie. Nous restons ainsi leaders dans le secteur de la Santé, mais aussi dans celui de l'Automobile, ce qui représente une belle performance sur un marché devenu de plus en plus concurrentiel. En ce qui concerne la branche Corporate, les résultats sont également au rendez-vous, avec une forte croissance sur ce segment. C'est une vraie satisfaction pour Sanlam Maroc, car c'est le fruit de notre stratégie et de nos nombreux efforts. Nous avons encore une belle marge de progression et nous allons continuer dans ce sens pour conforter notre positionnement sur ce marché aussi.

La généralisation de l'Assurance maladie obligatoire (AMO) s'est accélérée en 2022 : comment la Compagnie appréhende-t-elle ce tournant ?

J'exprime notre engagement total dans le cadre de ce chantier Royal, qui est mené dans des délais extraordinaires. La généralisation de l'AMO au profit de 22 millions de personnes supplémentaires constitue effectivement un fait majeur pour le secteur de la santé et une nouvelle donne pour les compagnies d'assurance. Pour Sanlam Maroc, il s'agit d'une véritable opportunité : nous disposons en effet d'une expertise et d'une expérience uniques sur le marché en termes d'assurance maladie complémentaire (AMC), ce qui va nous permettre de répondre très efficacement aux nouveaux bénéficiaires de l'AMO qui souhaiteront être mieux couverts. Nous

sommes aujourd'hui leaders sur l'AMC, avec plus de 2 millions d'assurés, et nous traitons plus de 10 000 dossiers par jour, tout en parvenant à avoir des délais moyens de remboursement de 5,6 jours. Ajoutons à cela que nous avons récemment mis à la disposition de nos intermédiaires, souscripteurs et assurés Maladie des outils digitaux très innovants leur permettant de tout faire ou presque en ligne : gérer leurs informations personnelles, déposer un dossier maladie complémentaire, suivre l'avancement des dossiers en cours de traitement, consulter les décomptes de remboursement, administrer les affiliés et personnes à charge, etc. Nous avons donc d'importants atouts pour attirer ce nouveau public.

À propos de la digitalisation, où en est la transformation de Sanlam Maroc ?

Sanlam Maroc a débuté sa transformation il y a plusieurs années, en innovant sans cesse. Après la branche Automobile, qui bénéficie aujourd'hui pleinement de la digitalisation des procédures, nous continuons d'avancer rapidement sur la digitalisation de la Santé. Désormais, un assuré peut pratiquement gérer tous ses besoins à distance : adhésion, dépôt et suivi des dossiers de remboursement, réclamations, etc. Il est important pour nous de faciliter au maximum les interactions entre la Compagnie et ses clients.

Et cela vaut aussi pour nos intermédiaires. Cela leur permet de travailler beaucoup plus efficacement et de mieux servir les clients.

Par ailleurs, en 2022, nous avons également développé nos parcours clients d'achat en ligne. Cela concerne notamment l'Automobile, la MRH et aussi l'Assurance Décès Emprunteur, que nous venons tout juste de lancer. Mais nous tenons à ce que ces ventes se fassent toujours en partenariat avec nos agents, qui offrent le meilleur accompagnement possible aux assurés.

Cette année est aussi celle du changement de marque : qu'est-ce que cela signifie pour la Compagnie ?

Quatre ans après avoir intégré le Groupe Sanlam, notre Compagnie franchit en effet une nouvelle étape en devenant Sanlam Maroc. C'est un changement

qui s'inscrit vraiment dans la continuité, avec des équipes inchangées, toujours aussi engagées au service de nos assurés, et un ADN intact, résolument marocain, d'acteur innovant et proche de ses clients et partenaires.

En même temps, c'est aussi un changement qui réaffirme notre appartenance à un grand groupe centenaire, qui dispose d'une expertise connue et reconnue à l'échelle continentale, nous offrant des opportunités de synergies importantes, notamment en matière d'innovation qui est l'une de nos valeurs phares. D'ailleurs, l'année 2022 nous a permis de beaucoup innover, avec de nouveaux produits encore plus inclusifs tels que l'assurance Continuité Scolaire ou encore notre partenariat avec NAPS.

Justement, les synergies avec le Groupe Sanlam se poursuivent-elles ?

En effet, notre appartenance au Groupe Sanlam nous offre beaucoup de possibilités et nous continuons à développer de nombreuses synergies ensemble.

C'est notamment le cas au niveau du Corporate, avec la mise à disposition de nouveaux outils en termes de souscription, de capacités de réassurance, d'aide à la prise de décision, etc. Cela nous aide aussi à avoir comme clients, au Maroc, des acteurs internationaux avec qui le Groupe développe des programmes sur toute l'Afrique. De même, nous

bénéfitions toujours d'importantes synergies sur la branche Vie, puisque c'est l'expertise historique du Groupe Sanlam.

Malgré le contexte économique difficile, les orientations stratégiques de la Compagnie restent-elles les mêmes ?

Absolument. C'est aussi l'avantage d'appartenir à un grand groupe très solide : malgré la difficulté, nos orientations stratégiques restent inchangées, car nous sommes convaincus de leur bien-fondé. Nous poursuivons donc notre recherche d'une croissance profitable, en continuant à améliorer la rentabilité sur chacune de nos branches, et nous avons toujours pour ambition d'être la compagnie marocaine de référence en matière de qualité de service et d'expérience client.

“ Nous disposons d'une stratégie bien adaptée au contexte, qui favorise notamment la croissance profitable. ”



Sanlam Maroc est une compagnie engagée : où en est sa démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) ?

Le développement durable est une priorité pour le Groupe Sanlam, comme pour notre Compagnie. Ainsi, chaque année, de nombreuses actions sont déployées. Notre volonté est de proposer toujours plus de solutions de protection et permettre au plus grand nombre d'envisager le futur avec sérénité. En 2022, le partenariat avec NAPS et le lancement de l'assurance Continuité Scolaire, dont nous parlions précédemment, vont par exemple dans le sens de l'inclusion financière. Nous voulons aussi être un partenaire et un employeur de confiance. En ce sens, nous multiplions les initiatives pour favoriser l'épanouissement de nos collaborateurs et nous nous efforçons d'être exemplaires en ce qui concerne l'éthique. Nous avons notamment publié un nouveau code de déontologie et renforcé notre dispositif de lutte contre le blanchiment des

capitaux et le financement du terrorisme. Enfin, nous nous engageons aussi auprès de la société : cette année encore, la Fondation Ennajah a mené de nombreuses actions concernant l'éducation des enfants défavorisés, la lutte contre l'abandon scolaire et l'insertion des jeunes par le sport. Son récent partenariat avec l'association TIBU Africa symbolise parfaitement ce dynamisme.

Comment envisagez-vous l'année 2023 pour Sanlam Maroc ?

Depuis plusieurs années, les crises s'enchaînent et notre Compagnie y fait face, en développant une solide capacité de résilience et même de rebond. Nous appartenons à un grand groupe et nous disposons d'une stratégie bien adaptée au contexte, qui favorise notamment la croissance profitable. Cela nous permet donc de rester confiants quant aux années à venir.



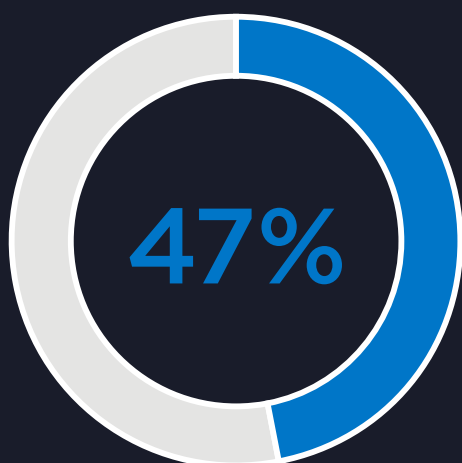


**Une année de croissance
pour le secteur
des assurances**

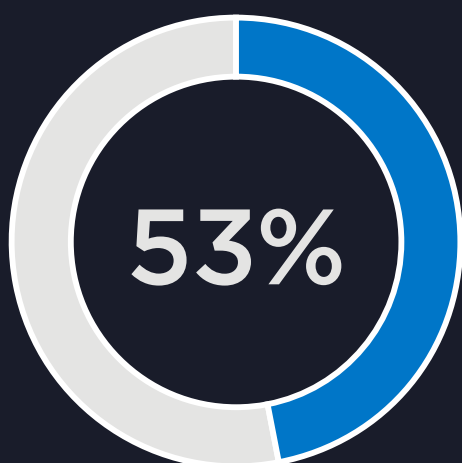
En 2022, le marché des assurances au Maroc a poursuivi sa croissance en atteignant un chiffre d'affaires global de 54 496 millions de MAD, soit une hausse de 8,5% par rapport à l'année 2021.

L'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) indique que la branche Vie représente 47% des primes émises, avec 25,4 milliards de MAD (+10,7% en 2022), tandis que la branche Non-Vie en représente 53%, avec 29,1 milliards de MAD (+6,6% en 2022).

Structure des primes par branche



25,4 Gdhs



29,1 Gdhs

Chiffres clés du marché des assurances au Maroc en 2022

54 496
millions de MAD
de primes émises

8,5%
de progression par
rapport à 2021

25,4
milliards de MAD de
primes émises dans la
branche Vie (+10,7% par
rapport à 2021)

29,1
milliards de MAD de
primes émises dans la
branche Non-Vie (+6,6%
par rapport à 2021)

Source : Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS)



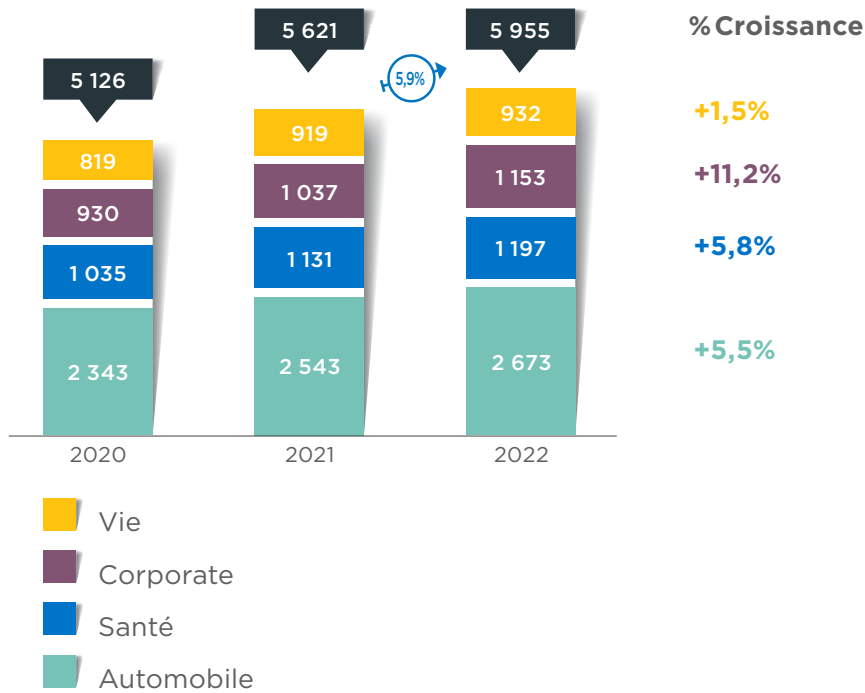
**Des résultats satisfaisants
pour Sanlam Maroc malgré
un contexte économique
difficile**



Notre performance en 2022

Une croissance soutenue du chiffre d'affaires

En 2022, le chiffre d'affaires global de Sanlam Maroc s'élève à 5 955 MMAD. Cela représente une hausse de 5,9% par rapport à l'année 2021 et confirme le retour à une croissance régulière depuis 2020 et la crise de Covid-19.



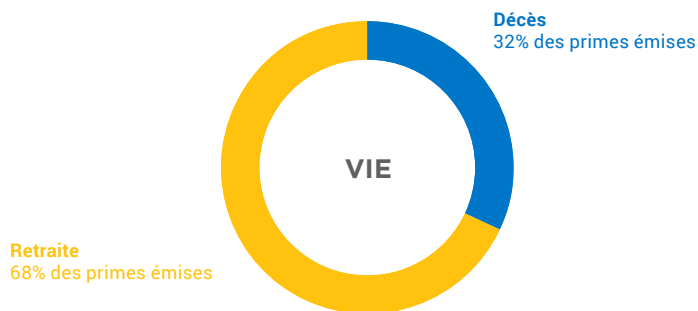
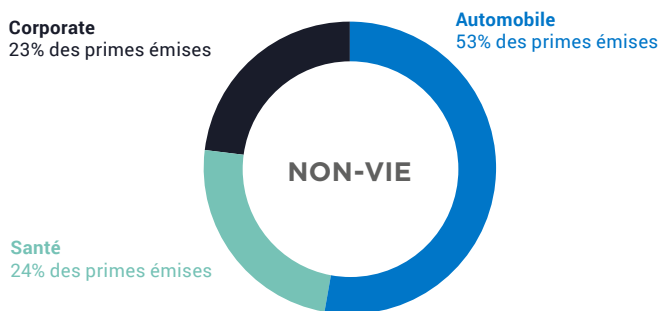
Un maintien du leadership sur la branche Non-Vie

Le chiffre d'affaires de l'activité Non-Vie a augmenté de 6,8%, pour s'établir à 5 023 MMAD. Cette hausse est portée par le secteur Corporate, avec +11,2%, le secteur Santé, avec +5,8%, et le secteur Automobile, avec +5,5%.

La Compagnie maintient ainsi son leadership sur la branche Non-Vie, en restant notamment numéro 1 sur les marchés de l'Automobile et de la Santé.

L'activité Vie, quant à elle, atteint 932 MMAD, soit une augmentation de 1,5% en 2022.

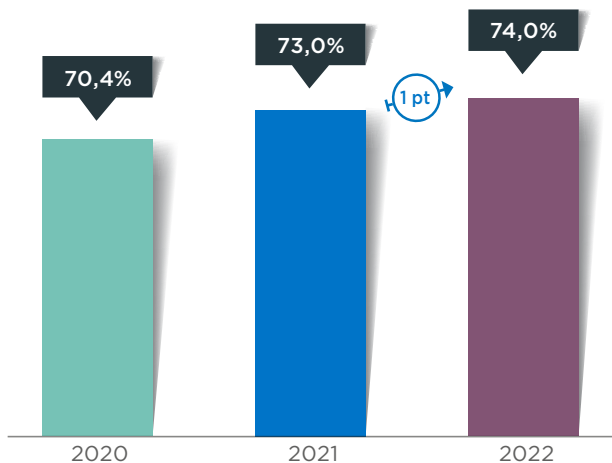
La répartition des primes émises en 2022 par Sanlam Maroc est donc de 84% pour l'activité Non-Vie et de 16% pour l'activité Vie.



Une sinistralité en légère dégradation, impactée par l'inflation

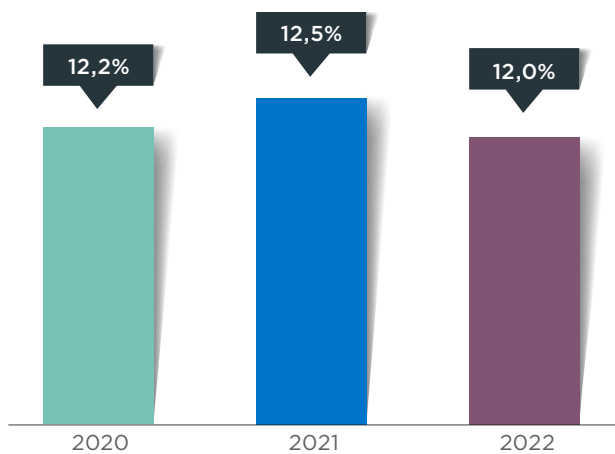
Sous l'effet de l'inflation, qui a atteint 8,3% au Maroc en 2022, la sinistralité a connu une légère dégradation cette année : le montant des prestations et frais payés s'est élevé à 4 419 MMAD, contre 4 136 MMAD en 2021, soit une augmentation de 6,8%.

Globalement, le ratio de sinistralité Non-Vie net de réassurance s'élève à 74% en 2022, contre 73% en 2021.



Une meilleure maîtrise des coûts

En 2022, les frais généraux se sont élevés à 713 MMAD, contre 696 MMAD en 2021, soit une hausse de 2,5%. Quant au ratio des frais généraux, il s'élève à 12% cette année, en baisse de 0,5% par rapport à 2021, ce qui traduit une meilleure maîtrise des coûts.

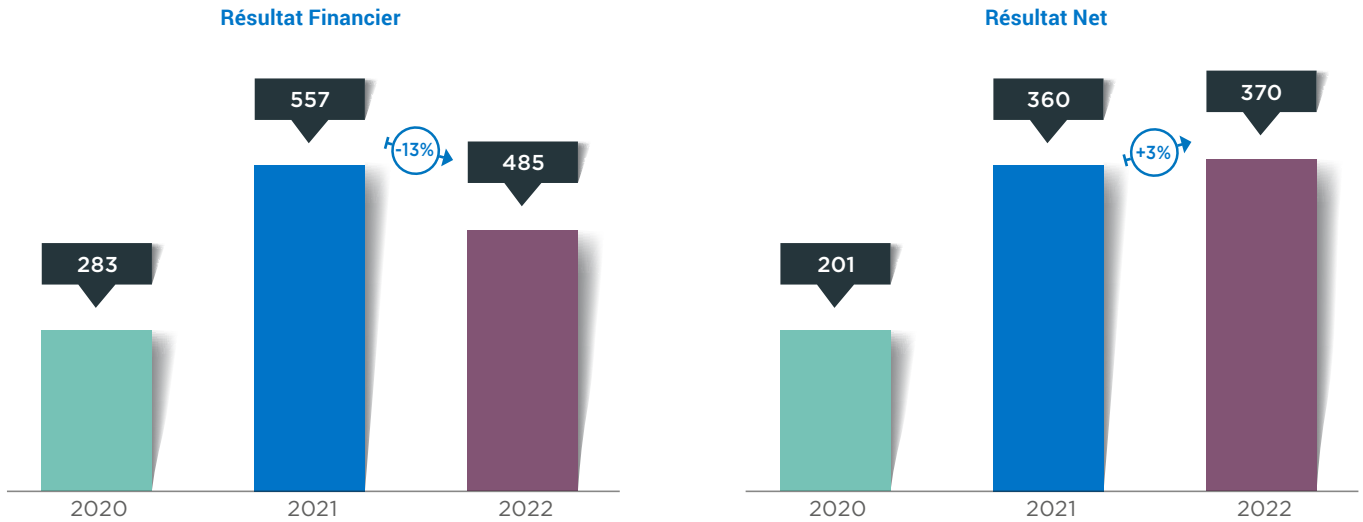




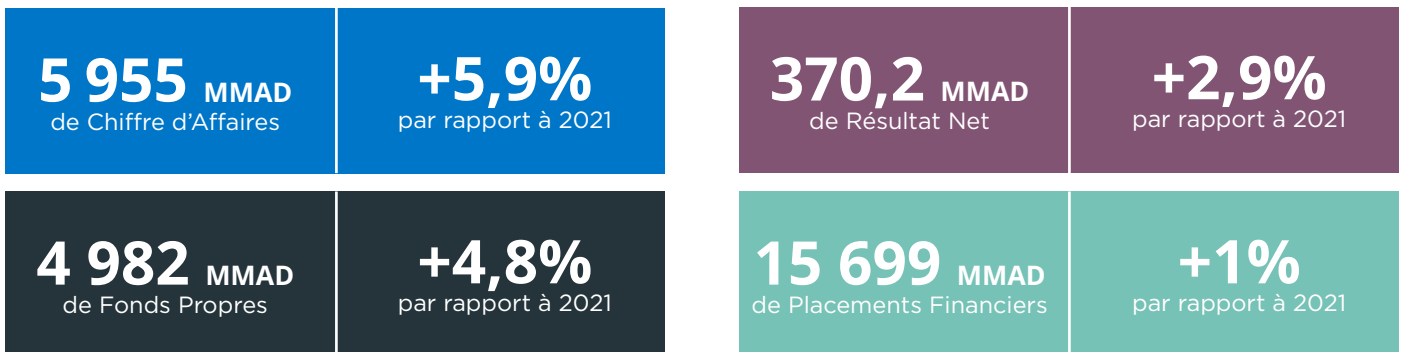
Un résultat net en hausse

Impacté par la contre-performance des marchés financiers, le résultat financier de Sanlam Maroc est en baisse de -13% en 2022.

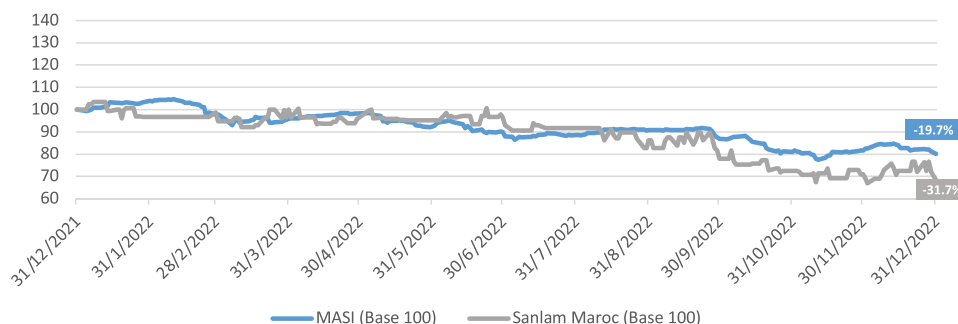
Néanmoins, le résultat net de la Compagnie progresse de 3% par rapport à 2021 et atteint 370 MMAD.



Chiffres clés



Évolution du cours du titre Sanlam Maroc en 2022



La valeur Sanlam Maroc a réalisé une contre-performance annuelle de -32%, contre -20% pour l'indice MASI.



**Une stratégie portée par
une vision ambitieuse...**



Nos deux orientations stratégiques

La croissance profitable

Sanlam Maroc a placé la croissance profitable au cœur de sa vision stratégique depuis de nombreuses années. Cette orientation signifie que la Compagnie a pour objectif d'augmenter son chiffre d'affaires tout en améliorant sa rentabilité sur l'ensemble de ses activités. Elle poursuit donc son développement avec l'ambition de privilégier les segments de marché les plus profitables et d'améliorer la qualité de son portefeuille client.

La qualité de service

La qualité de service constitue une orientation stratégique majeure pour Sanlam Maroc, avec pour objectif d'être la compagnie marocaine de référence en la matière. Pour y parvenir, elle mobilise chaque jour l'ensemble de ses entités et de ses partenaires pour garantir la meilleure expérience client possible. En alliant proximité et innovation, la Compagnie renforce sa culture du service et place l'assuré au centre de sa démarche.





**... et par notre
appartenance à un
Groupe de référence**



Le Groupe Sanlam, 1^{er} groupe d'assurance en Afrique

**1^{er} groupe
d'assurance en
Afrique**

**Leader africain des
services financiers
non-bancaires**



Fondé en 1918, Sanlam est le leader africain des services financiers non-bancaires et le premier groupe d'assurance en Afrique. Il est coté au Johannesburg Stock Exchange et au A2X, en Afrique du Sud, ainsi qu'au Namibian Stock Exchange, en Namibie ainsi qu'à la Bourse de Casablanca.

D'abord reconnu en tant que compagnie d'Assurance Vie, le groupe s'est par la suite transformé en une entreprise de services financiers diversifiés, couvrant également l'Assurance Non-Vie, la planification financière, la retraite, les investissements et la gestion du patrimoine.

Ses pôles d'activités Vie et Épargne, regroupant les business units Retail Mass, Retail Affluent et Corporate, Sanlam Emerging Markets, Sanlam Investment Group et Santam, lui permettent ainsi d'apporter des solutions financières parfaitement adaptées aux besoins de ses clients particuliers et corporate dans tous les segments de marché.

Sanlam détient une participation directe dans des sociétés de services financiers en Namibie, au Botswana, au Swaziland, au Zimbabwe, au Mozambique, à l'Île Maurice, au Malawi, en Zambie, en Tanzanie, au Rwanda, en Ouganda, au Kenya et au Nigéria. Le Groupe déploie également des activités d'assurance au Maroc, en Angola, au Ghana, au Niger, au Mali, au Sénégal, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Togo, au Bénin, au Cameroun, au Gabon, à Madagascar et au Burundi.

Enfin, Sanlam est aussi présent en Inde, en Malaisie, au Royaume-Uni et en France.

Les chiffres clés du Groupe Sanlam en 2022



Effectif : **120 105**
collaborateurs



20 milliards de dollars
de chiffre d'affaires



1 milliard de dollars
Résultat d'exploitation
(avant impôt)

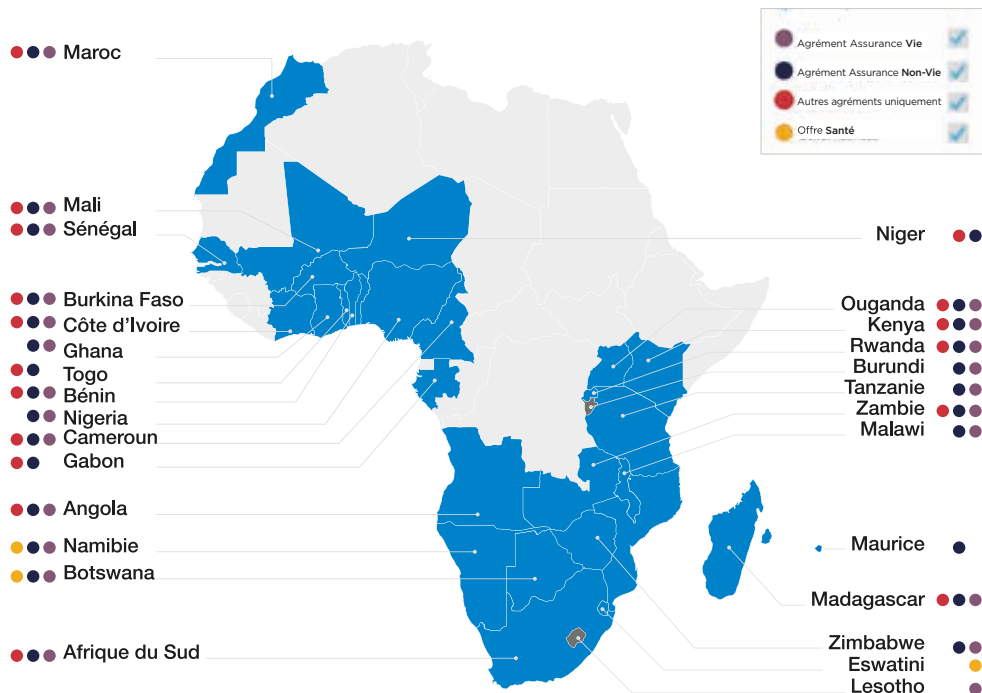


6,4 milliards de dollars
Capitalisation boursière



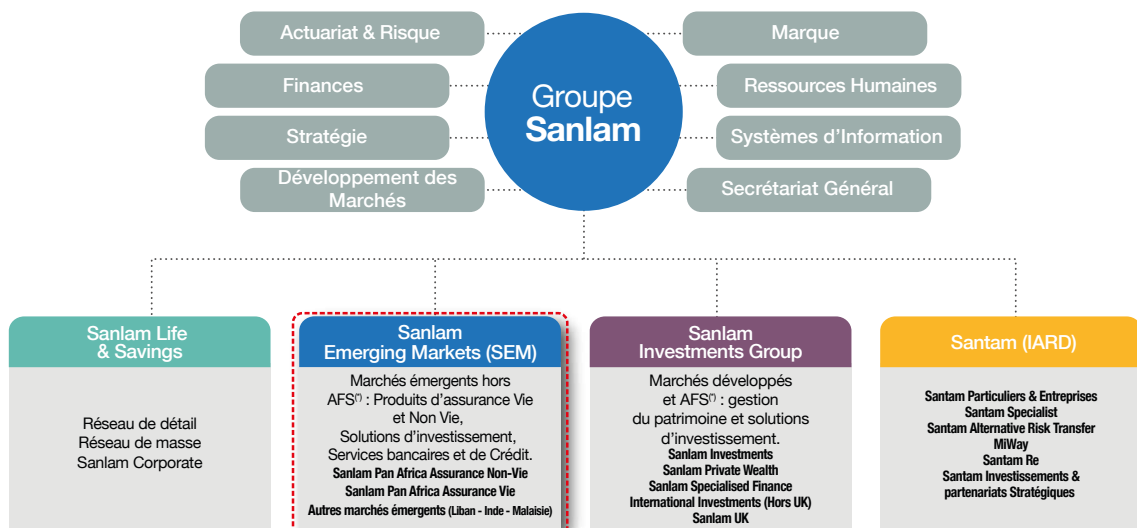
70,2 milliards de dollars
Actifs gérés

Une présence sur l'ensemble du continent africain



NB : présence aussi en France & au Luxembourg

Organisation du Groupe Sanlam



^(*) Pôle de rattachement de SPA Assurance Non-Vie
 (*)AFS : Afrique du Sud

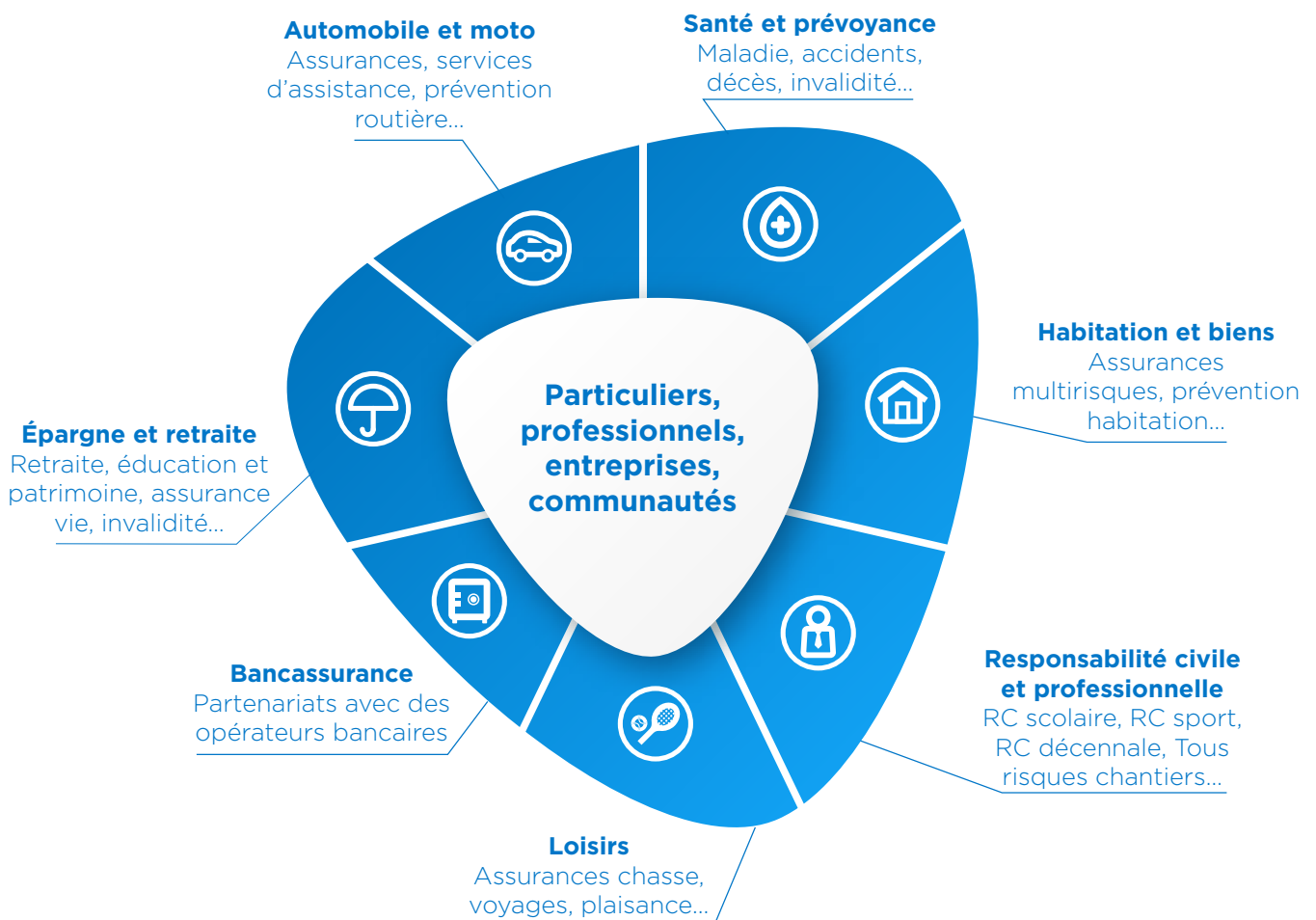


Sanlam Pan Africa Assurance Non-Vie

Sanlam Pan Africa Maroc est le pôle du Groupe Sanlam chargé de la gestion et du développement du métier de l'assurance Non-Vie. Présent à travers 26 pays et employant plus de 2 700 collaborateurs, Sanlam Pan Africa Maroc opère dans 3 domaines d'activités : Assurance & Réassurance, Assistance et Tierce Gérance (TPA).

Leader panafricain incontesté de l'assurance et acteur continental de référence, Sanlam Pan Africa Maroc dispose d'une expérience multi-métiers unique du marché africain. En outre, il est le point d'entrée privilégié pour accompagner ses clients sur le continent, et ce, grâce à sa présence étendue en Afrique qui lui confère une dimension géographique inégalée. S'y ajoute son offre-produit complète dédiée à tous ses clients qu'ils soient particuliers, professionnels ou entreprises.

Profil de Sanlam Maroc



Forte du réseau exclusif le plus étendu du pays, avec plus de 500 agents généraux, et de ses 778 collaborateurs, la Compagnie sert plus de 5,5 millions d'assurés en 2022.

Chiffres clés

5,4 millions
d'assurés

778
collaborateurs

+ de 500
agents généraux

En 2022, Sanlam Maroc occupe la position de leader dans le secteur de l'Assurance Non-Vie, en étant notamment numéro 1 sur les marchés Automobile et Santé.

1^{er}

assureur Automobile

1^{er}

assureur Santé

1^{er}

assureur des communautés

1^{er}

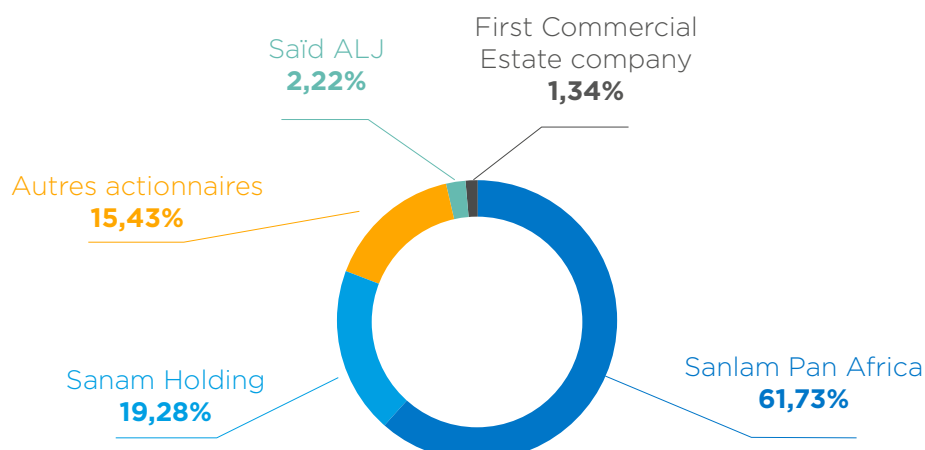
réseau d'agents généraux

Sanlam Maroc est cotée à la Bourse de Casablanca depuis 2010. Son actionnaire de référence est Sanlam Pan Africa, qui opère aussi dans le domaine de la réassurance, de l'assistance, de la tierce gérance et de la gestion d'actifs à travers des filiales spécialisées.

Depuis octobre 2018, Sanlam Pan Africa est détenue à 100% par le Groupe Sanlam.

Sanlam Maroc est aussi détenue à plus de 19% par Sanam Holding, groupe marocain historique opérant notamment dans le secteur de l'industrie agroalimentaire au Maroc et à l'international.

Répartition de l'actionariat de Sanlam Maroc





Une gouvernance bien établie pour une performance durable

Le Conseil d'Administration de Sanlam Maroc est composé de neuf administrateurs, élus pour un mandat de trois ans renouvelable. Il se réunit quatre fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent.

Sa mission est de définir la stratégie de la Compagnie, d'assurer la surveillance de la gestion de ses activités et de veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés.

En 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois avec un taux de participation de 100%.

Le Conseil d'Administration



Monsieur Said ALJ
Président



Monsieur John MELVILLE
Administrateur



Monsieur Mohamed BERRADA
Administrateur indépendant



SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC
Administrateur
représentée par
Monsieur William Robertson DOMMISSE



Monsieur Kofi BUCKNOR
Administrateur indépendant



SANLAM PAN AFRICA MAROC
Administrateur
représentée par
Monsieur Emmanuel BRULE



Monsieur Emmanuel BRULE
Administrateur



SANAM Holding
Administrateur
représentée par
Monsieur Ismail FARIH



Madame Margaret Mercer DAWES
Administrateur

Le Conseil d'Administration est assisté dans ses missions par quatre comités spécialisés. Leur rôle est consultatif et a pour objectif d'approfondir et de faciliter les travaux du conseil.

Les quatre comités spécialisés

COMITÉ STRATÉGIE

- **Composition** : 5 membres du Conseil d'Administration et le Directeur Général de la Compagnie.
- **Réunions** : 2 fois par an.
- **Mission** : Il est chargé de la définition de la stratégie de Sanlam Maroc et de son déploiement, de l'adoption des règles de gouvernance, de l'approbation de la politique de souscription, ainsi que de la validation de la stratégie d'investissement et du suivi de sa mise en œuvre.

COMITÉ AUDIT, ACTUARIAT ET RISQUE

- **Composition** : 5 membres permanents et le Directeur Général de la Compagnie. Il peut également accueillir d'autres administrateurs et d'autres cadres dirigeants de la Compagnie.
- **Réunions** : 4 fois par an.
- **Mission** : Il a pour principale mission d'assister le Conseil d'Administration dans son rôle de surveillance du reporting financier et du système de contrôle interne.

COMITÉ RESSOURCES HUMAINES ET RÉMUNÉRATION

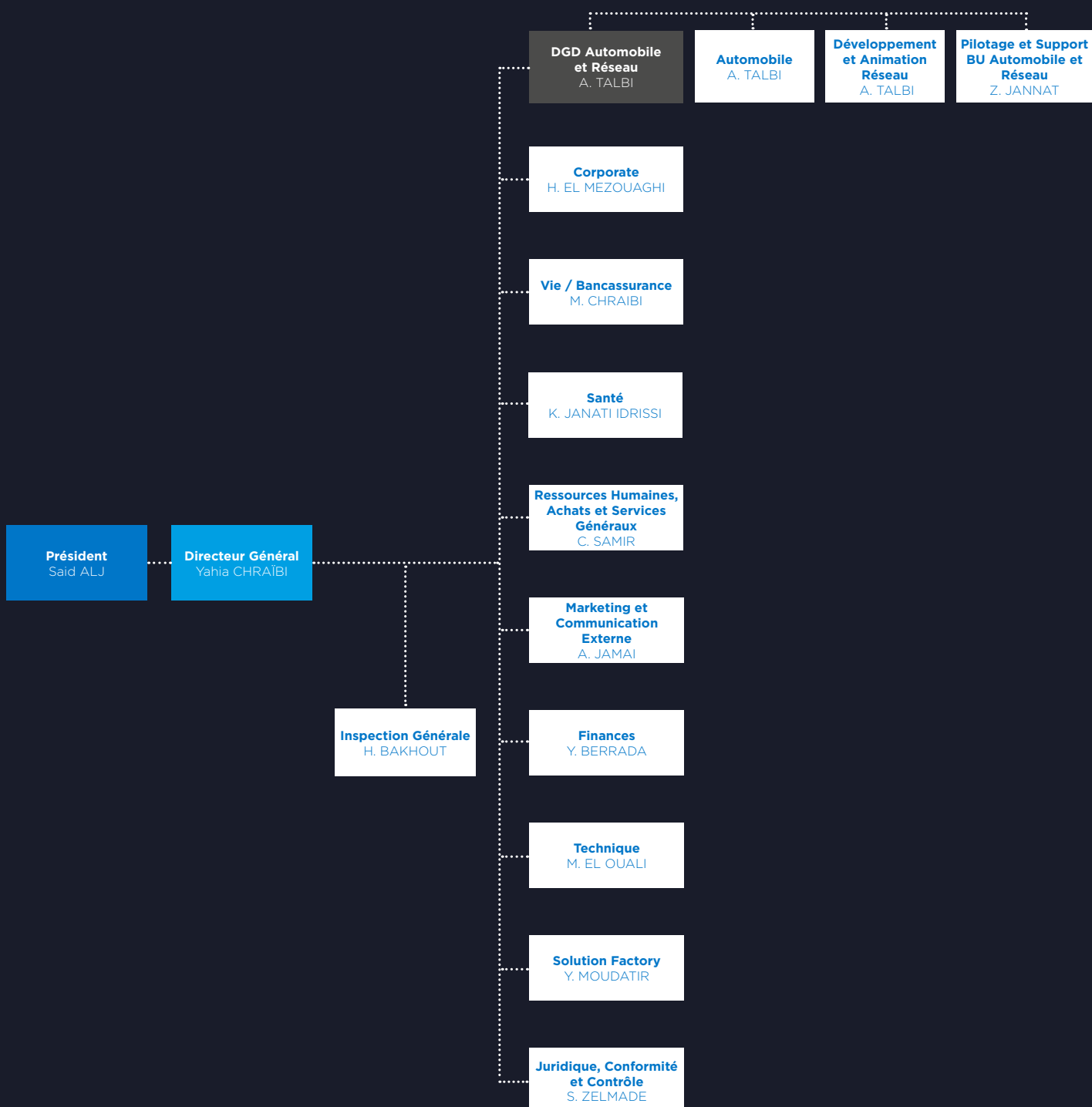
- **Composition** : 4 membres du Conseil d'Administration.
- **Réunions** : 2 fois par an.
- **Mission** : Il est chargé des procédures de sélection et de renouvellement des membres du Conseil d'Administration. Il est aussi responsable de la mise en place d'une politique de rémunération à la fois juste et incitative des membres des organes de gouvernance et des dirigeants. Il assure également l'alignement de la qualité des équipes dirigeantes et des organes de gouvernance avec la stratégie de l'entreprise.

COMITÉ ASSET MANAGEMENT

- **Composition** : 4 membres du Conseil d'Administration.
- **Réunions** : 4 fois par an.
- **Mission** : Il étudie les tendances du marché et décide des arbitrages en matière de stratégie d'investissement. Il est aussi chargé du suivi de la mise en œuvre de la politique de placement de Sanlam Maroc et de la validation des limites ou, le cas échéant, des dépassements en matière de placement, tels que validés par les Autorités.

Organisation de Sanlam Maroc

La Direction Générale assure le pilotage opérationnel de Sanlam Maroc. Elle est assistée dans sa mission par le Comité exécutif, qui réunit deux fois par mois le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et neuf directeurs. Pour approfondir les différents domaines d'activité, il s'appuie sur 18 comités, composés de responsables et d'experts métiers de la Compagnie.



Un réseau de proximité unique au Maroc

Avec plus de 500 agents généraux, Sanlam Maroc dispose du réseau exclusif le plus étendu du Royaume. Cette présence, répartie sur l'ensemble du territoire, permet à la Compagnie de mener une politique de proximité ambitieuse, y compris dans les régions les plus isolées.



1^{er} réseau
d'agents au Maroc



511
agents exclusifs



110
villes couvertes

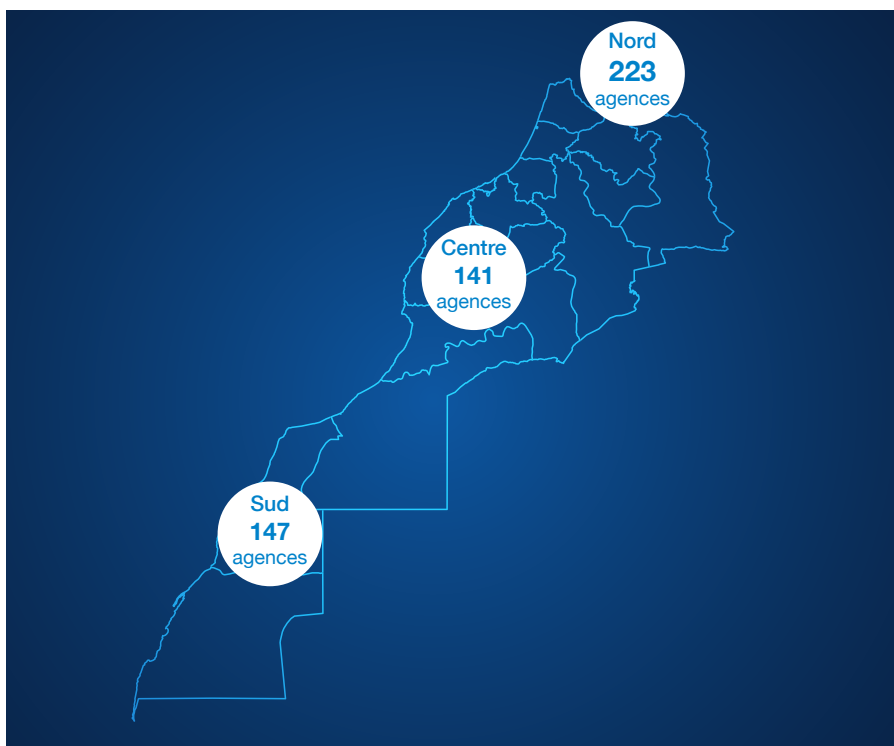


107
localités rurales couvertes



N°1
également en zone rurale
et péri-urbaine

Une présence inégalée sur l'ensemble du territoire, et notamment dans les zones rurales et péri-urbaines.



Un accompagnement continu des agents

Soucieuse de renforcer l'efficacité de son réseau et de lui apporter un maximum de soutien, Sanlam Maroc multiplie les initiatives pour accompagner les agents dans leur développement.

Ainsi, grâce à sa transformation digitale, la Compagnie leur offre de nouveaux outils de gestion, tandis que son nouveau site web permet de localiser et contacter directement toutes les agences.

L'accompagnement est également très important sur le terrain, où Sanlam Maroc propose régulièrement des formations à ses intermédiaires pour leur permettre de mieux maîtriser les produits et services commercialisés.

De même, une caravane se déplace dans les différentes localités, afin de répondre à leurs questions et les aider dans leur gestion.



**Une année marquée par le
déploiement de la nouvelle
marque**

En juin 2022, SAHAM Assurance a changé de dénomination pour devenir Sanlam Maroc. La Compagnie a ainsi rejoint les vingt filiales du Groupe Sanlam qui avaient changé de nom en 2021, au sein de treize pays du continent africain.

À travers ce changement de marque, Sanlam Maroc affiche son appartenance à un grand groupe séculaire, leader africain incontesté des services financiers non-bancaires et premier groupe d'assurance en Afrique. Cette évolution traduit également la vision stratégique de Sanlam et sa volonté d'installer une marque africaine unique et forte, en harmonisant sa communication dans tous les pays de présence du Groupe.



« Vivez en toute confiance », une nouvelle signature institutionnelle

Le déploiement de la marque Sanlam au Maroc a également été l'occasion pour le Groupe d'affirmer son positionnement en installant notamment sa signature institutionnelle au sein du Royaume : « Vivez en toute confiance ».

Cette signature incarne la promesse d'un Groupe orienté client, de par son action proactive et positive, qui offre aux assurés une perspective optimiste et inspirante, en leur apportant soutien, confiance et fiabilité.





Un déploiement exceptionnel

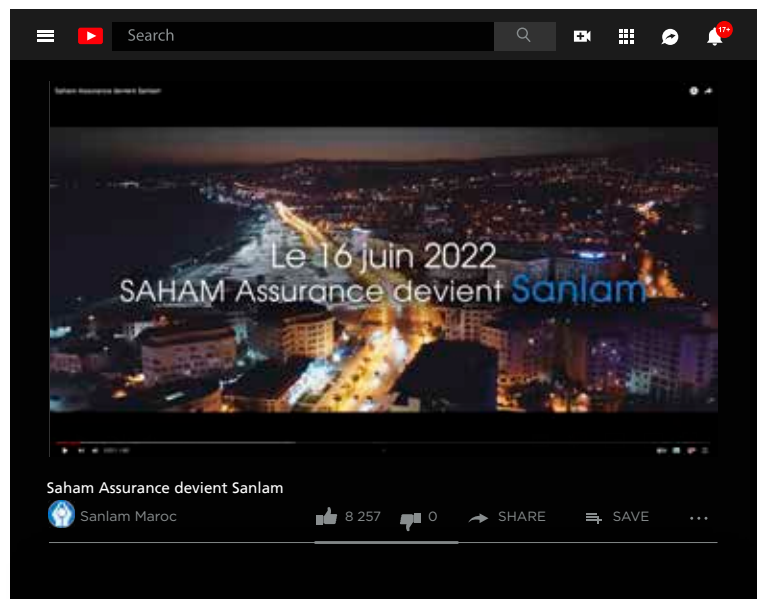
Pendant plusieurs mois, les équipes de Sanlam Maroc ont œuvré pour réussir cette vaste opération de «rebranding». L'adoption de la nouvelle identité visuelle a, par exemple, nécessité le remplacement de la signalétique dans tous les locaux, ainsi que dans l'ensemble du réseau d'agents. De même, il a fallu revoir la documentation et les supports digitaux de la Compagnie pour être prêt le moment venu.

Différentes actions de communication ont également été menées pour présenter la marque aux parties prenantes. En interne, une grande convention a ainsi réuni tous les collaborateurs pour les informer, en premier, des changements à venir. Puis, plusieurs événements de relations publiques ont été organisés pour échanger avec les intermédiaires, les partenaires, les médias, les clients, etc.

Enfin, pour installer cette nouvelle marque dans le paysage marocain, la Compagnie a déployé une très grande campagne de communication institutionnelle. Celle-ci a été diffusée sur l'ensemble des médias nationaux (télévision, radio, presse et web), sur les réseaux sociaux, mais aussi en affichage, à la fois en français, en arabe et en amazigh. Cette campagne, qui met en scène les Marocains dans toute leur diversité, a pris la forme d'une chorégraphie originale et moderne, mettant tour à tour à l'honneur les différentes régions du Royaume.

Par la suite, Sanlam Maroc a lancé une nouvelle plateforme de communication, installant une ambiance de proximité et d'ondes positives, qui a permis, au travers de différents films et spots publicitaires, de promouvoir les nouvelles offres innovantes de la Compagnie.

Cette démarche a permis d'inscrire durablement la nouvelle marque dans l'esprit du public, tout en démontrant que Sanlam Maroc demeure plus que jamais à l'écoute des Marocains.





Retour sur nos réalisations



Plus de proximité et de réactivité grâce au digital



Lancement du nouveau site web de Sanlam Maroc

En 2022, le site web de Sanlam Maroc a complètement fait peau neuve, tant sur le plan de la forme (accompagnant ainsi le changement de nom de la Compagnie), que sur celui du fond, puisqu'il offre désormais un tout nouveau contenu et de nouvelles fonctionnalités aux assurés, pour une meilleure expérience utilisateur.

Parmi ces nouvelles fonctionnalités, la mise en place d'un espace client unifié permet désormais à chacun de consulter l'ensemble de ses informations concernant l'Automobile, la Santé et la Multirisque

Habitation. Une unification également présente sur l'application mobile de la Compagnie, qui a été mise à jour durant l'année.

A noter, également, la présence d'un « Store Locator », qui recense et localise tous les intermédiaires de Sanlam au Maroc, avec possibilité de les joindre par téléphone, e-mail ou WhatsApp, et celle de souscrire des produits d'assurance en ligne auprès d'eux, sans avoir à se déplacer.

Développement de parcours clients d'achat en ligne

À travers son nouveau site web, Sanlam Maroc a également développé de nouveaux parcours d'achat en ligne concernant différents services.

Première compagnie au Maroc à avoir proposé de la vente en ligne (dès 2008), Sanlam Maroc permet désormais à ses clients de souscrire ou renouveler leur police d'assurance Automobile, tout en continuant à bénéficier de l'accompagnement de leur intermédiaire.

Ce service a également été développé pour les assurances Multirisques Habitation et Décès Emprunteur, qui peuvent aussi être entièrement souscrites en ligne, de la réalisation du devis jusqu'au paiement. Concernant l'assurance Décès Emprunteur, ce nouveau parcours s'est même accompagné d'une nouvelle offre, Assur'Crédit, qui permet à l'assuré de réaliser des économies importantes.

Poursuite de la transformation digitale de la Compagnie

Fidèle à sa réputation d'assureur précurseur, Sanlam Maroc poursuit sa transformation digitale, entamée depuis plusieurs années. Pour ce faire, la Compagnie a pu s'appuyer sur sa Solution Factory, née en 2022 de la fusion entre sa Direction des Systèmes d'Information et de sa Digital Factory, et visant à accélérer la digitalisation d'un grand nombre de processus, ainsi qu'à améliorer la qualité de service.

Fruit de cette digitalisation accélérée sur le domaine Automobile, l'application Ecosys permet ainsi d'améliorer les interactions avec l'ensemble des parties prenantes d'un sinistre matériel, telles que les experts, les garages agréés ou encore les intermédiaires. De même, la Compagnie a généralisé sa plateforme Bawaba à l'ensemble des avocats, dans le cadre de la gestion des sinistres automobiles judiciaires. Enfin, le développement de la plateforme « MyAuto » a permis de digitaliser la gestion des flottes automobiles d'entreprise.

La branche Santé a également été particulièrement concernée par la transformation digitale. Après avoir été la première compagnie marocaine à lancer la déclaration maladie en ligne et la prise en charge dématérialisée en 2021, Sanlam Maroc a poursuivi sa digitalisation en lançant, cette année, la plateforme « MySanté ». Cette dernière permet la dématérialisation de toutes les interactions avec les parties prenantes dans un dossier d'assurance maladie. Ainsi, intermédiaires, souscripteurs et assurés finaux peuvent à présent réaliser l'essentiel de leurs démarches en ligne : gestion des informations personnelles, dépôt des dossiers maladie complémentaire, suivi de l'avancement des dossiers en cours de traitement, consultation des décomptes de remboursement, dépôt et suivi des réclamations, administration des affiliés et personnes à charge, etc.

Par ailleurs, la transformation digitale de la Compagnie a également bénéficié à l'activité Vie et Bancassurance, avec le développement de Thought Express, un nouveau système d'information. Destiné dans un premier temps à gérer l'assurance Lwoqt ou Zmane, il sera ensuite généralisé à tous les produits Vie de la Compagnie.

Enfin, le réseau exclusif dispose lui aussi de nouveaux outils digitaux pour développer son activité. D'une part, en 2022, les intermédiaires ont gagné en visibilité sur Internet, grâce à leur intégration au « Store locator » du site web de Sanlam Maroc et à un meilleur référencement sur le moteur de recherche Google. D'autre part, la transformation digitale de la Compagnie permet de leur déléguer de plus en plus d'actes de gestion, grâce aux plateformes mises en place dans les branches Automobile, Santé, mais aussi Corporate.



« L'innovation utile » ou des solutions d'assurance adaptées aux besoins de chacun

De nouveaux produits et services pour répondre aux besoins de nos assurés Automobile

Leader sur le marché Automobile, Sanlam Maroc demeure à l'écoute des assurés afin de leur proposer des solutions innovantes toujours plus adaptées à leurs besoins.

Ainsi, en 2022, la Compagnie a lancé le Pack Professionnels de la route pour répondre aux attentes identifiées au sein de ce marché. Cette nouvelle offre est composée non seulement de l'Assurance multirisque automobile (C1 ou C2) et de la couverture des marchandises transportées, mais également de l'assurance accident du travail chauffeur graisseur, ainsi que de l'Assurance Maladie Complémentaire à l'AMO-CNSS. Le tout, à des tarifs très compétitifs, afin de rendre cette offre accessible au plus grand nombre.

Toujours en vue d'offrir des solutions adaptées à chaque public, la Compagnie a également lancé l'offre Auto Premium pour les Professions Libérales. Cette solution est réservée à ces professionnels indépendants, mais aussi à leur conjoint, qui souhaitent assurer efficacement un véhicule personnel ou un utilitaire léger. Là encore, un tarif préférentiel leur est dédié, avec des facilités de paiement, afin de s'adapter au mieux à leur budget.

Par ailleurs, cette offre fait également partie du Pack Professions Libérales, qui permet d'assurer une couverture à 360° des risques auxquels ces professionnels et leurs proches peuvent être exposés, au meilleur prix : assurance automobile, couverture maladie complémentaire (à un tarif deux fois plus intéressant que celui du marché), protection de l'activité et de l'habitation, solution d'épargne retraite, etc.

حملوا تطبيق
Sanlam Maroc
App Store Google Play

عرض مهني الطريق

الكاميو، السلعة و الصحة مهمين
و عند سنلام بسهولة مُسوريين!

- تأمين الشاحنة، البضائع المنقولة و المقطورات؛
- التأمين الصحي التكميلي إلى غاية 1,000,000 درهم لكل شخص في السنة؛
- تأمين ضد حوادث الشغل لمساعد السائق.

3434
www.sanlam.ma

سنلام
عيش مرتاح

Sanlam Maroc

Pack Professions Libérales

L'ASSURANCE QUI COUVRE TOUS VOS BESOINS À UN TARIF OPTIMAL

3434
www.sanlam.ma

Sanlam
Vivez en toute confiance

Les Check Auto Express s'enrichissent de nouveaux services

Lancés en 2009, afin d'offrir, pour la première fois au Maroc, une indemnisation rapide aux assurés, les Check Auto Express se sont enrichis de nouveaux services en 2022. Ils sont ainsi devenus des lieux de gestion 360° des sinistres, quel que soit le parcours choisi.

Désormais, les assurés peuvent s'y rendre non seulement pour une indemnisation rapide, mais également pour une expertise et réparation accélérée en garage agréé, ou encore pour une expertise en vue de faire réparer son véhicule par un garage de son choix, puis de se faire rembourser sur facture.

Cette évolution permet donc de simplifier la vie des assurés, tout en leur proposant des services toujours plus pratiques et accessibles.



Nouveau dispositif de parrainage « Jib Sa7bek »

En 2022, Sanlam Maroc a lancé Jib Sa7bek, une opération de parrainage destinée à ses assurés Automobile. Ce dispositif incitatif permet à l'entourage des assurés de souscrire un contrat Automobile à un tarif préférentiel auprès de la Compagnie, et aux assurés eux-mêmes de bénéficier d'une rétribution numéraire immédiate.

Adaptation des offres d'Assurance Maladie Complémentaire (AMC)

Dans le cadre de la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) au Maroc, Sanlam Maroc a décidé d'adapter ses offres d'Assurance Maladie Complémentaire (AMC) pour les rendre accessibles au plus grand nombre. En effet, la Compagnie entend mettre à profit son expertise historique en matière d'AMC pour accompagner les nouvelles populations concernées par l'AMO.

Ainsi, Sanlam Maroc, qui avait déjà revu en 2021 son offre AMC CNSS, pour l'enrichir en termes de prestations couvertes et de taux de couverture / plafonds, a augmenté davantage encore son accessibilité en 2022, en rendant cette offre disponible également pour les Très Petites Entreprises (TPE) et certaines professions individuelles, en tenant compte des besoins spécifiques de ces assurés.

Par ailleurs, en tant que premier assureur Santé au Maroc, la Compagnie veille toujours à offrir le meilleur service possible à ses clients. Pour ce faire, elle a ajouté de nouvelles fonctionnalités à son application mobile afin que les assurés puissent par exemple accéder à leurs informations et les modifier, déposer leurs dossiers maladie en ligne et suivre leur avancement, consulter les décomptes de remboursement, ou encore faire une réclamation et suivre son traitement.



Des initiatives innovantes sur la branche Vie et Bancassurance

Une année marquée par le développement du segment Prévoyance Décès

Convaincue de sa capacité à pouvoir élargir son activité sur le segment Prévoyance Décès, Sanlam Maroc a multiplié les initiatives tout au long de l'année pour proposer des réponses innovantes à des besoins jusqu'ici peu couverts sur le marché.

Par exemple, la Compagnie s'est associée à NAPS, acteur majeur de la dématérialisation du cash et du e-paiement au Maroc, pour favoriser l'inclusion financière des petits commerçants, des artisans, des auto-entrepreneurs ou encore des petites entreprises. À travers ce partenariat, Sanlam Maroc propose à tous ceux qui sont équipés de terminaux de paiement NAPS de bénéficier d'une couverture en cas de décès ou d'invalidité, dans l'ensemble du Royaume. Cette offre, adaptée spécifiquement pour cette catégorie de professionnels encore peu assurée, est appelée à être généralisée progressivement sur plusieurs milliers de commerçants. Elle est également amenée à se développer par la suite, pour couvrir de plus en plus de bénéficiaires et inclure d'autres types de risques.

De même, un autre partenariat a vu le jour cette année, avec l'association Al Amana, leader du secteur de la microfinance au Maroc. Ce projet permet d'équiper les micro-emprunteurs, qui n'ont généralement pas accès au système financier classique, d'une Assurance Décès Emprunteur en inclusion avec leur prêt. Celle-ci les couvre en cas de décès ou d'invalidité absolue, et limite les répercussions sur leur famille, grâce au versement par Sanlam Maroc du capital restant dû à Al Amana le cas échéant.

Le lancement de la 1^{ère} Assurance Continuité Scolaire au Maroc

Sanlam Maroc a lancé, en 2022, l'Assurance Continuité Scolaire. Il s'agit de la première assurance au Maroc qui permet de sécuriser la scolarité des enfants sur toute sa durée malgré le décès ou l'invalidité des parents. Répondant à une préoccupation majeure pour les familles marocaines, la Compagnie innove avec une offre qui garantit la prise en charge à 100% des frais de scolarité des enfants jusqu'au bout de leur scolarité, et ce, à un tarif très accessible.

L'Assurance Continuité Scolaire a reçu le Prix Innovation Produit de l'année 2022, lors de la première édition des Trophées de l'Assurance organisée au Maroc.



Téléchargez l'application Sanlam Maroc

App Store | Google Play

L'ASSURANCE CONTINUITÉ SCOLAIRE

RESTEZ CONFIANTS QUANT À LEUR SCOLARITÉ

3434

Sanlam

Vivez en toute confiance

La commercialisation d'Assur'Crédit, une assurance emprunteur 100% en ligne

Assur'Crédit, l'assurance décès emprunteur lancée en 2022 par la Compagnie, est l'un des produits les plus innovants de l'année. Disponible entièrement en ligne, avec la possibilité de réaliser son devis et de payer directement sur le site web, cette offre est proposée à un tarif extrêmement compétitif. En effet, les clients qui choisissent cette assurance en délégation pour leur crédit immobilier ou consommation peuvent réaliser jusqu'à 60% d'économies.

Renforcement de l'animation du réseau Bancassurance

Forte de son appartenance au Groupe Sanlam, premier groupe d'assurance en Afrique et notamment reconnu en tant qu'assureur Vie, notre Compagnie poursuit depuis plusieurs années le développement de ses activités de Bancassurance.

Cette année, le partenariat avec Crédit du Maroc est resté très dynamique, avec différents chantiers menés pour améliorer la qualité de service et la réactivité des équipes d'animation et de support. Ainsi, le dispositif sur le terrain a été revu pour renforcer l'efficacité opérationnelle et satisfaire davantage les clients.



Mise en place de l'Académie de la Bancassurance en partenariat avec le Crédit du Maroc

Conscients de l'importance de former les collaborateurs à l'activité de Bancassurance, Sanlam Maroc et son partenaire Crédit du Maroc ont lancé cette année leur Académie de la Bancassurance. Ce projet, inédit au Maroc, concerne 1 300 personnes du réseau commercial du Crédit du Maroc. Il a pour objectifs de développer leurs compétences en bancassurance, d'améliorer leur performance commerciale et de renforcer le partenariat entre les deux entreprises.

Lancement de l'Assistance Accident du Travail

Dans l'optique d'apporter toujours plus de confort et de services à ses clients, Sanlam Maroc a mis en place, en 2022, une offre d'assistance accident du travail (AT) dédiée aux entreprises disposant d'une assurance AT.

Grâce à cette nouvelle solution, les assurés peuvent, en cas d'accident, composer un numéro de téléphone afin de bénéficier d'une assistance tout au long des démarches à entreprendre : mise en relation avec les secours, déplacement d'un médecin, envoi d'une ambulance, coordination avec les cliniques conventionnées, etc. Une offre appréciée par les entreprises, qui s'estiment souvent démunies lorsque survient un accident et qui accèdent dorénavant à un soutien important le moment venu.



Sanlam, acteur engagé



Notre vision de la RSE

Une démarche portée par 3 piliers

Consciente du rôle majeur que joue un assureur dans la vie économique et sociale, Sanlam Maroc s'est donné pour mission d'apporter des solutions de protection qui permettent au plus grand nombre d'envisager le futur avec sérénité.

En effet, la Compagnie s'est toujours positionnée comme un assureur populaire, en s'efforçant de rendre accessible son offre à un maximum de personnes, et notamment les plus vulnérables. De même, Sanlam Maroc a sans cesse misé sur la proximité, à travers son large réseau d'agents et le développement de solutions pionnières en faveur de l'inclusion.

C'est ainsi que la Compagnie perçoit sa responsabilité d'entreprise. Elle résume d'ailleurs cette vision dans la signature de sa démarche de RSE : « L'assurance au service du plus grand nombre ».

Cette démarche a été formalisée en 2019, lors de l'élaboration du premier Rapport de RSE de Sanlam Maroc. Elle repose sur une politique qui est structurée autour de 3 principaux piliers et 10 engagements, afin d'être un assureur responsable et inclusif, un partenaire et un employeur de confiance, et un acteur engagé auprès de la société.

À travers cette démarche, Sanlam Maroc souhaite contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et s'engage à relever les grands défis de sa filière, tels que l'inclusion sociale, la sensibilisation et la prévention aux risques, l'investissement responsable et durable dans l'économie, etc.

Publication du 4^e Rapport de RSE de la Compagnie

Depuis 2019, Sanlam Maroc élabore chaque année un rapport de RSE.

Ce Rapport est publié dans le cadre de la circulaire n°03/19 de l'AMMC, rendant obligatoire la publication d'un rapport ESG pour les entreprises faisant publiquement appel à l'épargne au Maroc.

Au-delà du caractère réglementaire de cette publication, le Rapport de RSE est aussi l'occasion pour Sanlam Maroc d'identifier les enjeux de RSE prioritaires pour la Compagnie et pour ses parties prenantes, de communiquer sur ses engagements et réalisations de l'année, de mesurer l'impact de son activité et de faire ressortir les axes de progrès à mettre en œuvre.

Cette année, Sanlam Maroc publie ainsi son 4^e rapport de RSE. Ce document est disponible sur le site Internet de la Compagnie :

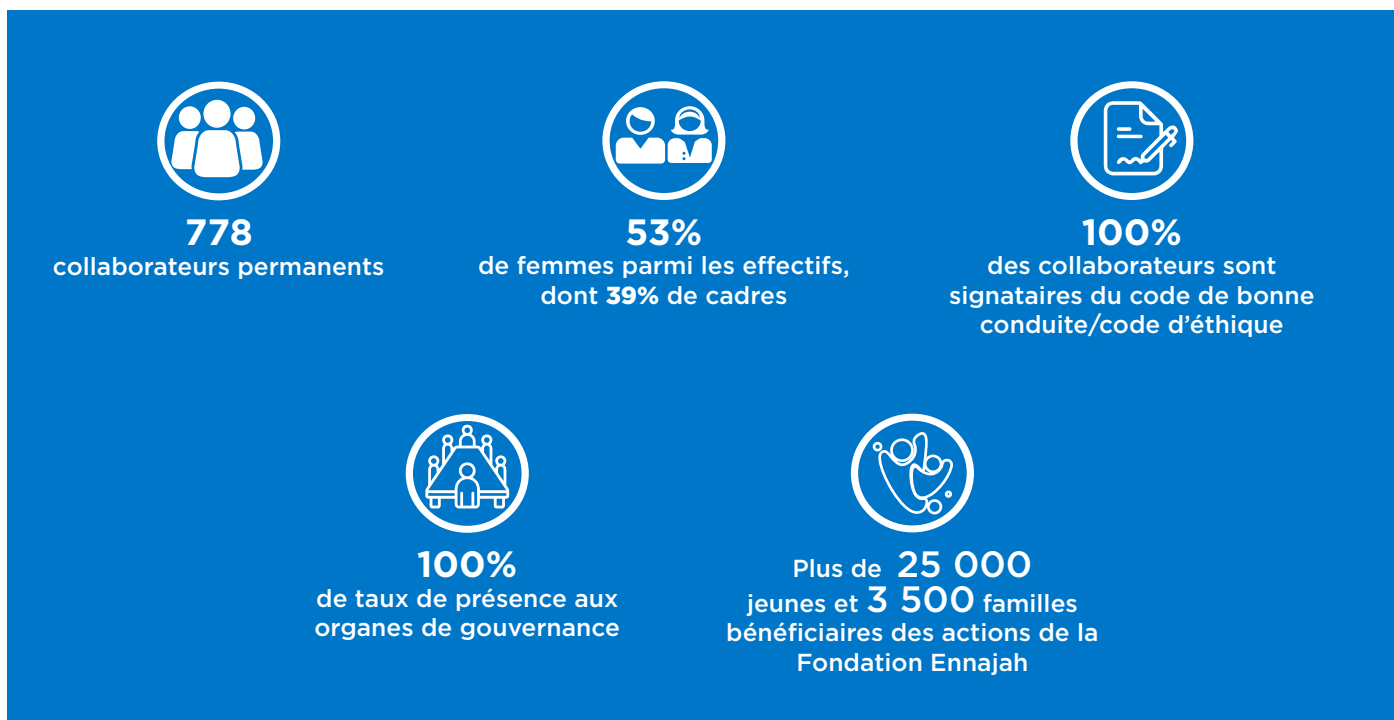
<https://www.sanlam.ma/fr/rapports-rse/>



Nos indicateurs d'impact

Sanlam Maroc s'efforce d'avoir un impact positif sur ses parties prenantes et sur la société dans son ensemble.

Voici quelques faits marquants en faveur de la création de valeur partagée en 2022 :



Le capital humain, notre force vive

Retour au travail en présentiel et réorganisation du siège

Après deux années de télétravail, suivies d'une année de travail hybride, en raison de la pandémie de Covid-19, 2022 a été marquée par le retour au travail en présentiel. Ainsi, plusieurs aménagements ont été réalisés au siège afin d'accueillir les collaborateurs dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, l'ensemble du dispositif de sécurité incendie a été mis à jour et les extincteurs ont été renouvelés. Le schéma d'évacuation a également été modifié et un nouveau plan d'intervention en cas d'incendie a été formalisé. De plus, un exercice d'évacuation est prévu en 2023 pour prolonger cette démarche.

Enfin, un service de restauration a été mis en place au sein de la cafétéria du siège, ce qui permet d'améliorer la qualité de vie au travail des collaborateurs.



Organisation de deux grandes conventions d'entreprise

Deux grandes conventions pour les collaborateurs et les intérimaires se sont tenues en 2022, dont l'une à l'occasion du changement de marque.

Un effort particulier a été fait pour donner la parole aux employés et faire connaître leurs métiers respectifs. Ces deux événements ont connu un franc succès.



Reprise des activités organisées pour les collaborateurs

L'année 2022 a aussi été marquée par la reprise des activités sociales et une communication interne très dynamique.

Ainsi, deux excursions extra professionnelles, à Tanger et à Marrakech, ont été proposées aux collaborateurs. Elles ont réuni près de 150 personnes chacune dans un cadre décontracté.

De même, les offres d'estivage et les activités au profit des employés et de leurs familles ont pu être relancées. Dans ce cadre, deux sorties pour les enfants ont été organisées, ainsi que des animations en centre aéré. Des tickets pour la comédie musicale « La Reine des Neiges » ont été également offerts aux familles des collaborateurs.

Pendant la Coupe du monde de football, Sanlam Maroc a organisé un concours de pronostics, avec des prix décernés aux 3 premiers gagnants. Les matchs du Maroc ont été diffusés au siège de la Compagnie et les horaires de travail ont pu être aménagés pour permettre aux collaborateurs de les suivre.

Enfin, à l'instar des années précédant la pandémie de Covid-19, un championnat de mini-foot inter-entités a pu être organisé en 2022.

Développement de la marque employeur

La Compagnie investit depuis plusieurs années dans le recrutement proactif des jeunes pour servir son ambition de croissance. À ce titre, 130 collaborateurs ont été recrutés en 2022, dont une majorité sont de jeunes diplômés. De même, 124 stagiaires ont été accueillis, soit le double de l'année précédente.

Par ailleurs, Sanlam Maroc a continué de renforcer sa marque employeur, en participant activement aux forums de recrutement et en développant toujours plus de partenariats avec les écoles supérieures et universités.

La Compagnie a notamment assisté au Forum de l'École Centrale de Casablanca, au « Fair Job » de Mundiapolis et au Carrefour du Manager de l'ISCAE. Des forums à l'issue desquels des recrutements ont été réalisés et des stages PFE ou d'observation accordés aux étudiants.

Partenariat avec l'École Centrale de Casablanca

En 2022, Sanlam Maroc a poursuivi ses actions de formation et y a consacré un budget de près de 5 millions de dirhams.

Fait marquant de l'année, la Compagnie a mis en place un cycle de formation en partenariat avec l'École Centrale de Casablanca pour développer les compétences de ses managers. Ce parcours est destiné à renforcer les soft skills des directeurs, senior managers et managers de proximité.

Une démarche éthique réaffirmée

Un nouveau code de déontologie

Cette année, un nouveau code de déontologie a été partagé avec les parties prenantes de Sanlam Maroc et publié sur le site Internet de la Compagnie.

Ce code intègre de nouveaux engagements pour tenir compte des évolutions réglementaires et des standards du Groupe Sanlam. À titre d'exemple, la politique cadeaux et invitations a été revue, notamment en ce qui concerne le seuil d'acceptation, afin de maîtriser davantage les risques de conflits d'intérêts.

De même, il comporte désormais une hotline pour permettre de remonter, confidentiellement et sans risque de représailles, toute question, suspicion ou dénonciation relatives au code.

Des séances de sensibilisation à ce nouveau code ont été animées pendant l'année pour les collaborateurs.



Renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT)

Sanlam Maroc a continué de faire évoluer son dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme pour se conformer aux exigences réglementaires applicables au secteur des assurances au Maroc, notamment en matière de formation et de sensibilisation.

Comme chaque année, des séances de sensibilisation aux bons réflexes pour lutter contre la criminalité ont été animées. Quatre actions de formation ont ainsi été menées spécifiquement pour les intermédiaires en région, car ils sont directement en relation avec les clients et donc plus exposés.

Amélioration de la lutte contre la fraude et de la surveillance du portefeuille

Cette année, Sanlam Maroc a réorganisé ses démarches de lutte contre la fraude et de surveillance du portefeuille. La Compagnie a ainsi décentralisé son dispositif de prévention au niveau des Business Units métiers, pour un meilleur pilotage et plus de performance.

Cette réorganisation va notamment permettre d'améliorer la détection des fraudes et de mettre plus rapidement en œuvre les mesures correctrices nécessaires.

Réorganisation de l'entité Contentieux pour une meilleure efficacité opérationnelle

En 2022, la Compagnie a également décidé de réorganiser l'entité Contentieux, au sein du pôle Juridique, Contentieux et Conformité.

Celle-ci a cédé son activité de recouvrement amiable à l'entité Recouvrement, du pôle Finances, Recouvrement, Contrôle interne, Asset management et Réassurance, afin de se concentrer sur ses objectifs en matière de recouvrement judiciaire.

L'entité Contentieux a d'ailleurs pour projet de mettre en place une plateforme judiciaire, afin d'augmenter son efficacité dans le recouvrement judiciaire en 2023.

Une gestion des risques étoffée

Finalisation de la mise à jour de la cartographie des risques.

Le chantier de mise à jour de la cartographie des risques de la Compagnie, initié en 2021, a été finalisé pendant l'année.

La nouvelle cartographie a ainsi été approuvée par les organes de gouvernance de Sanlam Maroc. Elle permet désormais à la Compagnie de mieux identifier, évaluer et hiérarchiser les risques auxquels l'entreprise pourrait être exposée au cours des prochaines années.

De même, Sanlam Maroc a validé en 2022 son Compliance Risk Management Plan (CRMP), dans le cadre de la gestion des risques de non-conformité, conformément à la réglementation des assurances.

Préparation de la Compagnie à l'entrée en vigueur de la solvabilité basée sur les risques

À l'instar de la directive européenne «Solvabilité II», l'ACAPS a annoncé l'entrée en vigueur d'une nouvelle norme de solvabilité basée sur les risques.

Ce projet de circulaire a pour objectif de réviser les règles de solvabilité auxquelles sont soumises les Entreprises d'Assurances et de Réassurance, en intégrant l'ensemble des risques encourus par ces entreprises - le cadre prudentiel en vigueur ne prenant en compte que le risque de souscription.

En 2022, la Compagnie a donc engagé tous les travaux pour préparer la mise en conformité avec ces nouvelles exigences. Une étude d'impact a notamment été réalisée et des actions de sensibilisation en interne ont été menées auprès des entités concernées.

Internalisation de l'asset management

Auparavant délégué à Sanlam Asset Management, une filiale spécialisée dans la gestion d'actifs pour le compte du Groupe, l'asset management a été internalisé en 2022.

Cette fonction a été intégrée au sein du Pôle Finances, Recouvrement, Contrôle interne, Asset management et Réassurance pour un meilleur pilotage de la stratégie d'investissement et un suivi plus rigoureux des risques liés à cette activité.

De plus, outre les activités au Maroc, une cellule est chargée d'appuyer les filiales du Groupe Sanlam en Afrique francophone dans le déploiement de leurs stratégies de gestion d'actifs.



Un engagement durable pour la promotion de l'éducation & la lutte contre l'abandon scolaire

Mission de la Fondation Ennajah

La Fondation Ennajah a été créée en 2019 par Sanlam Maroc avec la vocation de promouvoir l'éducation des enfants défavorisés, lutter contre l'abandon scolaire et favoriser l'insertion des jeunes par le sport.

Pour ce faire, elle apporte son soutien aux populations les plus démunies, particulièrement dans les zones rurales ou reculées du Maroc, afin de participer à l'éradication de toutes les formes de précarité. Elle s'investit également dans des actions de proximité, au profit d'associations engagées auprès des personnes défavorisées.

Depuis sa création, la Fondation a ainsi multiplié les actions, avec notamment :



32
établissements scolaires
et plus de **30 700**
élèves bénéficiaires
d'ordinateurs et de
studios numériques
Fondation Ennajah

1 000
tablettes offertes aux
élèves nécessiteux à
travers 6 directions
provinciales de
l'Éducation nationale

Près de **800**
élèves bénéficiaires du
programme de parrainage
de 7 pensionnats
(Dar Attaliba)

Soutien de **240**
filles et femmes, ainsi que
de **3 000** bénéficiaires
à travers la « Girls CAN »

420
kimonos offerts à des
enfants âgés de 7 à 18 ans

54
tonnes de denrées
alimentaires distribuées
à **2 000** familles
défavorisées dans le
Royaume

1 500
kits de prévention contre
la Covid-19 offerts

Principales réalisations de la Fondation en 2022

La Fondation Ennajah s'est mobilisée tout au long de l'année 2022 pour continuer à apporter son soutien solidaire envers les plus vulnérables et nécessiteux.

Dans le cadre de son action en faveur de l'apprentissage numérique, la Fondation Ennajah a signé en 2022 une nouvelle convention de partenariat avec l'Académie régionale de l'éducation et de la formation (AREF) de Rabat Salé Kénitra, pour équiper 12 établissements supplémentaires en matériel informatique au profit de 10 266 élèves.

La Fondation a également poursuivi son partenariat avec la Banque Alimentaire afin de promouvoir la scolarisation des filles et des garçons dans le monde rural et les zones enclavées. Ainsi, deux nouveaux pensionnats d'élèves (Dar Attaliba) ont pu recevoir une aide alimentaire, de nouveaux équipements, des vêtements et des fournitures scolaires. Par ailleurs, une distribution de 500 cartables au profit des élèves pensionnaires a également été réalisée.

Enfin, la Fondation Ennajah a soutenu les clubs d'arts martiaux du Royaume au moyen d'une distribution de kimonos. Cette donation a profité à 420 enfants âgés entre 7 et 18 ans.

Partenariat avec TIBU Africa

Fait marquant de l'année, la Fondation Ennajah s'est associée à l'ONG TIBU Africa pour son initiative « Girls CAN ».

Ce programme innovant s'inspire de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) féminine de football, qui s'est tenue en juillet 2022 à Casablanca. Il a pour ambition de faire du football un levier d'éducation, de réinsertion scolaire et d'inclusion socioéconomique des femmes au Maroc.

L'initiative a ciblé en premier lieu les filles en abandon scolaire, ainsi que les jeunes femmes sans emploi et ne poursuivant pas d'études, issues principalement de 12 quartiers défavorisés de Casablanca.

Chaque quartier a porté le nom d'un pays africain participant à la CAN féminine de football et les équipes ont été composées chacune de 20 jeunes filles, soit un total de 240 bénéficiaires. Des compétitions sportives inter-quartiers aux couleurs des 12 pays africains ont ensuite eu lieu pendant les mois de juin et juillet.

De plus, dans le cadre de cette initiative, et à travers le programme des Écoles de la 2ème chance « nouvelle génération », 36 jeunes femmes ont été formées aux compétences techniques, comportementales et entrepreneuriales, tout en améliorant leurs qualités d'animation dans le football. De retour dans leurs quartiers respectifs, elles se sont vues confier la gestion de terrains de proximité et ont pu ainsi déployer des activités pour motiver, sensibiliser et orienter les filles vers la reprise du chemin de l'école. Ces activités ont profité à plus de 3 000 bénéficiaires.





Rapport financier

BILAN - ACTIF

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Actif	Exercice			Exercice précédent
	Brut	Amort. Prov. Exercice	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	19 778 296 444,91	1 574 945 671,75	18 203 350 773,16	18 081 345 051,08
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	150 834 080,16	131 766 611,34	19 067 468,82	28 515 735,09
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	150 834 080,16	131 766 611,34	19 067 468,82	28 515 735,09
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 912 004 850,01	235 731 766,14	1 676 273 083,87	1 671 827 942,54
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial	1 565 268 811,69		1 565 268 811,69	1 565 268 811,69
Autres immobilisations incorporelles	346 736 038,32	235 731 766,14	111 004 272,18	106 559 130,85
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	431 520 740,50	358 654 295,77	72 866 444,73	86 864 271,84
Terrains	17 676 955,19		17 676 955,19	10 584 750,00
Constructions	9 474 211,61	1 549 516,72	7 924 694,89	11 878 032,06
Installations techniques, matériel et outillage				
Matériel transport	1 023 619,97	943 659,33	79 960,64	38 686,66
M. M. B. et aménagements divers	402 439 396,91	356 161 119,72	46 278 277,19	63 412 256,70
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	906 556,82		906 556,82	950 546,42
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 160 721 680,68	424 487 121,99	736 234 558,69	709 460 723,60
Prêts immobilisés	57 181 418,48	26 127 684,95	31 053 733,53	43 255 386,88
Autres créances financières	613 265 668,66	129 349 904,94	483 915 763,72	445 205 551,37
Titres de participation	490 274 593,54	269 009 532,10	221 265 061,44	220 999 785,35
Autres titres immobilisés				
PLACEMENTS AFFECTES AUX OPER^o D'ASSURANCE	16 123 215 093,56	424 305 876,51	15 698 909 217,05	15 584 676 378,01
Placements immobiliers	2 887 307 426,31	303 366 809,77	2 583 940 616,54	2 710 315 148,39
Obliga., bons et titres de créances négociables	1 205 796 186,74		1 205 796 186,74	1 002 554 706,29
Actions et parts sociales	10 471 982 510,17	120 939 066,74	10 351 043 443,43	10 994 857 560,25
Prêts et effets assimilés	6 612 670,83		6 612 670,83	9 139 375,52
Dépôts en comptes indisponibles	1 550 873 551,60		1 550 873 551,60	867 166 839,65
Placem ^o affectés aux contrats en unités de cpt				
Dépôts auprès des cédantes				
Autres placements	642 747,91		642 747,91	642 747,91
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF				
Dimin. des créances immo. et des placem.				
Aug ^o des dettes de financ. et des prov. Tech.				
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	5 667 171 505,00	1 068 658 253,67	4 598 513 251,33	4 125 350 457,00
PART DE S CESSIONNAIRES DANS LES PROV. TECH.	1 009 994 951,69		1 009 994 951,69	955 288 047,95
Provisions pour primes non acquises	111 667 771,00		111 667 771,00	120 199 490,22
Provisions pour sinistres à payer	642 344 674,97		642 344 674,97	563 526 907,08
Provisions des assurances-vie	255 982 505,72		255 982 505,72	271 561 650,65
Autres provisions techniques				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	3 773 061 060,89	995 862 383,78	2 777 198 677,11	2 439 455 130,33
Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	89 165 342,34		89 165 342,34	37 663 158,94
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés débiteurs	2 611 618 515,30	937 645 579,40	1 673 972 935,90	1 594 355 914,54
Personnel débiteur	7 459 539,93		7 459 539,93	6 973 946,91
Etat débiteur	185 395 863,04		185 395 863,04	174 115 405,85
Comptes d'associés débiteurs				
Autres débiteurs	171 495 024,16	58 216 804,38	113 278 219,78	169 589 274,50
Comptes de régularisation-Actif	707 926 776,12		707 926 776,12	456 757 429,59
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés aux opérations d'assurance)	884 115 492,42	72 795 869,89	811 319 622,53	730 607 278,72
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (Elts circulants)				
TRESORERIE-ACTIF	161 990 740,59		161 990 740,59	332 490 269,24
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TGR et C.C.P.	161 970 655,58		161 970 655,58	332 461 174,45
Caisse, Régies d'avances et accreditifs	20 085,01		20 085,01	29 094,79
TOTAL GENERAL	25 607 458 690,5	2 643 603 925,42	22 963 854 765,08	22 539 185 777,32

Arrêté l'Actif du bilan 2022 à la somme de :

Vingt-deux milliards neuf cent soixante-trois millions huit cent cinquante quatre mille sept cent soixante-cinq dirhams virgule huit centimes.



BILAN - PASSIF

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Passif	Exercice	Exercice précédent
FINANCEMENT PERMANENT	20 939 260 852,52	20 440 034 301,76
CAPITAUX PROPRES	4 981 986 832,28	4 755 909 570,19
Capital social ou fonds d'établissement	411 687 400,00	411 687 400,00
Actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé, dont versé	411 687 400,00	411 687 400,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 154 962 986,95	1 154 962 986,95
Ecart de réévaluation	27 732 511,78	27 732 511,78
Réserve légale	41 597 414,48	41 597 414,48
Autres réserves	2 971 168 740,00	2 755 168 740,00
Report à nouveau (1)	4 669 926,98	4 959 469,04
Fonds social complémentaire		
Résultat nets en instance d'affectation (1)		
Résultat net de l'exercice (1)	370 167 852,09	359 801 047,94
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT		
Emprunts obligataires		
Emprunts pour fond d'établissement		
Autres dettes de financement		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	15 957 274 020,24	15 684 124 731,57
Provisions pour primes non acquises	911 929 191,40	920 064 240,15
Provisions pour sinistres à payer	7 744 704 402,78	7 672 529 968,46
Provisions des assurances-vie	5 811 082 112,85	5 793 032 384,03
Provisions pour fluctuations de sinistralité	1 056 933 753,25	997 238 382,68
Provisions pour aléas financiers		
Provisions techniques des contrats en unités de compte		
Provisions pour participation aux bénéfices	121 936 743,83	148 190 995,73
Provisions techniques sur placement	242 079 401,63	137 171 258,47
Autres provisions techniques	68 608 414,50	15 897 502,05
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF		
Augmentation des créances immobilisées et des placements		
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques		
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	1 631 188 231,39	1 627 168 104,37
DETTES POUR ESPECES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES	398 716 676,02	355 667 826,32
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	398 716 676,02	355 667 826,32
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	1 232 471 555,37	1 271 500 278,05
Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs	247 550 167,59	290 815 090,21
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs	406 649 416,72	425 848 862,79
Personnel créditeur	80 420 205,75	69 063 837,77
Organismes sociaux créditeurs	16 098 594,38	14 035 599,69
Etat créditeur	111 102 906,59	95 005 347,21
Comptes d'associés créditeurs		
Autres créanciers	352 546 465,06	349 471 327,84
Comptes de régularisation-passif	18 103 799,28	27 260 212,54
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (éléments circulants)		
TRESORERIE-PASSIF	393 405 681,17	471 983 371,19
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques	393 405 681,17	471 983 371,19
TOTAL GENERAL	22 963 854 765,08	22 539 185 777,32

Arrêté le passif du bilan 2022 à la somme de :

Vingt-deux milliards neuf cent soixante-trois millions huit cent cinquante quatre mille sept cent soixante-cinq dirhams virgule huit centimes.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

I - Compte Technique Assurances Vie

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Libellé	Exercice			Exercice précédent
	Brut	Cessions	Net	Net
1- PRIMES	932 121 062,21	23 338 167,58	908 782 894,63	891 987 229,47
Primes émises	932 121 062,21	23 338 167,58	908 782 894,63	891 987 229,47
2- PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	19 743,52		19 743,52	90 019,74
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	6 502,66		6 502,66	76 355,74
Reprises d'exploitation, transferts de charges	13 240,86		13 240,86	13 664,00
3- PRESTATIONS ET FRAIS PAYES	952 705 714,04	24 911 585,00	927 794 129,04	943 900 394,91
Prestations et frais payés	986 875 841,54	56 841 779,93	930 034 061,61	771 170 771,77
Variation des provisions pour sinistres à payer	-37 124 772,80	-16 351 050,00	-20 773 722,80	24 533 703,66
Variation des provisions des assurances vie	18 049 728,82	-15 579 144,93	33 628 873,75	105 266 704,87
Var des prov pour fluctuations de sinistralité	11 159 168,38		11 159 168,38	21 064 911,00
Variation des provisions pour aléas financiers				
Variation des provisions techniques des Contrats en Unités de Comptes				
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	-26 254 251,90		-26 254 251,90	21 864 303,61
Variation des autres provisions techniques				
4- CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	132 083 197,42		132 083 197,42	143 866 001,30
Charges d'acquisition des contrats	67 942 837,39		67 942 837,39	71 911 407,93
Achats consommés de matières et fournitures	3 117 627,71		3 117 627,71	4 066 020,58
Autres charges externes	14 643 634,40		14 643 634,40	13 401 496,77
Impôts et taxes	3 909 743,41		3 909 743,41	4 413 449,48
Charges de personnel	42 067 230,75		42 067 230,75	44 741 298,96
Autres charges d'exploitation	5 025,62		5 025,62	
Dotations d'exploitation	397 098,14		397 098,14	5 332 327,58
5- PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	211 515 444,97		211 515 444,97	304 310 535,45
Revenus des placements	168 690 226,64		168 690 226,64	84 377 561,00
Gains de change				
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	1 480,35		1 480,35	1 480,35
Profits sur réalisation de placements	41 043 947,72		41 043 947,72	195 100 597,36
Ajust. de VARCUC (1)(plus-values non réalisées)				
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés				
Intérêts et autres produits de placements	1 495 435,06		1 495 435,06	3 025 611,44
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	284 355,20		284 355,20	21 805 285,30
6- CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	63 184 948,46		63 184 948,46	67 125 587,14
Charges d'intérêts				
Frais de gestion des placements	11 451 375,64		11 451 375,64	11 614 300,55
Pertes de change				
Amortissement des différences sur prix de remboursement	139 231,10		139 231,10	2 273,24
Pertes sur réalisation de placements	12 276 107,72		12 276 107,72	45 797 439,96
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés				
Ajust. de VARCUC (1) (moins-values non réalisées)				
Autres charges de placements	198 378,25		198 378,25	
Dotations sur placement	39 119 855,75		39 119 855,75	9 711 573,39
RESULTAT TECHNIQUE VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)	-4 317 609,22	-1 573 417,42	-2 744 191,80	41 495 801,31



COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

II - Compte Technique Assurances Non-Vie

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Libellé	Libellé			Exercice précédent
	Brut 1	Cessions 2	Net 3=1-2	Net 4
1- PRIMES	5 030 525 157,02	562 009 129,18	4 468 516 027,84	4 139 917 328,57
Primes émises	5 022 390 108,28	553 477 409,95	4 468 912 698,33	4 171 224 612,83
Variation des provisions pour primes non acquises	-8 135 048,74	-8 531 719,23	396 670,49	31 307 284,26
2- PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	103 147 366,39		103 147 366,39	32 882 554,49
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	95 709 144,86		95 709 144,86	27 759 593,97
Reprises d'exploitation, transferts de charges	7 438 221,53		7 438 221,53	5 122 960,52
3- PRESTATIONS ET FRAIS PAYES	3 466 109 077,89	246 864 032,78	3 219 245 045,11	2 942 357 015,20
Prestations et frais payés	3 255 562 756,13	151 695 214,89	3 103 867 541,24	2 775 907 123,08
Variation des provisions pour sinistres à payer	109 299 207,12	95 168 817,89	14 130 389,23	81 435 742,21
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	48 536 202,19		48 536 202,19	81 984 482,15
Variation des provisions pour aléas financiers				
Variation des provisions pour participation aux bénéfices				
Variation des autres provisions techniques	52 710 912,45		52 710 912,45	3 029 667,76
4- CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	1 265 070 455,84		1 265 070 455,84	1 179 466 793,47
Charges d'acquisition des contrats	615 936 776,34		615 936 776,34	555 210 252,70
Achats consommés de matières et fournitures	48 806 149,84		48 806 149,84	47 943 727,17
Autres charges externes	173 931 744,02		173 931 744,02	147 471 969,21
Impôts et taxes	35 523 730,57		35 523 730,57	31 943 782,28
Charges de personnel	236 252 147,00		236 252 147,00	232 632 152,85
Autres charges d'exploitation	6 126 318,02		6 126 318,02	4 704 552,51
Dotations d'exploitation	148 493 590,05		148 493 590,05	159 560 356,75
5- PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	452 664 585,46		452 664 585,46	750 369 943,64
Revenus des placements	308 063 849,10		308 063 849,10	217 270 076,02
Gains de change				
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	1 495,83		1 495,83	1 514,89
Profits sur réalisation de placements	116 872 018,10		116 872 018,10	479 811 135,27
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés				
Intérêts et autres produits de placements	6 888 715,59		6 888 715,59	8 893 754,76
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	20 838 506,84		20 838 506,84	44 393 462,70
6- CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	195 635 899,96		195 635 899,96	413 441 587,87
Charges d'intérêts				
Frais de gestion des placements	51 747 766,51		51 747 766,51	34 825 365,04
Pertes de change				
Amortissement des différences sur prix de remboursement	3 455 277,22		3 455 277,22	3 401 402,79
Pertes sur réalisation de placements	39 501 464,68		39 501 464,68	255 690 968,68
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés				
Autres charges de placements	653 465,14		653 465,14	1 285 906,58
Dotations sur placement	100 277 926,41		100 277 926,41	118 237 944,78
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)	659 521 675,18	315 145 096,40	344 376 578,78	387 904 430,16

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

III - Compte Technique Assurances Vie & Non-Vie

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Libellé	Exercice			Exercice précédent
		Brut 1	Cessions 2	Net 3=1-2	Net 4
1	PRIMES	5 962 646 219,23	585 347 296,76	5 377 298 922,47	5 031 904 558,04
	• Primes émises	5 954 511 170,49	576 815 577,53	5 377 695 592,96	5 063 211 842,30
	• Variation des provisions pour primes non acquises ±	-8 135 048,74	-8 531 719,23	396 670,49	31 307 284,26
2	PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	103 167 109,91		103 167 109,91	32 972 574,23
	• Subventions d'exploitation			0,00	0,00
	• Autres produits d'exploitation	95 715 647,52		95 715 647,52	27 835 949,71
	• Reprises d'exploitation; transferts de charges	7 451 462,39		7 451 462,39	5 136 624,52
3	PRESTATIONS ET FRAIS	4 418 814 791,93	271 775 617,78	4 147 039 174,15	3 886 257 410,11
	• Prestations et frais payés	4 242 438 597,67	208 536 994,82	4 033 901 602,85	3 547 077 894,85
	• Variation des provisions pour sinistres à payer ±	72 174 434,32	78 817 767,89	-6 643 333,57	105 969 445,87
	• Variation des provisions des assurances-vie ±	18 049 728,82	-15 579 144,93	33 628 873,75	105 266 704,87
	• Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité ±	59 695 370,57		59 695 370,57	103 049 393,15
	• Variation des provisions pour aléas financiers ±			0,00	0,00
	• Variation des provisions techniques des contrats en U.C. ±			0,00	0,00
	• Variation des provisions pour participation aux bénéfices ±	-26 254 251,90		-26 254 251,90	21 864 303,61
	• Variation des autres provisions techniques ±	52 710 912,45		52 710 912,45	3 029 667,76
4	CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	1 397 153 653,26		1 397 153 653,26	1 323 332 794,77
	• Charges d'acquisition des contrats	683 879 613,73		683 879 613,73	627 121 660,63
	• Achats consommés de matières et fournitures	51 923 777,55		51 923 777,55	52 009 747,75
	• Autres charges externes	188 575 378,42		188 575 378,42	160 873 465,98
	• Impôts et taxes	39 433 473,98		39 433 473,98	36 357 231,76
	• Charges de personnel	278 319 377,75		278 319 377,75	277 373 451,81
	• Autres charges d'exploitation	6 131 343,64		6 131 343,64	4 704 552,51
	• Dotations d'exploitation	148 890 688,19		148 890 688,19	164 892 684,33
5	PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	664 180 030,43		664 180 030,43	1 054 680 479,09
	• Revenus des placements	476 754 075,74		476 754 075,74	301 647 637,02
	• Gains de change			0,00	0,00
	• Produits des diff. s/prix de remboursement à percevoir	2 976,18		2 976,18	2 995,24
	• Profits sur réalisation de placements	157 915 965,82		157 915 965,82	674 911 732,63
	• Ajustements de VARCUC (1) (+ values non réalisées)			0,00	0,00
	• Profits provenant de la réévaluation des placements affectés			0,00	0,00
	• Intérêts et autres produits de placements	8 384 150,65		8 384 150,65	11 919 366,20
	• Reprises sur charges de placements; trsferts de charges	21 122 862,04		21 122 862,04	66 198 748,00
6	CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	258 820 848,42		258 820 848,42	480 567 175,01
	• Charges d'intérêts			0,00	0,00
	• Frais de gestion des placements	63 199 142,15		63 199 142,15	46 439 665,59
	• Pertes de change			0,00	0,00
	• Amortissement des différences s/prix de remboursement	3 594 508,32		3 594 508,32	3 403 676,03
	• Pertes sur réalisation de placements	51 777 572,40		51 777 572,40	301 488 408,64
	• Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés			0,00	0,00
	• Ajustements de VARCUC (1) (- values non réalisées)			0,00	0,00
	• Autres charges de placements	851 843,39		851 843,39	1 285 906,58
	• Dotations sur placements	139 397 782,16		139 397 782,16	127 949 518,17
	RÉSULTAT TECHNIQUE VIE+NON VIE (1+2-3- 4+5-6)	655 204 065,96	313 571 678,98	341 632 386,98	429 400 231,47



COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

IV - Compte Non Technique

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Libellé	OPERATIONS		Totaux de l'exercice	Exercice Précédent
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices Précédents		
1- PRODUITS NON TECHNIQUES courants	102 356 067,81	3 271 914,15	105 627 981,96	35 647 219,36
Produits d'exploitation non techniques courants				
Intérêts et autres produits non techniques courants	91 200 119,31		91 200 119,31	32 366 219,33
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir				
Autres produits non techniques courants		2 763 717,67	2 763 717,67	387,00
Reprises non techniques, transferts de charges	11 155 948,50	508 196,48	11 664 144,98	3 280 613,03
2- CHARGES NON TECHNIQUES courantes	35 094 078,03		35 094 078,03	52 057 231,45
Charges d'exploitation non techniques courantes	197 620,64		197 620,64	502 647,06
Charges financières non techniques courantes	143 563,87		143 563,87	47 247,63
Amortissement des différences sur prix de remboursement				
Autres charges non techniques courantes	13 197 634,13		13 197 634,13	1 662 172,67
Dotations non techniques courantes	21 555 259,39		21 555 259,39	49 845 164,09
Résultat non technique courant (1 - 2)	67 261 989,78	3 271 914,15	70 533 903,93	-16 410 012,09
3- PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS	11 044 069,87		11 044 069,87	2 482 996,61
Produits des cessions d'immobilisations	8 643 775,49		8 643 775,49	327 233,14
Subventions d'équilibre				
Profits provenant de la réévaluation des éléments d'actif				
Autres produits non courants	2 400 294,38		2 400 294,38	2 155 763,47
Reprises non courantes, transferts de charges				
4- CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES	20 108 432,49	6 920 960,77	27 029 393,26	4 456 972,44
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	8 643 775,49		8 643 775,49	138 168,73
Subventions accordées				
Pertes provenant de la réévaluation des éléments d'actif				
Autres charges non courantes	11 464 657,00	6 920 960,77	18 385 617,77	4 318 803,71
Dotations non courantes				
Résultat non technique non courant (3 - 4)	-9 064 362,62	-6 920 960,77	-15 985 323,39	-1 973 975,83
RESULTAT NON TECHNIQUE (1 - 2 + 3 - 4)	58 197 627,16	-3 649 046,62	54 548 580,54	-18 383 987,92

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

V - Récapitulation

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

LIBELLE	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
I- RESULTAT TECHNIQUE VIE	-2 744 191,80	41 495 801,31
II- RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	344 376 578,78	387 904 430,16
III- RESULTAT NON TECHNIQUE	54 548 580,54	-18 383 987,92
IV- RESULTAT AVANT IMPOTS	396 180 967,52	411 016 243,55
V- IMPOTS SUR LES RESULTATS	26 013 115,43	51 215 195,61
VI- RESULTAT NET	370 167 852,09	359 801 047,94
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE	1 120 318 083,12	1 196 387 784,66
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON-VIE	5 024 327 979,69	4 923 169 826,70
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	116 672 051,83	38 130 215,97
TOTAL DES PRODUITS	6 261 318 114,64	6 157 687 827,33
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES VIE	1 123 062 274,92	1 154 891 983,35
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES NON-VIE	4 679 951 400,91	4 535 265 396,54
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	62 123 471,29	56 514 203,89
IMPOTS SUR LES RESULTATS	26 013 115,43	51 215 195,61
TOTAL DES CHARGES	5 891 150 262,55	5 797 886 779,39
RESULTAT NET	370 167 852,09	359 801 047,94

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.)

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

I - tableau de formation des résultats (T.F.R.)		Exercice	Exercice précédent
1	Primes acquises	5 962 646 219,23	5 560 415 603,51
1a	Primes émises	5 954 511 170,49	5 621 141 573,37
1b	Variation des provisions pour primes non acquises	-8 135 048,74	60 725 969,86
2	Variation des provisions mathématiques	-238 782 165,08	-271 759 576,90
3	Ajustement VARCUC		
4	Charges des prestations	4 573 634 694,75	4 260 659 764,09
4a	Prestations et frais payés (hors rubrique 9)	4 219 749 646,02	3 706 933 275,45
4b	Variation des provisions pour prestations et diverses	353 885 048,73	553 726 488,64
A	SOLDE DE SOUSCRIPTION "MARGE BRUTE"	1 627 793 689,56	1 571 515 416,32
5	Charges d'acquisition	683 879 613,73	627 121 660,63
6	Autres charges techniques d'exploitation	713 274 039,53	696 211 134,14
8	Produits techniques d'exploitation	103 167 109,91	32 972 574,23
B	CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	1 293 986 543,35	1 290 360 220,54
C	MARGE D'EXPLOITATION	333 807 146,21	281 155 195,78
8	Produits nets des placements (hors ajustement VARCUC)	405 359 182,01	574 113 304,08
9	Participations aux résultats et charges des intérêts crédités	83 962 262,26	146 829 024,91
D	SOLDE FINANCIER	321 396 919,75	427 284 279,17
E	RESULTAT TECHNIQUE BRUT	655 204 065,96	708 439 474,95
10	Part des réassureurs dans les primes acquises	585 347 296,76	528 511 045,47
11	Part des réassureurs dans les prestations payées	208 536 994,82	184 210 496,29
12	Part des réassureurs dans les provisions	63 238 622,96	65 261 305,70
F	SOLDE DE REASSURANCE	-313 571 678,98	-279 039 243,48
G	RESULTAT TECHNIQUE NET	341 632 386,98	429 400 231,47
13	Résultat non technique courant	70 533 903,93	-16 410 012,09
14	Résultat non technique non courant	-15 985 323,39	-1 973 975,83
H	RESULTAT NON TECHNIQUE	54 548 580,54	-18 383 987,92
I	RESULTAT AVANT IMPOT	396 180 967,52	411 016 243,55
15	Impôts sur les sociétés	26 013 115,43	51 215 195,61
J	RESULTAT NET	370 167 852,09	359 801 047,94
16	MARGE D'EXPLOITATION NETTE DE REASSURANCE	20 235 467,23	2 115 952,30

II - Capacité d'autofinancement (C.A.F.) - Autofinancement		Exercice	Exercice précédent
1	Résultat net de l'exercice		
(+)	Bénéfice	370 167 852,09	359 801 047,94
(-)	Perte		
2	(+) Dotations d'exploitation	53 844 009,87	59 494 342,60
3	(+) Dotations sur placements	139 397 782,16	127 949 518,17
4	(+) Dotations non techniques courantes	21 555 259,39	49 845 164,09
5	(+) Dotations non techniques non courantes		
6	(-) Reprises d'exploitation		
7	(-) Reprises sur placements	21 122 862,04	66 198 748,00
8	(-) Reprises non techniques courantes	11 664 144,98	3 280 613,03
9	(-) Reprises non techniques non courantes		
10	(-) Profits provenant de la réévaluation		
11	(+) Pertes provenant de la réévaluation		
12	(-) Produits des cessions d'immobilisations	8 643 775,49	327 233,14
13	(+) V.N.A. des immobilisations cédées	8 643 775,49	138 168,73
(=)	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	552 177 896,49	527 421 647,36
14	(-) Distribution de bénéfices	144 090 590,00	82 337 480,00
(=)	AUTOFINANCEMENT	408 087 306,49	445 084 167,36

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(3) Y compris les reprises sur subventions.



TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

I - Synthèse des masses du bilan

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Masses	Exercice 2022	Exercice 2021	Variations a - b	
			Emplois c	Ressources d
1 Financement Permanent (moins rubrique 16)	4 981 986 832,28	4 755 909 570,19		226 077 262,09
2 Moins actif immobilisé (moins rubrique 26)	2 504 441 556,11	2 496 668 673,07	7 772 883,04	
3 = FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1 - 2) (A)	2 477 545 276,17	2 259 240 897,12		218 304 379,05
4 Provisions techniques nettes de cessions (16 - 32)	14 947 279 068,55	14 728 836 683,62		218 442 384,93
5 Placements moins dépôts des réassureurs (26 - 42)	15 300 192 541,03	15 229 008 551,69	71 183 989,34	
6 = BESOIN EN COUVERTURE (4 - 5) (B)	-352 913 472,48	-500 171 868,07		147 258 395,59
7 Actif circulant (moins rubrique 32)	3 588 518 299,64	3 170 062 409,05	418 455 890,59	
8 Passif circulant (moins rubrique 42)	1 232 471 555,37	1 271 500 278,05	39 028 722,68	
9 = BESOIN DE FINANCEMENT (7 - 8) (C)	2 356 046 744,27	1 898 562 131,00	457 484 613,27	
10 TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = (A + B - C)	-231 414 940,58	-139 493 101,95		91 921 838,63

↗ Augmentations
↘ Diminutions

II - Flux de Trésorerie

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Éléments de flux	Signe	Exercice	Exercice précédent
RESULTAT NET	±	370 167 852,09	359 801 047,94
Variation des provisions techniques nettes de cessions	±	218 442 384,93	370 486 799,46
Variation des frais d'acquisition reportés	±	-35 175 213,53	-4 339 440,23
Variation des amortissements et provisions (1) *	±	131 903 071,41	278 946 455,80
Variation des ajustements VARCUC (736 - 636)	±		
(±) valeurs provenant de la réévaluation d'éléments d'actif	±		
(±) valeurs réalisées sur cessions d'éléments d'actif	±	-106 138 393,42	-373 612 388,40
Variation des créances et des dettes techniques (341 + 342 - 441 - 442 - 42)	±	-243 223 206,70	76 847 889,97
Variation des créances pour espèces ou titres déposés (267)	±		
Variation des débiteurs et créditeurs divers (343 à 348 - 443 à 448)	±	74 008 961,33	-113 894 069,15
Autres variations (349 - 449)	±	-260 325 759,79	-89 295 183,88
Variation Frais d'acquisition reportées			
A - FLUX D'EXPLOITATION	Σ	149 659 696,32	504 941 111,51
Acquisitions - Prix de cessions d'immeubles (261) (2)	±	109 690 532,62	554 903 684,55
Acquisitions - Prix de cessions d'obligations (262)	±	-203 241 480,45	-10 979 995,89
Acquisitions - Prix de cessions d'actions (263) (2)	±	760 634 875,30	-1 080 469 846,50
Autres acquisitions - Prix de cessions (264 265 266 268) (2)	±	-681 180 007,26	133 210 486,91
Autres acquisitions - Prix de Cessions ou réductions (21 22 23 24 25 35)	±	-83 394 865,16	-195 467 143,69
B - FLUX D'INVESTISSEMENT	Σ	-97 490 944,95	-598 802 814,62
Dividendes versés	-	-144 090 590,00	-82 337 480,00
Emission (remboursement) nets d'emprunts	±		
Augment. (réduction) de capital et fonds d'établissement	±		
Augment. (réduction) d'actions auto-détenues	±		
C - FLUX DE FINANCEMENT	Σ	-144 090 590,00	-82 337 480,00
D - IMPACT DE CHANGE (+17 -27 -37 +47)	±		
D - VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (A+B+C)	Σ	-91 921 838,63	-176 199 182,72
E - TRESORERIE au 1^{er} Janvier	±	-139 493 101,95	36 706 080,77
F - TRESORERIE EN FIN DE PERIODE (D+E)	Σ	-231 414 940,58	-139 493 101,95

(1) Dotations moins reprises

(2) Par mesure de commodité la variation des ajustements VARCUC & la (±) value de réévaluation sont écartées en totalité de cette ligne (43) en vue de refléter les flux réels de trésorerie affectant les investissements nets inscrits au B (entrées - sorties).

ÉTAT DES DÉROGATIONS

Au : 31/12/2022

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation Financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Identifiant Fiscal	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C. de l'exercice
							Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1		2	3	4	5	6	7	8	9
I - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES										
SANLAM Asset Management Maroc	Finances	40427592	5 000 000	99,99%	4 999 600,00	4 999 600,00	31/12/2022	11 139 879,14	1 413 844,64	259 200,00
DAYAM	Investissement	40182776	19 524 458	100,00%	19 524 458,00	-	31/12/2021	6 864 766,59	-397 494,28	
DARIF	Investissement	1105111	50 000 000	44,52%	22 261 900,00	11 725 342,73	31/12/2021	26 336 391,90	-772 853,40	
Partenariat Capital Maroc	Investissement	40394259	47 000 000	100,00%	46 999 600,00	32 528 023,15	31/12/2020	38 733 942,78	-1 925 863,54	
LUXOR	Hôtelier	1031892	92 667 000	100,00%	64 500 000,00	64 500 000,00	31/12/2022	19 713 243,31	-10 861 362,54	
SAHAM HOTEL	Hôtelier	40175297	121 237 600	13,20%	223 973 300,00	-	31/12/2022	10 925 509,89	-1 398 592,53	
Action Participation KHALLADI	Energies et Mines	33623743	131 514 000	24,00%	131 513 500,00	131 513 500,00	31/12/2022	131 236 663,31	70 576,56	
Jadis	Immobilier	40169334	8 205 400	90,50%	7 405 400,00	6 901 760,00	31/12/2022	6 936 698,97	-39 435,91	
STOKVIS NORD AFRIQUE	Commerce et transport	1620634	91 951 500	32,44%	46 357 420,89	46 357 420,89	31/12/2021	265 251 609,85	-10 307 807,98	3 738,06
II - PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCES										
WAFA ASSURANCE	ASSURANCES	1085467	350 000 000	0,59%	76 234 156,99	76 234 156,99	31/12/2021	5 731 021 448,12	536 459 748,19	2 477 880,00
STE MAROCAINE A L'EXPORT	ASSURANCES	1003169	50 000 000	2,00%	750 000,00	750 000,00	31/12/2021	126 706 438,41	7 990 406,04	-
AFRICA First Assist	ASSURANCES	1030998	50 000 000	25,00%	100 000 000,00	100 000 000,00	31/12/2021	245 863 247,71	33 524 866,87	7 500 000,00
AFRICAIN RE	ASSURANCES		3 117 028 344	0,20%	3 746 796,45	3 746 796,45	31/12/2021	10 765 586 913,20	406 608 808,20	436 642,85
CAT	ASSURANCES	1085427	162 656 000	16,16%	26 290 600,00	26 290 600,00	31/12/2021	564 635 098,03	271 043 663,48	40 224 618,00
TOTAL					774 556 732,33	505 547 200,21				50 902 078,91



TABLEAU DES PROVISIONS

I- Provisions techniques

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

LIBELLE	Montant au début de l'exercice			Variations de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes non acquises	920 064 240,09	120 199 490,22	799 864 749,87	-8 135 048,76	-8 531 719,23	396 670,47	911 929 191,34	111 667 771,00	800 261 420,34
Provisions pour sinistres à payer	7 672 529 968,46	563 526 907,08	7 109 003 061,38	72 174 434,32	78 817 767,89	-6 643 333,57	7 744 704 402,78	642 344 674,97	7 102 359 727,81
Provisions des assurances-vie	5 793 032 384,03	271 561 650,65	5 521 470 733,38	18 049 728,82	-15 579 144,93	33 628 873,75	5 811 082 112,85	255 982 505,72	5 555 099 607,13
Provisions pour fluctuations de sinistralité	997 238 382,68		997 238 382,68	59 695 370,57		59 695 370,57	1 056 933 753,25		1 056 933 753,25
Provisions pour aléas financiers									
Provisions des contrats en U.C.									
Provisions pour participation aux bénéfices	148 190 995,73		148 190 995,73	-26 254 251,90		-26 254 251,90	121 936 743,83		121 936 743,83
Provisions techniques sur placements	137 171 258,47		137 171 258,47	104 908 143,16		104 908 143,16	242 079 401,63		242 079 401,63
Autres Provisions techniques	15 897 502,05		15 897 502,05	52 710 912,45		52 710 912,45	68 608 414,50		68 608 414,50
TOTAL	15 684 124 731,51	955 288 047,95	14 728 836 683,56	273 149 288,66	54 706 903,73	218 442 384,93	15 957 274 020,18	1 009 994 951,69	14 947 279 068,49

II- Autres provisions

Au : 31/12/2022

Nature	Montant début de l'exercice	Dotations			Reprises			montant fin d'exercice
		d'exploitation technique	sur placements	non techniques	d'exploitation technique	sur placements	non techniques	
1-Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	553 867 283,57			5 675 712,83		14 116 807,67		545 426 188,73
2-Provisions réglementées								
3-Provisions durables pour risques et charges								
SOUS-TOTAL (A)	553 867 283,57			5 675 712,83		14 116 807,67		545 426 188,73
4-Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	968 434 398,67	95 046 678,32	5 150 246,76	15 563 218,08	2 354 499,48	2 025 840,18	11 155 948,50	1 068 658 253,67
5-Autres provisions pour risques et charges								
6-Provisions pour dépréc. des cptes de trésorerie								
SOUS-TOTAL (B)	968 434 398,67	95 046 678,32	5 150 246,76	15 563 218,08	2 354 499,48	2 025 840,18	11 155 948,50	1 068 658 253,67
TOTAL (A+B)	1 522 301 682,24	95 046 678,32	5 150 246,76	21 238 930,91	2 354 499,48	16 142 647,85	11 155 948,50	1 614 084 442,40

TABLEAU DES CRÉANCES

Au : 31/12/2022

Créances	Total	Analyse par échéance			Autres analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE								
• Immobilisations financières								
- Prêts immobilisés	57 181 418,48	54 542 738,45	2 638 680,03					
- Autres créances financières	613 265 668,66	573 387 399,89	39 878 268,77					
• Placements affectés aux opérations d'assurance								
- Obligations et bons et Titres non négociables	1 205 796 186,74	925 896 186,74	279 900 000,00			328 789 000,00	877 007 186,74	
- Prêts et effets assimilés	6 612 670,83	5 706 470,83	906 200,00					
- Créances pour dépôts auprès des cédantes								
Sous-total	1 882 855 944,71	1 559 532 795,91	323 323 148,80			328 789 000,00	877 007 186,74	
DE L'ACTIF CIRCULANT								
- Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 009 994 951,69	753 140 534,87	256 854 416,92					
- Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	89 165 342,34	57 693 664,29	31 471 678,05					
- Assurés, Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	2 611 618 515,30	1 047 714 607,42	1 563 903 907,88					
- Personnel	7 459 539,93		7 459 539,93					
- Etat	185 395 863,04	154 628 645,22	30 767 217,82			185 395 863,04		
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	171 495 024,16	74 544 420,16	96 950 604,00					
- Compte de régularisation-actif	707 926 776,12	250 945 551,11	456 981 225,01					
Sous-total	4 783 056 012,58	2 338 667 423,06	2 444 388 589,62			185 395 863,04		
TOTAL	6 665 911 957,29	3 898 200 218,97	2 767 711 738,42			514 184 863,04	877 007 186,74	

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Au : 31/12/2022

Nature des changements	Justification du changement	Influence sur le patrimoine, la situation Financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

TABLEAU DES PLACEMENTS AFFECTÉS ET NON AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Éléments de l'actif	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation (1)	Plus ou moins valeur latente
• Terrains (2311, 2312, 2316, 2611)	665 336 051,93	665 336 051,93	664 323 000,00	-1 013 051,93
• Constructions (2313, 2321, 2323, 2325, 2327, 2612)	645 934 504,74	341 018 178,25	494 106 000,00	153 087 821,75
• Parts et actions de sociétés immobilières (2613)	1 551 374 819,95	1 551 374 819,95	1 294 992 497,92	-256 382 322,03
• Autres placements immobiliers (2318, 2328, 2618)				
• Placements immobiliers en cours (2392, 2619)	51 813 216,49	51 813 216,49	60 463 000,00	8 649 783,51
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	2 914 458 593,11	2 609 542 266,62	2 513 884 497,92	-95 657 768,70
• Obligations de l'Etat (26211, 26221)	50 002 259,56	50 002 259,56	50 055 259,56	53 000,00
• Bons du Trésor (26213, 26223)	67 761 484,56	67 571 000,00	67 426 000,00	-145 000,00
• Obligations garanties par l'Etat (26215, 26225)				
• Titres hypothécaires (2623) (Obligations)				
• Titres de créances négociables (2624)	100 000 000,00	100 000 000,00	99 702 000,00	-298 000,00
• Autres obligations et bons (26218, 26228, 2481, 3504, 3506, 3508)	990 632 442,62	968 506 641,03	952 836 641,03	-15 670 000,00
TOTAL OBLIGATIONS, BONS & TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	1 208 396 186,74	1 186 079 900,59	1 170 019 900,59	-16 060 000,00
• Titres de participation (2510, 2631)	774 556 732,33	505 547 200,23	671 442 000,00	165 894 799,77
• Actions cotées (2632)	3 499 517 918,27	3 487 393 918,27	3 421 958 000,00	-65 435 918,27
• OPCVM Obligations (2634)	5 134 325 335,74	5 134 325 335,74	4 973 692 000,00	-160 633 335,74
• OPCVM Actions (2635)	240 827 854,19	240 827 854,19	217 024 000,00	-23 803 854,19
• OPCVM Divers (2636) destinés aux FPC en Titrisation	24 329 355,00	24 329 355,00	25 313 000,00	983 645,00
• Autres Actions et Parts Sociales (2633, 2638, 3501)	1 748 382 578,21	1 589 244 000,00	1 577 424 000,00	-11 820 000,00
TOTAL ACTIONS ET TITRES DE PARTICIPATION	11 421 939 773,74	10 981 667 663,43	10 886 853 000,00	-94 814 663,43
• Prêts en première hypothèque (2641);(2411)	259 295,76	259 295,76	259 295,76	
• Avances sur polices vie (2643)				
• Prêts nantis par des obligations (2644)				
• Autres prêts (2415, 16, 18, 83, 87, 2488, 2648, 2683, 2688)	615 608 849,23	497 233 555,10	497 233 555,10	
TOTAL PRETS ET CREANCES IMMOBILISES	615 868 144,99	497 492 850,86	497 492 850,86	
• Dépôts à terme (2651)	1 036 214 367,84	1 036 214 367,84	1 036 214 367,84	
• OPCVM Monétaires (2653)	936 131 406,15	936 131 406,15	936 733 000,00	601 593,85
• Autres dépôts (2486, 2658)	61 834 360,89	61 834 360,89	61 834 360,89	
• Valeurs remises aux cédantes (2672)				
• Créances pour espèces remises aux cédantes (2675)				
TOTAL DEPOTS	2 034 180 134,88	2 034 180 134,88	2 034 781 728,73	601 593,85
• Placements immobiliers (2661)				
• Obligations et bons (2662)				
• Actions et parts autres que les OPCVM (2663)				
• Parts et actions OPCVM (2664)				
• Parts et actions autres OPCVM (2665)				
• Autres placements ((2668)				
TOTAL PLACEMENTS AFFECTES AUX CONTRATS EN U.C.				
TOTAL	18 194 842 833,46	17 308 962 816,38	17 103 031 978,10	-205 930 838,28

(1) Valeur de réalisation au 31 décembre de l'exercice (cours de bourse, valeur de marché, valeur d'expertise...)



TABLEAU DES DETTES

Au : 31/12/2022

Dettes	Total	Analyse par échéance			Autres analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT								
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement								
Sous-total								
DES AUTRES PASSIFS CIRCULANTS								
- Dettes pour dépôts des réassureurs	398 716 676,02	224 705 078,75	174 011 597,27					
- Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs	247 550 167,59	74 265 050,28	173 285 117,31					
- Assurés, Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	406 649 416,72	235 366 639,17	171 282 777,55					
- Personnel	80 420 205,75	1 797 629,15	78 622 576,60					
- Organismes sociaux	16 098 594,38		16 098 594,38			16 098 594,38		
- Etat	111 102 906,59		111 102 906,59			111 102 906,59		
- Comptes d'associés								
- Autres créanciers *	352 546 465,06	62 485 151,53	290 061 313,53					
- Compte de régularisation-passif	18 103 799,28	17 020 490,34	1 083 308,94					
Sous-total	1 631 188 231,39	615 640 039,22	1 015 548 192,17			127 201 500,97		
TOTAL	1 631 188 231,39	615 640 039,22	1 015 548 192,17			127 201 500,97		

(*) Nos factures sont réglées à la réception de la prestation : dépôt des bons de livraison et des fiches d'intervention.

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT BAIL

Au : 31/12/2022

Engagements donnés	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
• Avals et cautions	60 578 520,09	60 066 017,90
• Valeurs remises aux cédantes		
• Autres engagements donnés		
TOTAL (1)	60 578 520,09	60 066 017,90
(1) dont engagements à l'égard d'entreprises liées		
Engagements reçus	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
• Avals et cautions	Néant	Néant
• Valeurs remises par les réassureurs		
• Autres engagements reçus		
TOTAL (1)		

TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES Tableau I - Sûretés réelles données

Au : 31/12/2022

Tiers débiteurs ou tiers créditeurs Pour les sûretés réelles données	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
• NEANT					

Au : 31/12/2022

Tableau II - Sûretés réelles reçues

Tiers débiteurs ou tiers créditeurs Pour les sûretés réelles reçues	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (3)	Valeur réelle de la sûreté reçue à la date de clôture (4)
Pret Hypothécaire.	1 913 000,00	2			350 625,76
BIDAOUI ZHOR	143 866,42	2			143 866,42
RIAD MAATI	115 429,34	2			115 429,34

(1) Gage = 1 : Hypothèque = 2 : Nantissement = 3 : Warrant = 4 : Autres = 5 (à préciser)

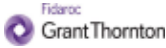
(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues).

(4) Préciser la valeur estimée ou convenue entre les parties.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022



Fidanoc Grant Thornton
7, Boulevard Desir Slaoui
Casablanca, Maroc

Aux Actionnaires de la société
SANLAM MAROC S.A.
216, Bd Zerkokani
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 11 mai 2022, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Sanlam Maroc S.A. qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 4.981.986.832,28 dont un bénéfice net de MAD 370.167.852,09.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Sanlam Maroc S.A. au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

2



PwC Maroc
Lot 37 Tour CFC-Casa Anfa
20201 Hay Hassani Casablanca

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Evaluation des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie	
<p>Les provisions pour sinistres à payer Non-Vie figurant au bilan pour un montant de MMAD 7.062, représentent un poste significatif du passif de la compagnie.</p> <p>Elles couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR) ainsi que des compléments déterminés de manière réglementaire ou actuarielle, le cas échéant.</p> <p>Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des informations complémentaires, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche.</p> <p>L'estimation de ces provisions s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projections de sinistres non connus, en utilisant des méthodes réglementaires et actuarielles, et requiert également l'exercice du jugement de la compagnie dans le choix de certains paramètres et hypothèses à retenir dans l'estimation du coût des sinistres survenus, déclarés ou non.</p> <p>Compte tenu du poids relatif des provisions techniques des contrats d'assurance Non-Vie dans le bilan de la compagnie et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ; Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie ; Tester, par sondage, la fiabilité des états produits et utilisés par la compagnie pour déterminer les provisions pour sinistres en Assurance Non-Vie et rapprocher les données issues de ces états et des outils de calcul avec la comptabilité ; Examiner la pertinence des méthodes statistiques utilisées ainsi que celle des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable ; Tester le calcul des provisions techniques en appliquant les méthodes réglementaires telles que définies pour chaque branche ; Examiner le rapport de certification de l'actuaire externe sur le test de suffisance des passifs (Liability adequacy test) conformément à la norme IFRS 4 et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées ; Réaliser des procédures analytiques (telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les évolutions significatives de l'exercice.

3

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Evaluation des provisions mathématiques en Assurance Vie	
<p>Le montant des provisions mathématiques s'élève à MMAD 5.764 au 31 décembre 2022.</p> <p>Ces provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et ceux pris par les assurés.</p> <p>Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des informations complémentaires, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche.</p> <p>Compte tenu de la part prépondérante de ces provisions mathématiques dans le bilan au 31 décembre 2022 et de la part de jugement dans l'estimation des provisions, nous avons considéré ce poste comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions mathématiques en Assurance Vie afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ; Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs aux processus de gestion des souscriptions et des prestations Vie et à la détermination des provisions mathématiques en Assurance Vie ; Mettre en œuvre des procédures visant à tester par sondage la fiabilité des données servant de base aux estimations ; Revoir le rapprochement des données de gestion avec la comptabilité ; Tester par sondage le calcul des provisions mathématiques et leur conformité à la réglementation ; Examiner le rapport de certification des provisions techniques établi par l'actuaire indépendant et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées afin d'apprécier l'impact éventuel de ces conclusions sur les provisions comptabilisées. Réaliser des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle ou inattendue significative.

4

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Valorisation des actions non cotées et des placements immobiliers	
<p>Les valeurs nettes comptables des actions non cotées et des placements immobiliers affectés aux opérations d'assurance s'élèvent respectivement à MMAD 870 et MMAD 2.584 au 31 décembre 2022.</p> <p>Ces placements sont régis par un ensemble de dispositions réglementaires portant notamment sur les règles de leur évaluation. Ainsi, ces placements doivent être évalués à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.</p> <p>Ces actifs sont difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence de valeur de marché, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.</p> <p>L'importance de ces actifs dans le bilan de la compagnie et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Evaluer la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs aux méthodes de valorisation ; Apprécier les méthodologies retenues et la pertinence des hypothèses utilisées pour valoriser ces actifs par rapport aux pratiques de marché ; Procéder au rapprochement avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières) ; Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ; Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

6

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 29 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROG GRANT THORNTON

FIDAROG GRANT THORNTON
Member/Filiale/Quartier Thématique
International
150 Boulevard de Casablanca
30 30 30 Casablanca
Faiçal MEKOUAR
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc
150 Boulevard de Casablanca
30 30 30 Casablanca

Leila SJELMASSI
Associée

7

Projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31.12.2022, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice net comptable de **370 167 852,09 Dirhams**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31.12.2022.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31.12.2022 se traduisant par un bénéfice net comptable de **370 167 852,09 Dirhams** :

Bénéfice net	370 167 852,09 DH
Réserve légale	Néant
Report à nouveau antérieur	4 669 926,98 DH

Bénéfice distribuable	374 837 779,07 DH
Dividende statutaire (6 DH par action)	24 701 244,00 DH
Réserve générale	222 000 000,00 DH
Superdividende	123 506 220,00 DH

Solde à affecter au report à nouveau	4 630 315,07 DH

L'Assemblée Générale décide donc sur proposition du conseil d'administration, la mise en distribution d'un dividende global de **148 207 464 DH** représentant un dividende de 36 DH par action et d'affecter au compte Report à Nouveau, le solde non distribué, soit **4 630 315,07 DH**.

Ce dividende de **36 DH** par action sera mis en paiement conformément à la réglementation des assurances et la réglementation régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne, à partir du mois de juin 2023.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée par la loi 20-05 et par la loi 78-12 du 29/07/2015, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve individuellement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Les actionnaires concernés n'ont pas pris part au vote.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, approuve les conventions réglementées qui ont été présentées lors du conseil d'administration du 22 février 2023, dans tous leurs effets.

Les actionnaires concernés n'ont pas pris part au vote.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration du 22 février 2023, décide d'attribuer au Conseil d'Administration une somme globale et forfaitaire de 1 800 000 dirhams, au titre de jetons de présence.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat de certains membres du conseil d'administration expire à l'issue de la présente Assemblée Générale.

En conséquence, elle décide de renouveler, sur proposition du Conseil d'Administration, le mandat des membres du conseil d'administration suivants pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31.12.2025 :

- Sanlam Pan Africa Maroc, représentée par Monsieur Emmanuel BRULE ;
- Sanlam Pan Africa Holdings Maroc, représentée par Monsieur William Robertson DOMMISSE ;
- Sanam Holding, représentée par Monsieur Ismail FARIH.
- Monsieur Emmanuel BRULE;
- Monsieur Kofi Jude BUCKNOR;
- Monsieur Mohamed BERRADA;
- Madame Margaret Mercer DAWES ;

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.



Bilan consolidé

En milliers de dirhams

ACTIF	31.12.2022	31.12.2021
ACTIFS INCORPORELS	1 412 199	1 411 550
Ecart d'acquisition	1 224 540	1 224 540
Autres immobilisations incorporelles	187 659	187 010
PLACEMENTS	14 752 923	15 636 666
Immobiliers de placement	1 390 792	1 499 830
Placements financiers	13 362 131	14 136 836
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU CO-ENTREPRISES	134 493	125 269
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	1 009 783	955 288
AUTRES ACTIFS	5 030 430	4 799 107
Droit d'usage - IFRS16	19 791	15 511
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	240 643	284 730
Participation aux bénéfices différés actif	138 626	5 667
Impôts différés actif	39 125	60 387
Stocks	1 380 088	1 373 672
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 864 360	1 676 467
Créances d'impôts exigibles	337 418	325 091
Autres créances	1 010 379	1 057 582
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	514 900	366 134
TOTAL ACTIF	22 854 728	23 294 014

PASSIF	31.12.2022	31.12.2021
CAPITAUX PROPRES	5 039 778	5 301 048
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	5 039 735	5 301 003
Capital	411 687	411 687
Primes d'émission et de fusion	1 169 922	1 169 922
Réserves consolidées	3 528 304	3 112 530
Résultat net-part du groupe	-70 178	606 864
INTÉRÊTS NON ASSORTIS DE CONTRÔLE	43	45
PASSIFS À LONG TERME	189 812	169 515
Dettes de location - IFRS16	16 637	9 440
Provisions pour risques et charges	146 727	133 627
Dettes de financement	26 448	26 448
PASSIFS TECHNIQUES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE	14 589 711	14 719 288
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances	14 589 711	14 533 813
Participation aux bénéfices différés passif		185 475
AUTRES PASSIFS	2 436 035	2 618 691
Impôts différés passif	703 936	866 535
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 113 234	1 130 673
Dettes d'impôts exigible et autres dettes d'impôts	166 076	153 632
Autres dettes	452 811	467 851
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	599 392	485 472
TOTAL PASSIF	22 854 728	23 294 014

Compte de résultat consolidé

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Primes acquises	5 962 658	5 560 352
Primes émises	5 954 524	5 621 076
Variation des primes non acquises	8 134	-60 724
Autres produits hors activité d'assurance	87 218	80 321
Résultat net de placement	-602 686	1 216 696
Résultat des placements	-599 666	1 233 600
Produits sur les placements	677 387	1 428 169
Charges sur les placements	-1 277 053	-194 569
Variation des dépréciations sur placements	-3 020	-16 904
Reprises des dépréciations sur les placements	18 224	-7 267
Dotations des dépréciations sur les placements	-21 244	-9 637
Charges techniques des activités d'assurance	-3 988 028	-4 122 011
Résultat net des cessions en réassurance	-313 887	-279 043
Frais d'acquisition des contrats	-683 893	-627 118
Charges générales d'exploitation	-646 028	-846 848
Charges nettes d'exploitation	-197 467	-250 885
Charges salariales	-325 179	-319 788
Reprises des amortissements et dépréciations	57 267	-22 659
Dotations des amortissements et dépréciations	-180 649	-253 516
Autres Produits et charges hors exploitation	-19 883	12 094
Résultat Opérationnel	-204 529	994 443
Résultat net de change	180	97
Charges et Produits de financement	1 517	474
Quote part dans les résultat des Entreprises associées ou co-Entreprises	16 858	3 236
Résultat courant avant Impôt	-185 974	998 250
Impôt sur le résultat	115 794	-391 387
Résultat net consolidé	-70 178	606 864
se répartissant entre :		
Intérêts minoritaires	2	2
Résultat part du groupe	-70 180	606 863



Tableau de Flux de Trésorerie consolidé

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-185 974	998 250
Ajustements :		
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	98 613	239 170
Variation nette des provisions techniques	27 656	242 279
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-16 858	-3 236
CORRECTIONS DES ÉLÉMENTS INCLUS DANS LE RÉSULTAT SANS IMPACT SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE	109 411	478 214
Plus ou moins values nettes sur cessions	10 413 203	16 201 006
Charges liées aux dettes de financement	2 073	1 650
RECLASSEMENT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	10 415 276	16 202 656
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	1 107 866	-705 335
Variation des créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	-231 329	113 617
Variation des autres actifs et passifs	-228 234	-254 146
Charge d'impôt exigible de l'exercice	-45 137	-67 336
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	7 500	5 375
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	10 949 379	16 771 294
Cessions de titres de participations consolidés nette de la trésorerie cédée	0	-44
Incidende des autres flux liés aux opérations d'investissements	0	207 000
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	0	206 956
Cessions et remboursement des obligations	0	4 000
Cessions des actions et des opcv	0	479 026
Cessions des immeubles	22 986	23 031
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX CESSIONS ET REMBOURSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS	22 986	506 057
Acquisitions des obligations	-58 800	0
Acquisitions des actions et des opcv	-10 374 794	-17 475 584
Acquisition des immeubles	-2 728	-581
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACQUISITIONS D'ACTIFS FINANCIERS	-10 436 322	-17 476 165
Acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	-49 616	-167 893
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACQUISITIONS ET CESSIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	-49 616	-167 893
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-10 462 952	-16 931 045
Dividendes payés	-144 089	-82 338
Total flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires	-144 089	-82 338
Variation nettes des dépôts à terme, des autres prêts et cautionnements	-287 171	32 216
Total variation nette des dépôts à terme, des autres prêts et cautionnements	-287 171	32 216
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières	435	6 000
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	-6 172	-4 545
Intérêts payés sur dettes de financement	-2 073	-1 650
Variation nette des comptes courants	-12 511	27 358
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT DU GROUPE	-20 321	27 163
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-451 581	-22 959
Variation de la trésorerie	34 846	-182 710
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	-119 337	63 373
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	-84 492	-119 337
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	34 845	-182 710

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers de dirhams

	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION	RÉSERVES CONSOLIDÉES	RÉSULTAT CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2021.12	411 687	1 169 922	2 951 438	198 166	4 731 213	47	4 731 260
Affectation du résultat en réserves à l'ouverture			198 166	-198 166		0	
Résultat de la période				606 864	606 864	-2	606 863
Résultat global de l'année			0	606 864	606 864	-2	606 863
Effet de variation du périmètre			207 000	0	207 000		207 000
Dividendes versés			-82 338		-82 338		-82 338
Autres impacts			-161 736	0	-161 736		-161 736
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021.12	411 687	1 169 922	3 112 530	606 864	5 301 003	45	5 301 048

SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2022.12	411 687	1 169 922	3 112 530	606 864	5 301 003	45	5 301 048
Affectation du résultat en réserves à l'ouverture			606 864	-606 864	0	0	
Résultat de la période				-70 178	-70 178	-2	-70 180
Résultat global de l'année			0	-70 178	-70 178	-2	-70 180
Effet de variation du périmètre			0		0		0
Dividendes versés			-144 089		-144 089		-144 089
Autres impacts		0	-47 001		-47 001		-47 001
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022.12	411 687	1 169 922	3 528 304	-70 178	5 039 735	43	5 039 778



NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

1.1 Informations générales et faits marquants de l'exercice 2022

1.1.1 Informations générales

- Compagnie marocaine d'assurance et filiale de Sanlam Group, la société Sanlam Maroc est cotée sur le marché principal de la bourse de Casablanca depuis 2010,
- Le siège social de la société Sanlam Maroc est situé au 216, bd Mohamed Zerkoutouni, 20000 Casablanca.

1.1.2 Faits marquants de l'exercice

- Les états financiers consolidés et les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 22 Février 2023.

1.2 Principes de préparation des comptes consolidés

Les sociétés du groupe Sanlam Maroc sont consolidées sur la base des états de synthèse arrêtés au 31 Décembre 2022.

1.2.1 Référentiel comptable

En application des dispositions de la circulaire n°06/05 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux AMMC relative à la publication et à la diffusion d'informations financières par les personnes morales faisant appel public à l'épargne, les états financiers consolidés de Sanlam Maroc au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et en vigueur au 31 décembre 2022. Pour les besoins de comparaison, les états financiers 2022 reprennent les éléments de 2021.

1.2.2 Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022

L'application des amendements suivants, au 1^{er} janvier 2022, n'a pas eu d'impact matériel sur les états financiers consolidés du Groupe Sanlam :

- IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels – Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire
- IFRS 3 Regroupements d'entreprise – Mise à jour de la référence au Cadre conceptuel
- IAS 16 Immobilisations corporelles – Produits générés avant l'utilisation prévue
- Améliorations annuelles – Cycle 2018-2020

1.2.3 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB et non anticipés par le Groupe

IFRS 17 – Contrats d'assurance - IFRS 17 a été adoptée par l'IASB en mai 2017 et a fait l'objet d'amendements par l'IASB en juin 2020 puis décembre 2021. Elle est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023. IFRS 17 pose les principes pour la reconnaissance, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir pour les contrats d'assurance et remplace la norme IFRS 4 - Contrats d'assurance.

Le Groupe Sanlam étudie actuellement les impacts de l'application de la norme IFRS 17 sur ses états financiers consolidés, et s'attend à ce que ces impacts soient matériels.

Le Groupe ne s'attend pas à des impacts matériels des autres textes d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2022 et non anticipés.

1.3 Principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de Sanlam Maroc et de ses filiales significatives. Les filiales désignent les entreprises pour lesquelles Sanlam Maroc, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les activités pertinentes afin de pouvoir tirer des avantages de ces activités (« contrôle »).

Une filiale est significative dès lors qu'elle dépasse trois des quatre seuils suivants sur une base consolidée :

- Total actif : 0,5 %
- Capitaux propres : 0,5 %
- Résultat : 1 %
- Chiffre d'affaires : 0,5 %

En plus, de ces critères quantitatifs, il est retenu un critère subjectif lié à la notion d'investissement stratégique ou non pour Sanlam Maroc. De ce fait, même si une société ne dépasse pas trois des quatre seuils de signification, elle peut être intégrée dans le périmètre de consolidation car jugée comme activité stratégique.

Les sociétés sur lesquelles Sanlam Maroc exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires ou une influence notable sont consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence. Les pertes de valeur additionnelles sont seulement comptabilisées quand Sanlam Maroc a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle Sanlam Maroc en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Lorsque la date de clôture des états financiers des filiales est différente de la date de clôture de la société mère, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. La différence entre les dates ne doit pas être supérieure à trois mois.

1.4 Règles et méthodes d'évaluation

1.4.1 Contrats émis par la compagnie

1.4.1.1 Classification et mode de comptabilisation

a) Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

(b) Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers.

Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaires.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation, décrites dans la note 1.4.1.3.

1.4.1.2. Classification et mode de comptabilisation

(a) Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

(b) Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations. Les charges des prestations des contrats d'assurance Vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- L'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire ;
- Les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations ;
- L'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux bénéfices et la variation des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques.

(c) Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances

Les provisions techniques relatives aux contrats d'assurance sont calculées conformément aux exigences réglementaires.

Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées au prorata temporis.

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent également un chargement pour frais de gestion.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste « Provisions techniques Vie ».

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- La provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- La provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion Actif/Passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Sanlam Maroc

n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dit participatifs, Sanlam Maroc a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur.

La participation aux bénéfices différée qui résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années. Il convient toutefois de noter que cette estimation s'applique exclusivement aux plus et moins-values latentes afférentes à des actifs en représentation de provisions techniques relatives à des contrats incluant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire.

Autres provisions techniques

- Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

- Provision globale de gestion

La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

(d) Test des suffisances des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées.

Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant et de la participation active différée. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat. Ce test est effectué une fois par an et au niveau de chaque entité consolidée selon la méthode de Best Estimate.

1.4.1.3 Evaluation des contrats financiers relevant de la norme IFRS 9

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés au résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par Sanlam Maroc sur les bénéfices résultant de la gestion des placements et amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

1.4.1.4 Opérations de réassurance

(a) Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traitées par traités sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 1.4.1.1. Classification et mode de comptabilisation. En l'absence d'informations suffisantes de la part



de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocedants.

(b) Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 1.4.1.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

1.4.2 Classification et évaluation des instruments financiers sous IFRS 9

Classification et évaluation des actifs financiers :

Deux critères sont considérés pour déterminer comment les actifs financiers doivent être classés et évalués :

- Le business model de l'entité pour la gestion des actifs financiers,
- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier « Test SPPI ».

Ainsi, trois modèles économiques sont distingués selon l'objectif de détention des actifs financiers :

- HTC – Held to collect : détention uniquement pour encaisser des flux de trésorerie contractuels,
- HTC&S – Held to collect & sale : détention pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers,
- Autres / HFS – Held for sale : détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse du modèle de classification de la norme IFRS 9 et des options retenues par le Groupe :

Instruments financiers	Classification	Valorisation	Dépréciation sous IFRS9
Obligations et autres titres à revenu fixe	Actifs financiers détenus pour encaisser des flux de trésorerie contractuels (HTC)	Coût amorti*	OUI
Actions cotées et non cotées et autres titres à revenu variable	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par résultat	NON
Fonds de placement- OPCVM	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par résultat	NON
Titres détenus pour des fins de transaction	Détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents	Juste valeur par résultat	NON

* Sauf pour les actifs dont le test SPPI est non satisfaisant, ils sont valorisés à la juste valeur par résultat.

La classification de la juste valeur par niveau hiérarchique est ventilée sur trois niveaux :

- Niveau 1 : Evaluation sur la base d'un prix de marché
- Niveau 2 : Evaluation sur la base d'un modèle mathématique ou transaction comparable
- Niveau 3 : Evaluation interne

En milliers de dirhams

Instruments financiers	31.12.2021				31.12.2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions cotées et titres assimilés - JV par résultat	4 301 401			4 301 401	3 530 758			3 530 758
Actions non cotées et titres assimilés - JV par résultat		695 243		695 243		855 943		855 943
Obligations du secteur privé - JV par résultat	55 725			55 725	147 707			147 707
Bons du trésor - JV par résultat				-	0			0
Fonds de placements - JV par résultat	7 395 514			7 395 514	6 715 526			6 715 526
Total actifs financiers à la juste valeur	11 752 640	695 243		12 447 883	10 393 991	855 943		11 249 934

Dépréciation des actifs financiers et des créances douteuses :

La phase 2 de la norme IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation qui se base sur l'estimation des « Pertes attendues », en intégrant des données prospectives afin d'apprécier les probabilités de défaut.

Une matrice de provision basée sur les taux de défaillance observés dans le passé et ajustée pour prendre en compte les informations prospectives est utilisée pour évaluer le montant des pertes attendues sur créances.

Les primes contentieuses et les créances individuellement significatives sont analysées au cas par cas.

1.4.3 Contrats de location

La norme IFRS 16 - Contrats de locations, publiée le 13 Janvier 2016, remplace la norme IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 & 27.

Selon l'IFRS 16, il y a un contrat de location lorsque le bailleur ne garde plus un droit de substitution substantiel d'une part et d'autre part, le preneur acquiert le droit de contrôler l'utilisation de l'actif pendant une période donnée en échange d'une contrepartie :

Existence d'un actif identifié*

* Pas d'actif identifié si le fournisseur conserve un droit de substitution substantiel



Droit pour le preneur de contrôler l'utilisation du bien pour une période déterminée et moyennant une rémunération

- Décider l'utilisation du bien déterminé (comment et pour quelle fin l'actif est utilisé)
- Obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien



LOCATION

Les composantes locatives et non locatives sont comptabilisées séparément :

- La norme IFRS 16 s'applique à la composante locative
- D'autres normes s'appliquent à la composante non locative

Les preneurs peuvent faire le choix par catégorie de bien sous-jacent de comptabiliser les composantes locatives et non locatives en tant que contrat de location. En pratique, le groupe n'applique pas cette mesure de simplification.

Il y a lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location- financement.

Options retenues :

Sanlam Maroc a opté pour les deux exemptions rendues possible par la norme :

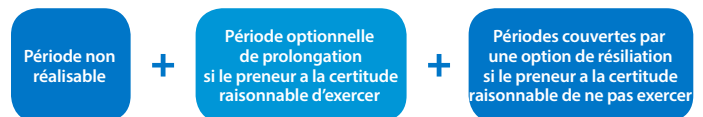
- Contrat de location relatif à des biens de faible valeur.
- Contrat de location ayant une durée inférieure à un an.

Comptabilité du Groupe : Comptabilisation, évaluation et présentation

Étapes	Description
Comptabilisation et évaluation initiale	Initialement comptabilisation d'un droit d'utilisation de l'actif et d'un passif de location à la valeur actualisée des paiements de loyers. L'actif de droit d'utilisation est ajusté des prépaiements de loyers, avantages reçus, coûts directs initiaux engagés par le preneur, estimations des coûts de restauration, d'enlèvement et de démantèlement.
Évaluation ultérieure du droit d'utilisation et du passif de location	Le droit d'utilisation de l'actif est amorti conformément à la norme IAS 16 Immobilisations corporelles. Le Groupe augmente le passif lié au contrat de location afin de refléter les intérêts et réduits le passif des paiements de loyers effectués.
Présentation du droit d'utilisation dans les états financiers	Séparément des autres actifs (non pris en location), ou avec les actifs sous-jacents correspondants en détaillant en annexe les postes contenant les actifs de droit d'utilisation. Charges d'amortissement en frais généraux.
Présentation du passif de location dans les états financiers	Séparément des autres passifs, ou avec ces autres passifs et communication en annexe des postes contenant les passifs de location. Charges d'intérêts en Produit Net Bancaire.

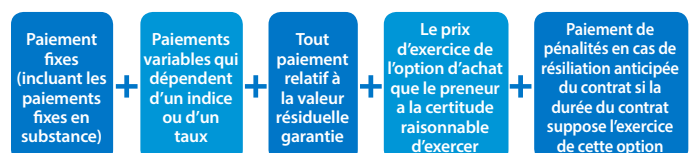
Durée du contrat de location :

En ce qui concerne la durée de location, elle est synthétisée comme suit :



Passif de location :

Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée de :



L'évaluation ultérieure du passif de location correspond aux situations : nécessitant une réévaluation du contrat ainsi que leur impact

- Changement dans l'évaluation initiale de la durée de la location ou des options d'achat/résiliation :
 - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
 - Révision du taux d'actualisation
- Changements dans les indices ou les taux affectant les paiements :
 - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
 - Taux d'actualisation inchangé

1.4.4 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont des actifs matériels qui sont détenus pour être utilisés dans la production, la fourniture de services ou à des fins administratives propres à la compagnie.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, deux modèles à choisir :

- Modèle du coût : La valeur correspond au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (éventuelles);
- Modèle de la réévaluation : La méthode de la réévaluation est une méthode qui est préconisée lorsque la juste valeur des immobilisations corporelles peut être déterminée de manière fiable. La juste valeur d'une immobilisation dans ce cas, correspond au montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (éventuelles).

L'approche par composants : Le coût total d'une immobilisation doit être réparti entre ses différents éléments constitutifs ; chaque élément doit être comptabilisé séparément lorsque les composants ont des durées d'utilisation différentes ou procurent des avantages selon un rythme différent.

La base amortissable d'un actif : le montant amortissable d'une immobilisation corporelle doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité. La base amortissable d'un actif est déterminée après déduction de sa valeur résiduelle.

Option retenue :

Le Groupe a opté pour le modèle du coût pour l'évaluation des immobilisations corporelles.

1.4.5 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme, les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements selon le mode linéaire et des pertes de valeur.

A fin 2022, l'écart d'acquisition de Sanlam Maroc a fait l'objet d'un test de dépréciation et il n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation

1.4.6 Immeubles de placement :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Valorisation :

- Le modèle de la juste valeur : Selon ce modèle, les immeubles de placement sont réévalués à la fin de chaque période de reporting. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles se produisent. « La juste valeur est le prix auquel le bien pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans une transaction sans lien de dépendance, sans déduction des coûts de transaction (voir IFRS 13) ».
- Le modèle du coût : Selon ce modèle, les immeubles de placement sont évalués au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. La juste valeur est indiquée en annexe. Les gains et pertes sur cession sont comptabilisés en résultat.

Option retenue :

Le groupe Sanlam Maroc applique le modèle de la juste valeur pour l'évaluation des immeubles de placement.

1.4.7 IFRIC 23 :

Le 7 juin 2017, L'IFRS IC (Interpretation committee) a publié l'interprétation IFRIC 23 relative au traitement des positions fiscales incertaines en matière d'impôts sur le résultat, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

L'interprétation prévoit deux méthodes de transitions :

- Méthode totalement rétrospective, qui prévoit le retraitement des états financiers comparatifs présentés ;
- Méthode partiellement rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

1.4.8 Les avantages au personnel :

La norme IAS 19 a pour but de prescrire le traitement comptable relatif à tous les avantages accordés au personnel (sauf ceux auxquels s'appliquent les autres normes).

Les avantages au personnel comprennent :

- Les avantages à court terme : comme les salaires et cotisations sociales, les congés annuels payés et les congés de maladie payés, l'intéressement et les primes, et les avantages en nature (logement, voiture...) dont bénéficient le personnel en activité ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi : comme les indemnités de retraite, les indemnités de fin de carrière, l'assistance médicale postérieure à l'emploi et les autres prestations de retraite ;
- Les avantages à long terme : comme les primes d'ancienneté, les absences de longue durée rémunérées, les indemnités de fin de carrière, les autres primes et les rémunérations différées ;
- Les indemnités de fin de contrat : notamment les indemnités de licenciement et les indemnités des départs volontaires du personnel.

1.4.9 Impôts différés :

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Le taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.



NOTE 2 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation de Sanlam Maroc se présente comme suit :

Entités	% de contrôle au 31 Décembre 2022	Méthode de consolidation au 31 Décembre 2022	% de contrôle au 31 Décembre 2021	Méthode de consolidation au 31 Décembre 2021
Sanlam Maroc	100%	IG	100%	IG
Africa First Assist	25%	MEE	25%	MEE
Sanlam Asset Management Maroc	100%	IG	100%	IG
Sanlam Hôtels	100%	IG	100%	IG
Luxor	100%	IG	100%	IG
Espace Développement	100%	IG	100%	IG
Ryad Partners	100%	IG	100%	IG
Tertia	100%	IG	100%	IG
Agdal Salé	100%	IG	100%	IG
Tamaris Garden	100%	IG	100%	IG
Participation Khalladi	100%	IG	100%	IG

IG : Intégration Globale ;

MEE : Mise En Equivalence

NOTE 3 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Primes émises et produits des autres activités

	31.12.2022			31.12.2021		
	Vie	Non Vie	Total	Vie	Non Vie	Total
Primes émises	932 120	5 022 404	5 954 524	918 638	4 702 438	5 621 076
Autres produits hors activité d'assurance	52 224	34 994	87 218	28 383	51 938	80 321
TOTAL	984 344	5 057 398	6 041 742	947 021	4 754 376	5 701 397

Produits nets de placement

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Revenus des immeubles	46 759	75 839
Revenus - Avances et avances en compte courant - entités immobilières	5 608	1 820
Revenus obligations	49 892	46 138
Surcote / décote obligations	-3 589	-3 396
Revenus instruments de capitaux propres	198 857	176 390
Revenus des OPCVM	109 942	0
Revenus des autres prêts	24 193	22 429
Revenus trésorerie et équivalents de trésorerie	2 227	5 164
Frais de gestion des placements	-43 876	-53 992
Plus values sur cession des Immeubles	8 535	23 031
Plus value de cession - Instruments de capitaux propres	-992 684	703 730
Plus values de cession - OPCVM	-5 530	206 738
Variation des dépréciations sur placements	-3 020	29 704
+/- Value de consolidation		-16 899
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS	-602 686	1 216 696

Charges nettes d'exploitation

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Achats de marchandises revendus	9 593	10 631
Consommation de matières et fournitures	18 056	59 856
Autres charges opérationnelles	77 814	-32 339
Autres produits opérationnels	-591	-683
Charges externes	-250 373	-231 750
Impôts et taxes	-46 693	-52 759
Pertes sur créances irrécouvrables	-5 273	-3 841
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	-197 467	-250 885

Charges techniques des activités d'assurance

En milliers de dirhams

	31.12.2022			31.12.2021		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Sinistres payés	-986 875	-3 255 558	-4 242 433	-802 983	-2 928 296	-3 731 279
Variation provisions mathématiques	-19 243	169 244	150 001	-73 818	249 043	175 225
Variation des provisions pour sinistres à payer	37 125	-267 575	-230 450	-33 162	-396 655	-429 817
Variation des provisions pour frais de gestion de sinistres	1 190	-11 030	-9 840	-4 088	-17 819	-21 907
Variation provisions pour participation aux bénéfices	26 255	0	26 255	-21 864	0	-21 864
Variation de la participation aux bénéfices différée actif (par P&L)	318 434		318 434	-92 374		-92 374
Variation de la provision pour capitalisation			0	6 445	-6 440	5
TOTAL	-623 114	-3 364 919	-3 988 033	-1 021 844	-3 100 167	-4 122 011

NOTE 4 : NOTE RELATIVE AU BILAN

Actifs valorisés au coût amorti

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti	2 238 299	1 828 250
Créances sur courtiers et agents généraux au coût amorti	2 302 576	2 424 809
Prêts et créances au coût amorti	248 947	250 274
TOTAL	4 789 822	4 503 333
Dépréciation actifs financiers au coût amorti	-126 102	-139 297
Dépréciation créances sur courtiers et agents généraux au coût amorti	-836 424	-791 082
TOTAL ACTIFS AU COÛT AMORTI NETS DES DÉPRÉCIATIONS	3 827 296	3 572 954

Actifs valorisés à la juste valeur par résultat

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Actions et autres titres à revenu variable	4 386 701	4 996 644
Coté	3 530 758	4 301 401
Non coté	855 943	695 243
Obligations et autres titres à revenu fixe	147 707	55 725
Coté	147 707	55 725
Non coté		
Fonds de placement	6 715 526	7 395 514
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	11 249 934	12 447 883



Autres actifs incorporels

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Autres Immobilisations incorporelles	509 406	475 467
TOTAL BRUT	509 406	475 467
Amortissement des Autres Immobilisations incorporelles	-321 747	-288 457
TOTAL AMORTISSEMENT	-321 747	-288 457
TOTAL NET	187 659	187 010

Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Terrains	178 030	182 080
Constructions	220 482	240 627
Installations techniques, Matériel et outillages	156 148	151 656
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	379 931	421 893
Autres immobilisations corporelles	4 529	4 012
Matériel de transport	1 065	1 011
Immobilisations corporelles en cours	7 988	950
TOTAL BRUT	948 173	1 002 229
Dépréciation - Terrains	-60 560	-51 980
Dépréciation - Constructions	-176 467	-174 826
Amortissement - Matériel de transport	-968	-954
Amortissements - Installations techniques, Matériel et outillages	-128 992	-125 183
Amortissements - Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	-338 655	-362 814
Amortissements - Autres immobilisations corporelles	-1 888	-1 742
TOTAL AMORTISSEMENT / DÉPRÉCIATIONS	-707 530	-717 499
TOTAL NET	240 643	284 730

Immobilier de placement

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Terrains	600 507	600 285
Constructions	755 539	774 675
Autres placements immobiliers	51 813	131 970
TOTAL BRUT	1 407 859	1 506 930
Amortissement des constructions	-17 067	-7 100
TOTAL AMORTISSEMENT / DÉPRÉCIATIONS	-17 067	-7 100
TOTAL NET	1 390 792	1 499 830

Impôts différés

En milliers de dirhams

IMPOTS DIFFERES ACTIF	31.12.2022	31.12.2021
Impôts sur les instruments financiers	-	-57 813
Impôts sur les immeubles de placement	-	11 889
Impôts sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts	14 247	16 594
Impôts sur les avantages au personnel	-	32 885
Impôts sur les immobilisations incorporelles	152	7 284
Impôts sur les immobilisations corporelles	-	2 033
Autres	24 725	47 515
TOTAL	39 124	60 387

IMPOTS DIFFERES PASSIF	31.12.2022	31.12.2021
Impôts sur les instruments financiers	21 863	252 674
Impôts sur les avantages au personnel	- 35 407	
Impôts sur les immeubles de placement	56 415	74 276
Impôts sur les immobilisations incorporelles	15 737	64
Impôts sur les immobilisations corporelles	39 669	40 367
Autres	605 658	499 154
TOTAL	703 935	866 535

Créances relatives aux contrats d'assurance et de réassurance

En milliers de dirhams

	31.12.2022			31.12.2021		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Primes acquise non émises	224 536		224 536	205 601		205 601
Comptes courants avec d'autres compagnies d'assurance	173 672		173 672	144 999		144 999
Créances sur des courtiers et agents généraux relatives à des opérations d'assurance directe ou d'acceptations	2 302 576	-836 424	1 466 152	2 126 375	-800 508	1 325 867
TOTAL	2 700 784	-836 424	1 864 360	2 476 975	-800 508	1 676 467

Dettes relatives aux contrats d'assurance et de réassurance

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations de réassurance (cession) - crédit	398 717	355 668
Comptes courants créditeur avec d'autres compagnies d'assurance	417 051	436 659
Dettes sur des courtiers et agents généraux relatives à des opérations d'assurance directe ou d'acceptations	297 466	338 346
TOTAL	1 113 234	1 130 673



NOTE 5 : NOTE RELATIVE À LA SITUATION FINANCIÈRE

Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS D'ASSURANCE NON VIE	31.12.2022	31.12.2021
Provisions pour primes non acquises	110 538	120 199
Provisions pour sinistres à payer	589 118	493 031
TOTAL	699 656	613 230
PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE		
Provisions d'assurance vie	255 982	271 562
Provisions pour sinistres à payer	54 145	70 496
TOTAL	310 127	342 058
TOTAL PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	1 009 783	955 288

Participation aux bénéfices différés

En milliers de dirhams

	31.12.2022			31.12.2021		
	PBDA	PBDP	Total	PBDA	PBDP	Total
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par résultat	165 515	26 889	138 626	5667	123 637	-117 970
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	0	0	0	0	61 838	-61 838
TOTAL	165 515	26 889	138 626	5 667	185 475	-179 808

Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Dettes financières à court terme	599 392	485 472
Disponibilité (Banque, CCP, caisse)	514 900	366 134
TRÉSORERIE NETTE	-84 492	-119 338

NOTE 6 : INFORMATION SECTORIELLE

Information sectorielle par secteur d'activité

En milliers de dirhams

	31.12.2022				31.12.2021			
	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	5 954 524	114 301	-27 083	6 041 742	5 621 076	105 607	-25 286	5 701 397
Résultat d'exploitation	-52 698	-5 514	-146 317	-204 529	1 157 481	25 485	-188 523	994 443
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises		16 858		16 858	0	3 236		3 236
Charge ou produit d'is	118 331	1 264	-3 801	115 794	-400 581	-13 687	22 881	-391 387
Résultat net	37 930	21 134	-129 242	-70 178	756 426	-5 975	-143 587	606 864
Capitaux propres	4 191 942	1 562 659	-714 822	5 039 778	4 333 274	1 661 482	-693 707	5 301 048
Dettes de financements		26 448	0	26 448	9 440	26 448	0	35 888
Placements	16 378 757	508 489	-2 134 323	14 752 923	17 333 264	517 376	-2 213 974	15 636 666
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-745 393	-227 624	-454 121	-1 427 138	-734 143	-218 028	-443 870	-1 396 041
Titres mis en équivalence		69 586	64 907	134 493	0	60 362	64 907	125 269
Acquisitions d'actifs non courants	39 181	10 114		49 295	167 038	487		167 525
TOTAL ACTIF	21 816 120	2 536 276	-1 497 668	22 854 728	22 108 001	2 594 468	-1 408 455	23 294 014

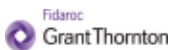
Information sectorielle par zone géographique

	31.12.2022						31.12.2021					
	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	6 068 825				-27 083	6 041 742	5 726 683				-25 286	5 701 397
Résultat d'exploitation	-58 212				-146 317	-204 529	1 182 966				-188 523	994 443
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises	16 858					16 858	3 236					3 236
Charge ou produit d'is	119 595				-3 801	115 794	-414 268				22 881	-391 387
Résultat net	59 064				-129 242	-70 178	750 452				-143 587	606 864
Capitaux propres	5 754 601				-714 822	5 039 778	5 994 756				-693 707	5 301 048
Dettes de financements	26 448				0	26 448	35 888				0	35 888
Placements	16 887 246				-2 134 323	14 752 923	17 850 640				-2 213 974	15 636 666
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-973 017				-454 121	-1 427 138	-952 171				-443 870	-1 396 041
Titres mis en équivalence	69 586				64 907	134 493	60 362				64 907	125 269
Acquisitions d'actifs non courants	49 295					49 295	167 525					167 525
TOTAL ACTIF	24 352 396				-1 497 668	22 854 728	24 702 469				-1 408 455	23 294 014



RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022



Fidarc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca, Maroc

Aux Actionnaires de la société
SANLAM MAROC S.A.
216, Bd Zerkouni
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société SANLAM MAROC S.A. et de ses filiales (Groupe Sanlam Maroc), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 5.039.778 dont une perte nette consolidée de KMAD 70.178.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

2



PwC Maroc
Lot 57 Tour GFC-Casa Africa
20220 Hay Hassan Casablanca

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Evaluation des provisions pour sinistres en Assurance Non-Vie	
<p>Les provisions pour sinistres à payer Non-Vie figurant au bilan pour un montant de MMAD 7.062, représentent un poste significatif du passif de la compagnie.</p> <p>Elles couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR) ainsi que des compléments déterminés de manière réglementaire ou actuarielle, le cas échéant.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.4.1.2 des notes annexes aux comptes consolidés, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche.</p> <p>L'estimation de ces provisions s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projections de sinistres non connus, en utilisant des méthodes réglementaires et actuarielles, et requiert également l'exercice du jugement de la compagnie dans le choix de certains paramètres et hypothèses à retenir dans l'estimation du coût des sinistres survenus, déclarés ou non.</p> <p>Compte tenu du poids relatif des provisions pour sinistres des contrats d'assurance Non-Vie dans le bilan de la compagnie et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ; Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie ; Tester, par sondage, la fiabilité des états produits et utilisés par la compagnie pour déterminer les provisions pour sinistres en Assurance Non-Vie et rapprocher les données issues de ces états et des outils de calcul avec la comptabilité ; Examiner la pertinence des méthodes statistiques utilisées ainsi que celle des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable ; Tester le calcul des provisions techniques en appliquant les méthodes réglementaires telles que définies pour chaque branche ; Examiner le rapport de certification de l'actuaire externe sur le test de suffisance des passifs (Liability adequacy test) conformément à la norme IFRS 4 et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées ; Réaliser des procédures analytiques (telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les évolutions significatives de l'exercice.

3

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Evaluation des provisions mathématiques en Assurance Vie	
<p>Le montant des provisions mathématiques s'éleve à MMAD 5.764 au 31 décembre 2022.</p> <p>Ces provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et ceux pris par les assurés.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.4.1.2-c des notes annexes aux états financiers consolidés, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche.</p> <p>Compte tenu de la part prépondérante de ces provisions mathématiques dans le bilan au 31 décembre 2022 et de la part de jugement dans l'estimation des provisions, nous avons considéré ce poste comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions mathématiques afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ; Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs au processus de gestion des souscriptions et des prestations Vie et à la détermination des provisions mathématiques en assurance Vie ; Mettre en œuvre des procédures visant à tester par sondage la fiabilité des données servant de base aux estimations ; Procéder à la revue du rapprochement des données de gestion avec la comptabilité ; Tester par sondage le calcul des provisions mathématiques et leur conformité à la réglementation ; Examiner le rapport de certification des provisions techniques établi par l'actuaire indépendant et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées afin d'apprécier l'impact éventuel de ces conclusions sur les provisions comptabilisées ; Réaliser des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle ou inattendue significative.

4

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Valorisation des actions non cotées et des placements immobiliers	
<p>Les valeurs nettes comptables consolidées des actions non cotées et des placements immobiliers s'élevaient respectivement à MMAD 855 et MMAD 1.391 au 31 décembre 2022.</p> <p>Ces placements sont comptabilisés selon le modèle de la juste valeur conformément à la norme IFRS 9 pour les immeubles de placement et la norme IFRS 9 pour les actions non cotées (comme indiqué dans les notes 1.4.2 et 1.4.6 des notes annexes aux états financiers consolidés).</p> <p>Ces actifs doivent être évalués à chaque clôture afin de refléter leur valeur de marché. Les profits et les pertes résultant des variations de juste valeur doivent être comptabilisés en résultat.</p> <p>Ces actifs sont difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence de valeur de marché, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.</p> <p>L'importance de ces actifs dans le bilan de la compagnie et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs à la mise en œuvre des méthodes de valorisation ; Appréécier les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés ; Appréécier la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché ; Procéder au rapprochement avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières) ; Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ; Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

5

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
Associé

PwC MAROC

Leïla SIELMASSI
Associée

6



10

Notre réseau

AGADIR**ASSURANCES RACHDI**

Avenue Hassan II - Immeuble Rachdi - B.P. 333 - Agadir
0528 82 78 40/41
0661 41 69 33
assurances.rachdi@sanlam.ma

GROUPE FIKRI G.F. ASSURANCES FIKRI

Imm. Hamria Avenue Al Mokawama
0528 84 22 55
0661 32 62 00
fikri.elhassane@groupefikri.ma
assurances.groupefikrifikri@sanlam.ma

ASSURANCES AMRIR

231, Bd. Ahmed Oulhaj Akhnouch- Cité Tildi
0528 82 69 96 / 0528 82 69 97
0666 55 11 17
assurances.amrir@sanlam.ma

ASSURANCES KSIMA

Imm Fouzia Avenue Hassan II Agadir
0528 84 55 47 / 0528 84 80 01
0661 21 20 32
assurances.ksima@sanlam.ma

ASSURANCES SUPRASSUR

3-4 Immeuble Sabrina - Avenue Hassan II
0528 84 86 56 / 0528 84 28 69
0661 28 81 27
assurances.suprassur@sanlam.ma

ASSURANCES ZOURI

46 Avenue Prince Moulay Abdallah Agadir 80000
0528 84 15 40
0661 09 72 76
assurances.zouri@sanlam.ma

GROUPE FIKRI G.F. ASSURANCES IAZZA

N° 649 Bloc 3 Route Biougra Ait Melloul - Inzegane
0528 24 55 88 / 77
0661 46 80 84
assurances.groupefikriiazza@sanlam.ma

ASSURANCES ANISS

Bd 2 Mars, N° 84 Amsernat - Agadir
0528 21 57 57 / 0528 23 95 02
0663 61 76 17
assurances.aniss@sanlam.ma

GROUPE FIKRI G.F. ASSURANCES DDAMOUH

Av. Mohamed V Imm. Moinetine Appt.1 Dcheira Ljihadia
0528 27 35 00
0661 26 55 35
assurances.groupefikriddamouh@sanlam.ma

ASSURANCES RAYANE

N°94 Bloc e8 Rue El Farabi Hay Dakhla
0528 23 10 50
0664 79 07 47
assurances.rayane@sanlam.ma

ASSURANCES GRAND AGADIR

N° 9, Résidence Al Majd, Bd Kadi Ayyad, Amssernat
0528 23 63 00
0661 21 24 11
assurances.grandagadir@sanlam.ma

YASSINE ASSURANCES

BD Abderrahim Bouabid N° 7 IMM Zerkoutoni Tr 01 Agadir
0528 23 33 84 / 0528 23 06 01
0661 34 00 50
assurances.yassine@sanlam.ma

GROUPE FIKRI G.F. ASSURANCES FAYROUZ

N° 415 Bloc E Rue Abdellah El Guerssifi Al Houda
0528 32 09 33
0633 28 34 74
assurances.fayrouz@sanlam.ma

GROUPE FIKRI G.F. ASSURANCES HIND

N° 3263 Lot 2 Hay Mohammadi Agadir
0528 23 20 33
0661 76 24 35
assurances.hind@sanlam.ma

GROUPE FIKRI G.F. ASSURANCES BIKHIR

N 12 Lot Imam Al Haj Hassan, Drarga Agadir
0528 28 73 69
0661 49 62 80
assurances.bikhir@sanlam.ma

GROUPE FIKRI G.F. ASSURANCES OUAADIDY

Aourir Centre
0528 31 42 41
0661 39 77 04
assurances.ouaadidy@sanlam.ma

GROUPE FIKRI G.F. ASSURANCES OMAR

N° 10, Route Principale, Tikiouine
0528 81 01 81
0661 69 84 42
agence.tikiouine@sanlam.ma

PANAM ASSURANCE

116 Avenue El Hanssali l'Erac Bouargane, Agadir
0528 22 44 38
0661 89 85 91
assurance.panam@sanlam.ma

ASSURANCE DCHEIRA

117, Avenue Mokhtar Soussi - Dcheria El Jahadia
0528 27 37 60
0622 52 82 42
assurances.dcheira@sanlam.ma

ASSURANCE ANIR

Avenue Ait Moulay Hay Tadarte n° 47 - Anza
0528 20 44 44
0661 66 74 40 / 0661 23 77 15
assurance.anir@sanlam.ma

GFK ASSURANCES

Magasin n° 5 Immeuble 203 Fal Oumlil - Hay Mohammadi
0528 22 22 43
0661 28 31 13 / 0661 08 02 04
assurances.gfk@sanlam.ma

CVT AGADIR HAY DAKHLA

Nr 1 Bloc 1 Av 11 Janvier Hay Dakhla Agadir
0528 21 59 34
0666 94 35 31
agence.agadirhaydakhla@sanlam.ma

AV AGADIR GHANDI**(FIDELIS ASSURANCES AGADIR)**

45, Bd Ghandi Cité Dakhla - Agadir
0528 23 52 68 / 0528 23 52 70 / 0528 23 52 74
0661 19 39 65
av.agadirghandi@sanlam.ma

ASSURANCES BOUGHALEM

C12-2, Résidence La Famille, Avenue Laayoune, Hay El Wifaq, Benseragaou
0707 13 86 14
0618 53 32 33
assurances.boughalem@sanlam.ma

BD AGADIR BAY

N° 103 - 1^{er} étage Bloc A - Agadir Technopole 1
0528 23 76 32 / 0528 21 56 65
Bd.agadirbay@sanlam.ma

AGOURAI**AV AGOURAI**

Avenue Al Massira - Station Ziz - Route de Meknes - Agourai
0535 43 01 04
0661 77 22 12
av.agourai@sanlam.ma

**AHFIR****ASSURANCES ET CONSEILS AHFIR**

N°09 Boulevard Oujda Ahfir 60050
0536 62 93 88
0661 06 33 07
assurances.ahfir@sanlam.ma

AIN AICHA**AV AIN AICHA**

Centre Ain Aicha
0535 76 91 22
0661 64 12 36 / 0619 22 06 98
avainaicha@sanlam.ma

AIN AOUDA**ASSURANCES BELHOUCINE**

N°111 Secteur 9 Hay Nasr - 12100 Ain Aouda
0537 74 65 72
0618 41 79 49
assurance.belhoucine@sanlam.ma

AIN CHEGGAG**AV AIN CHEGGAG**

Hay Lamssala 31050
0535 66 55 73
0661 28 01 53
bd.ainchaggag@sanlam.ma

AIN DORIJ**AV AIN DORIJ**

Route Régionale 408 Ain Dorij CR M'jaara
0537 90 88 88
0661 99 70 22
av.aindorij@sanlam.ma

AIN HARROUDA**ASSURANCES AIN HARROUDA**

Lotissement El Wafa 05 n°7 Ain Harrouda
0522 32 93 94
0661 59 09 16
assurances.ainharrouda@sanlam.ma

AIN TAOUJDATE**MEZIANI ASSURANCE**

N° 14 Hay Bassatine Boulevard Med V
0535 44 13 70
0668 98 96 14
assurance.meziani@sanlam.ma

AIT BAHA**AV AIT BAHA**

Bd Med V, Hay Al Kasba
0528 25 45 45
0661 83 90 92
agence.aitbaha@sanlam.ma

AIT IAZZA**ASSURANCES AICHA EL GHAZI (2AEG)**

Route de Marrakech - Ait Iazza Lakdima
0528 53 62 12
0605 55 77 72
assurances.aichaelhazizi@sanlam.ma

AIT OURIR**ASSURANCES CHFIRA**

Av. Hassan II, Opération Nejma, Imm A, Magasin 1, Ait Ourir
Centre
0524 48 01 88 / 0524 48 02 88
0661 47 60 00 / 0669 56 53 25
assurances.chfira@sanlam.ma
Rapport d'activité || www.sanlam.ma

AKLIM**MEBROUK ASSURANCES**

Rc N°14 Boulevard Mohamed V, Hay Laymoun
0536 63 50 51
0661 82 38 59
assurances.mebrouk@sanlam.ma

AKNOUL**ASSURANCES EL HAMSS**

Boulevard Mohamed V Bp : 237 Aknoul
0535 27 71 33
0661 82 19 75
assurances.elhamss@sanlam.ma

AL AYOUNE (OUJDA)**EL AIOUN ASSURANCES ET CONSEILS**

Angle Bd Bir Anzarane Et Rue 21 - N° 2 - El Aïoun Sidi Mellouk
0536 67 07 36
0660 07 68 55 / 0661 72 23 05
assurance.elaioun@sanlam.ma

AL HOCEIMA**CABINETE DE SEGUROS AMRANI**

152 Av. Mohamed V
0539 98 22 40
0662 06 06 82
assurances.seguosamrani@sanlam.ma

ASSURANCES EL BACHRIOUI

Rue Al Mouahidine N° 35
0539 98 56 50
0641 14 09 28
agence.alhoceima@sanlam.ma

CVT AL HOCEIMA

Km 4, Route Express Al Hoceima - Ajdir - B.p N° 393 -
Al Hoceima
0539 98 52 52
0661 11 27 21
agence.cvtalhoceima@sanlam.ma

ASSURANCES EL MANSOURI

25 Avenue Youssef Ben Tachfine Al-Hoceima
0539 98 13 39
0661 47 11 91
assurances.elmansouri@sanlam.ma

ASSURANCES SAIDI

04 Bis Boulevard Mohamed V Al Hoceima
0539 84 02 86 / 0539 84 01 16
0662 19 27 70
assurances.saidi@sanlam.ma

ALNIF**AV ALNIF**

Centre Alnif
0535 88 10 45
0671 96 46 39
av.alnif@sanlam.ma

AOULOZ (TAROUDANT)**AV AOULOZ**

Bd Hassan Ii Aoulouz.taroudant
0528 53 94 43
0661 28 91 44
agence.aoulouz@sanlam.ma

ASILAH**AV ASILAH**

376, Boulevard Hassan II
0531 18 43 83
assurances.assilah@sanlam.ma

AZEMMOUR**ASSURANCES ALHAMD**

Propriété Raji 4, Bd Mohamed V (Mitoyen à Bim) Azemmour
0523 35 84 84
0661 26 50 13
assurances.alhamd@sanlam.ma

AZEMOUR**BD ASSURANCES SIDI ALI**

N° 122, Lotissement Zaitoune Sidi Ali Ben Hamdouche -
Azemmour
0523 35 81 72
0661 19 48 32
assurances.sidiali@sanlam.ma

AZILAL**STE ASSURANCES AZILAL**

Av Hassan 2 Quartier Takadoum Azilal
0523 45 93 85
0661 38 42 07 / 0600 30 79 69
assurances.azilal@sanlam.ma

AZROU**AV AZROU (AIT MELLOUL)**

Bloc 2 N 54 Hay Assais Azrou Ait Melloul
0528 24 14 33
0661 55 98 69
agence.azrou@sanlam.ma

AV AZROU

209, Bd Hassan II - Appt n° 2 - 1^{er} étage
0535 56 31 32
0661 37 06 20
assurance.azrou@sanlam.ma

BAB BERRED**AV BAB BERRED**

Avenue Mohamed V - Centre Bab Berred
0539 89 25 31
0666 41 95 55/0661 75 62 89
av.babberred@sanlam.ma

BAB TAZA**KHAMLI CHI ASSURANCES**

Lotissement El Krouchi Centre
0539 89 68 28
0661 75 62 89
assurances.babtaza@sanlam.ma

BEJAAD**AMJAD NADIR ASSURANCES**

364 Lotissement El Majd 2
0523 4130 00
0667 51 94 74
assurance.amjadnadir@sanlam.ma

BELFAA**AV BELFAA**

Lotissement Talghazite Belfaa 87252
0528 20 96 47
0673 76 61 98
assurances.belfaa@sanlam.ma

BEN HMED**ASSURANCES EJJOUTI**

1, Rue El Hansali Bd. Administratif
0523 40 74 74
0661 18 56 68
assurances.ejjouti@sanlam.ma

BEN TAIB**EURASSUR**

Rue Idriss 1^{er} N°92-94, Ben Taieb
0536 40 00 69
0667 24 57 89
eurassur@gmail.com

BENGUERIR**ASSURANCES BENGUERIR**

Av. Mohamed V Imm. 5 - 1^{er} Étage
0524 31 85 23 / 04
0661 24 83 14
assurances.benguerir@sanlam.ma

BENI BOUAYACH**CVT BENI BOUAYACH**

Hay Bougharm Bp 79 Al Hoceima
0539 80 49 52
06 61 20 52 73
agence.benibouayach@sanlam.ma

BENI MELLAL**ASSURANCES ATLASSI**

Bd. Med V, Résidence Aiche N° 4, 1^{er} Étage Béni Mellal
0523 42 01 67
0661 06 16 45
assurances.atlassi@sanlam.ma

ASSURANCES MAAOUNI

46. Bloc 4 Quart Mimouna Bd Med V Béni Mellal
0523 42 15 15 / 0523 48 65 25
0661 20 22 05
assurances.maaouni@sanlam.ma

DAY ASSURANCES

Bd. Med V Route de Marrakech, Residence Houria N°2 - 23000
Beni Mellal
0523 48 78 95
0662 05 07 06
day.assurance@sanlam.ma

AV AIN ASSERDOUNE

Rez de Chaussée, Boulevard Hassan II n° 198 Beni Mellal
0523 48 50 78
0657 06 71 52
assurance.ain-asserdown@sanlam.ma

ASSURANCES FAIQ

Bd. Mohamed V Rue 1 Hay Ben Addi - Beni Mellal
0528 27 37 59
0661 91 95 85
assurances.faiq@sanlam.ma

BENI TADJIT**AV BENI TADJIT**

Avenue Berkane Rue n° 3 - Beni Tadjite
0535 78 26 40
0666 38 01 50
av.benitadjit@sanlam.ma

BENSLIMANE**ASSURANCES LA VILLE VERTE**

4 Rue Tarek Bnou Ziad - Benslimane
0523 29 18 12
0661 80 05 79
assurances.lavilleverte@sanlam.ma

**BERKANE****KADDAR ASSURANCES**

Rue Moulay Youssef - Hay Hassani
0536 61 00 60
0661 33 57 99
assurances.kaddar@sanlam.ma

ASSURANCE LAYMOUNE

Immeuble Al Baraka Bd Bir Anzarane Hay El Hassani Berkane
0536 61 53 58
0661 43 02 62
assurances.laymoune@sanlam.ma

BERRECHID**AV BERRECHID YOURS**

Lotissement Ennour Bd Al Moukaouama n° 21 et 23
0522 03 38 42
0664 70 99 11
av.berrechidyour@sanlam.ma

ASSURANCES ET CONSEILS LACHHEB

46, Bd. Mohamed V
0522 32 83 83
0661 25 75 24
assurances.lachheb@sanlam.ma

FIDELIS ASSURANCES BERRECHID

Rez de Chaussée, Propriété Al Maghrib El Jadida, Avenue Al Horria
0522 32 67 36
0661 19 39 65
fidelis.assurances-berrechid@sanlam.ma

BIOUGRA**SOCIETE CHTOUKA ASSURANCE (AV BIOUGRA)**

Bd. Mohamed V, Rue De La Poste
0528 81 01 81
0674 88 22 45
assurance.chtouka@sanlam.ma

BIR JDID**ASSURANCES EL ISSI**

Lot Mabrouk N°58 - Bd. Laayoune
0523 36 09 99
0661 63 85 41
assurances.elissi@sanlam.ma

BOUARFA**ASSURANCES BOUARFA**

93, Bis Bd. Mohamed VI
0536 79 88 75
0668 35 28 31
assurances.bouarfa@sanlam.ma

BOUDERBALA**AV BOUDERBALA**

Propriété Ghazoua 74 Commune Ait Boubidmane
0808 64 54 65
0661 17 44 47 / 0630 00 04 44
av.bouderbala@sanlam.ma

BOUFEKRANE**ASSURANCES KHALIS**

N° 125 Lotissement El Mallouki - Avenue La Marche Verte - Boufekrane
0535 43 66 02
0661 59 15 66
assurances.khalis@sanlam.ma

BOUIZAKARNE**AV BOUIZAKARNE**

Av Hassan II Route de Guelmim Bouizakarne
0528 78 94 59
0661 46 91 16
agence.bouizakarne@sanlam.ma

BOUJDOUR**AV BOUJDOUR**

41, Avenue Hassan II - Boujdour
0528 88 00 00
0661 45 70 00
agence.boujdour@sanlam.ma

BOUJNIBA**ASSURANCE LAHBABI**

474, Tachroune - Boujniba
0523 57 01 32
0661 98 66 97
assurance.lahbabi@sanlam.ma

BOUMANE DADS PROVINCE TINGHIR**ASSURANCES BOUMALNE DADES**

Bd Mohamed V Boumalne Dades
0524 83 19 16
0675 94 79 77
agence.boumalen@sanlam.ma

BOUMIA**AV BOUMIA**

Rez de Chaussée Avenue Hassan II Boumia
0535 59 71 58
0702 09 73 76
av.boumia@sanlam.ma

BOUSKOURA**ASSURANCE BILADI**

N° 2 Lotissement Lafarge Bouskoura
0522 32 06 56
0661 25 67 64 / 0661 78 17 85
assurances.biladi@sanlam.ma

ASSURANCES SOCRATE

Dirar El Andalous III Magasin GH 4-B Imm18 n° 14 Rdc - Bouskoura
0522 99 49 64
0654 22 43 97
assurances.socrate@sanlam.ma

BOUJNIKA**AL KARIASSUR**

1056 Hay Riad
0537 74 56 59
0600 01 60 00
assurances.alkariassur@sanlam.ma

BROUJ**CVT EL BROUJ**

Km 0.5 Rte Secondaire De Kalaa Des Segharna El Brouj
0524 24 44 98
0645 56 83 57
agence.brouj@sanlam.ma

CASABLANCA**BUREAU DIRECT (SIEGE)**

216, Bd Zerktouni - Casablanca 20000
0522 43 57 86
0661 24 86 08
younes.dhaim@sanlam.ma

ASSURANCES FIDELIS

Rce Ramzi 119, Bd. Bir Anzarane Imm.b - Maârif
0522 23 42 81 / 0522 23 42 82
0661 34 90 50 / 0661 19 39 65
assurances.fidelis@sanlam.ma

ASSURANCES AMLAL

65, Rue National 2^{ème} Etage N° 3 Casablanca
0522 52 29 08
0661 13 06 19 / 0667 99 01 40 / 0540 11 24 37
assurances.amlal@sanlam.ma

ASSURANCE ALOM (EX. SELMASSUR)

Bd. Brahim Roudani Rue Ahmed El Majjati N° 8- Maarif
0522 99 06 45
0661 06 53 17 / 0661 41 21 81
assurances.selmassur@sanlam.ma

ASSURANCES TAYANE

Angle Bd.hassan Al Alaoui & Bd. Ibn Tachfine Rce Assalam
Magasin n°3 Imm. 14 - Aïn Borja
0522 62 60 45
0661 49 43 44
assurances.tayane@sanlam.ma

ASSURANCES NADASSUR

Bd. Abdelmoumen Place Charles Nicolle Imm. Pasteur Build 2^{ème}
étage n°7
0522 26 40 47
0661 06 60 64
assurances.nadassur@sanlam.ma

ASSURANCES CHAABI

Bloc Farid 101 n° 3- 2^{ème} Étage- El Bernoussi
0522 76 86 55 / 0522 76 86 56
0661 32 03 96
assurances.chaabi@sanlam.ma

ASSURANCES BNINI

118 Bd. Lalla Asmaa Gp 3 Sidi Moumen Casa
0522 71 34 81 / 0522 71 34 85
0661 76 82 71
assurances.bnini@sanlam.ma

ASSURANCES BIDAOUA

78, Boulevard Al Fida - 1^{er} Étage
0522 85 05 85
0661 31 30 35 / 0660 12 72 18 / 0660 73 65 09
assurances.bidaoua@sanlam.ma

ASSURANCES OUM ASSUR

583, Bd. Oum Arrabia - El Oulfa
0522 89 23 01 / 0522 89 72 14 / 0522 90 09 94
0661 26 64 60
assurances.oumassur@sanlam.ma

ASSURANCES AL FIRDAOUS

Ensemble Résidentiel Alfirdaous, Imm 29 Mag 4 Oum Errabii Hay
El Oulfa Casablanca
0522 89 59 86
0661 31 98 82 / 0661 21 88 38
assurances.alfirdaous@sanlam.ma

ASSURANCES SIDI MAAROUF

Rce Médina N°2 Imm. J. Route 1029 Sidi Maarouf
0522 58 48 38
0661 14 96 66
assurances.sidimaarouf@sanlam.ma

ASSURANCES A2S

204 - 206, Avenue Al Joulane - Sidi Othmane
0522 37 34 61 / 37 31 16
0661 13 64 65
assurances.a2s@sanlam.ma

ASSURANCES EL AMRANI

90.92 Bd. Oued Eddahab Jamila 5 Cd Casablanca
0522 38 78 87
0662 03 72 17
assurances.elamrani@sanlam.ma

ASSURANCES EL GHRIBE

85, Angle Bd. Yacoub El Mansour Rue Nassiheddine
4^{ème} Étage Apt. 11 - Maârif
0522 98 17 79 / 80
0661 46 04 46 / 0661 46 33 36 / 0661 58 53 43
assurances.elghribe@sanlam.ma

BENFDILE ASSURANCES

95, Rue Bachir Laalaj - Val Fleuri - Casablanca
0522 98 71 95 / 98 69 47
0663 64 98 96
assurances.leprivilege@sanlam.ma

ASSURANCES OUDASSUR

1 Angle Bd. Abdelmoumen Et Rue Bachir Laalaj 1^{er} Étage Appt
N°1
0522 98 77 03 / 0522 98 77 04 / 0522 98 24 03
0661 21 92 12
assurances.oudassur@sanlam.ma

ASSURANCES ASSABIL

308, Bd. Panoramique Bin Lemdoune - Ain Chôck
0522 21 99 24 / 21 97 12
0661 31 05 49
assurances.assabil@sanlam.ma

ASSURANCES KMB

408, Bd. Zerktouni
0522 26 57 15 / 0522 26 76 56
0661 08 39 61
assurances.kmb@sanlam.ma

ROCHES ASS.

93, Bd. Amr Ibnou Al Aass - Roches Noires
0522 24 49 51 / 58
0661 14 30 85
assurances.rochesass@sanlam.ma

ASSURANCES HALA

Wifak 3 Rue 140 N° 10 Bd Riad El Oulfa - Casablanca
0522 89 02 29
0661 28 24 86 / 0665 87 22 48
assurances.hala@sanlam.ma

ASSURANCES CITY

N°5 Angle Bd. Anoual & Bd. Bir Anzarane Centre
Commercial Abdelmoumen Erac- Maarif
0522 99 65 50
0661 78 73 79
assurances.city@sanlam.ma

ASSURANCES INSSAF

Lot Essaada Lot 172 Sidi Bernoussi
0522 76 75 47 / 0522 76 75 48
0661 47 39 33
assurances.inssaf@sanlam.ma

ASSURANCES DINAR

Route d'Eljadida N°410 Lissasfa 01
0522 65 00 65
0661 75 49 48
assurances.dinar@sanlam.ma

ASSURANCES HADDAOUIA

Angle Av 2 Mars & Panoramique, Haddaouia 3 Rue 30 N°5
Ain Chock
0522 21 84 80
0661 19 38 22 / 0661 88 41 15
assurances.haddaouia@sanlam.ma



TRUST ASSURANCES

1, Angle Rue Ahmed Charci Et Bd. Abdellatif Benkadour
Casablanca
0522 39 07 78
0611 97 21 51
assurances.trust@sanlam.ma

AM ASSURANCES

144 Bd. de Madrid (En Face Lycée Med V)
0522 20 10 47 / 0522 20 55 79
0661 19 40 81
assurances.am@sanlam.ma

ASSUR VISION

Res. Marmara II – Hay Nassim – Mag°3 - Sidi Maarouf
0522 93 07 08
0661 49 37 35 / 0661 52 96 88
assurances.assurvision@sanlam.ma

SIFAW-ASSUR

Bd El Qods Résidence Al Majd Imm C Casablanca
0522 52 58 92
0642 11 17 20
assurances.sifawassur@sanlam.ma

AKMEB ASSURANCES

02 Bis Allée Des Sophoras, Ain Sebaa.(Place Tisi Ousli)
0522 34 36 86 / 90 / 93
0636 68 79 91
assurances.akmeb@sanlam.ma

ASSURANCES BANNY

277, Avenue Aba Chouaib Doukkali - Casablanca
0522 82 78 00 / 0522 83 31 07
0661 42 79 25
assurances.banny@sanlam.ma

ASSURANCES MAHFOUD

24 Angle Rue Med Kamal Et Rue Med Fakhir (En Face Dawliz Habous)
0522 26 03 74 / 0522 26 03 75
0661 42 71 14
assurances.mahfoud@sanlam.ma

ASSURANCES NOJOUR

Tranche 12/1 Imm 2 N° 4 - Hay Al Azhar Ahl Loghlame
0522 75 98 76 / 0522 75 97 17
0661 30 69 65
assurances.nojoud@sanlam.ma

BARZAKH ASSURANCES

Bd. Iben Zair Abdessalam Bloc Elkoudia 101N° 2 - Hay Mohammadi
0522 60 18 62 / 0522 60 18 64
0674 39 92 99/ 0662 19 08 10
assurances.barzakh@sanlam.ma

OMNI ASSUR

Boulevard Elfilali Hachimi ex Taddaret, Rue l'izère, lot 66 - Casablanca
0522 82 06 69
0660 14 52 52
assurances.omniassur@sanlam.ma

BEMKA ASSURANCES

64, Bd. Ed Daouha, Hay El Fath 3, Ain Chok
0522 87 10 02 / 03 / 04
0636 68 79 90
assurances.bemka@sanlam.ma

ASSURANCES CHAHDIA

Alia 2, Rue 57, N° 25 Oulfa
0522 91 41 40
0661 73 17 21
assurances.casachahdia@sanlam.ma

ARJ ASSURANCES

157, Avenue 6 Novembre 1975 - Sbata
0522 56 47 12
0661 40 11 13
arj@sanlam.ma

ASSURANCES ARRAGMA

Bd. Taza, Rue 89 N° 112 - Hay Moulay Abdellah
0522 52 19 19
0661 95 70 91
assurances.arrassma@sanlam.ma

ASSURANCE AL AYAMINE

Sidi Moumen Jdid – Groupe 4 – Boulevard Nassiba Binte Kaab n° 52 – Casablanca
0522 70 65 10
0668 48 71 95
assurance.alayamine@sanlam.ma

MAABAR ASSURANCE LIMITED

Ahl Loghlam Boulevard Attadamoun Kissariate El Menjra Bloc 14 Rue n°3 Résidence Al Azhar Sidi Bernoussi
0522 73 58 00 / 01
0661 11 68 59
assurance.maabar@sanlam.ma

ASSURANCE MACHROUE ARRAGMA

Machroue Arragma, Lot 54 Bloc 17 - Dar Bouazza
0522 01 31 85 / 86
0661 73 17 21
assurance.machroe-rahma@sanlam.ma

ASSURANCE ADAMAZOUC

10 Lot Al Aman N°2 Ain Sebaa
0522 66 23 97
0661 11 70 64
Assurances.adamazouz@sanlam.ma

ENTREPRISE AMANA DE PRESTATIONS DE SERVICES EAPS (EX.AV CASA OMARIA)

Rue 31, N° 89-91 Hay Omania, Ain chock, Casablanca
0522 50 17 39
0666 81 27 81
agence.omaria@sanlam.ma

SALAMATE ASSURANCES (EX. CASA SIDI OTHMANE)

5 Avenue 10 Mars - Sidi Othmane
0522 37 40 06 / 0522 37 40 07
0661 23 75 64
assurances.casasidiouthmane@sanlam.ma

ASSURANCES SOLIDAIRES (EX. BD CASA SRAGHNA)

Sahat Sraghna 127/129 Place Sraghna - El Fida Casablanca
0522 28 24 24
0614 79 45 26
assurances.casasraghna@sanlam.ma

ASSURANCES BASSAMATE (EX. AV CASA BASSAMATE)

Route Rabat Qods Moubaraka Gr 15 N° 1 Bernoussi. Casablanca
0522 73 11 22 / 44
0663 20 27 00
assurances.bassamate@sanlam.ma

ASSURANCE ISTANBUL

Groupe Al Azhar – 19 A Immeuble n° 221 – Magasin n° 10 – Hay Hassani
0522 89 18 08
0664 64 04 16
assurance.istanbul@sanlam.ma

LUXASSUR

Avenue Amgala n° 352 - Hay Al OUsra - Casablanca
0522 87 10 04 / 0522 87 10 05
0636 68 79 92
assurances.luxassur@sanlam.ma

ASSURANCE NERMED

Boulevard Mohamed Zefzaf Lot n°3 Hay Walaa - Sidi Moumen
0522 70 20 19
0661 91 95 85
assurance.narmed@sanlam.ma

MAZOUC ASSURANCES

53, Bd. de Bordeaux - Casablanca
0520 00 36 15 / 0520 00 36 19
0620 72 72 72
assurances.mazouz@sanlam.ma

MEDIA ASSURANCE

Bd. Joudart Mohamed Benabdellah Immeuble Chakouri 3
n° 250 Hay Moulay Rachid
0707 56 77 27
0707 56 77 27
assurance.media@sanlam.ma

AMK ASSURANCES

Avenue Dakhla Derb Lahjar n° 521 - Sidi Othmane
0520 00 45 00
0662 27 21 01
assurances.amk@sanlam.ma

FAST ASSURANCES

Lot Dandoune n° 170 magasin n° 4 Route 1100 Sidi Maarouf
0522 78 38 38
0661 19 89 77
assurances.fast@sanlam.ma

CO MANAGERS ASSURANCES

68, Avenue Mohamed Bouziane Hay My Rachid IV, Casablanca
0522 71 20 19
0661 21 05 30
assurances.comanagers@sanlam.ma

HOULM ASSURANCE

N° 3 Rdc Coopérative Ibnou Yassine - Bd Al Qods - Hay Moulay
Abdellah
0700 84 78 75
0600 00 02 61
assurances.houlm@sanlam.ma

ASSUR F2Z CONSORT

Bd. El Joulane n° 80 - Salmia 2
0522 37 07 68
0661 48 78 23
assurance.f2zconsort@sanlam.ma

IZASSUR

218, Bd. de la Grande Ceinture (Hay Mohammadi)
0522 60 25 89
0662 43 18 58
assurances.izassur@sanlam.ma

ALTIS ASSURANCES

Boulevard des Forces Auxilliaires n°129 Hay Raja
0522 02 29 05
0606 81 08 10
assurances.altis@sanlam.ma

ASSURANCES AL ITTIFAQ

RDC Imm N°3 Groupe d'Habitation Riad Sofia Groupe 4 n°116
Lissasfa
0522 65 52 03
0617 85 45 66
assurances.alittifaq@sanlam.ma

SEFFAR ASSURANCES

13 Rue de Metz RDC Magasin 2
0522 54 27 07
0661 43 07 78
assurances.seffar@sanlam.ma

TOUNSI ASSURANCES

Boulevard Mohamed Zefzaf Résidence Mima Magasin N°5 - Sidi
Bernoussi - Casablanca.
0522 68 60 04
0661 30 24 00
assurances.tounsi@sanlam.ma

ASSURANCES TEMMAR

Rond Point Farah Salam Fb 5 Immeuble E N° 12 - Oulfa -
Casablanca
0522 09 15 48
0665 99 04 87
assurances.temmar@sanlam.ma

AV CASA EST

Lotissement Communal, Lot 69 Sidi Maarouf, Casablanca 20000
0522 58 32 06
0661 64 98 17
assurances.kousmate@sanlam.ma

AV CASA EMILE ZOLA

Rue Lille, angle Rue Abdelwahab Ezzakak - Place Dakar
0522 31 30 83
0664 77 13 73
assurances.casaemilezola@sanlam.ma

BUREAU DIRECT ASSURANCE (EX. AV COLONEL DRISS EL ALLAM)

Imm. 21 Bd. Colonel Driss Allam (à côté de Poste Maroc)
0520 52 36 19
0661 32 03 96
bd.directassurance@sanlam.ma

AV ASM

36 Boulevard Houcine Soussi Sidi Moumen, Casablanca
0522 70 34 14 / 0522 70 34 20
0661 16 88 60
av.asm@sanlam.ma

ASSURANCES FEDDAN EL KHEIR

Fdan El Kheir N° 235 Sidi Bernoussi
0522 76 62 22 / 0522 76 62 23
0660 39 05 00
assurance.feddanelkheir@sanlam.ma

AV RACINE

Angle Rue Racine Et Rue Le Titien, Val Fleuri
0522 25 07 21
0661 23 40 86
assurance.racine@sanlam.ma

BUREAU DIRECT CASA SUD (SIDI MAAROUF)

Bd. 1209 Magasin 270 Rte de Bouskoura Sidi Maarouf
0522 58 34 89
0651 08 57 19
assurances.casasud@sanlam.ma

FZ ASSURANCES

81, Boulevard Ali Yaata Ex Foug Lahcen Hay Smara Lot N°34
0522 61 16 13
0662 15 62 44
assurances.fz@sanlam.ma

GO ASSUR

Bd. Abdellah Senhaji N° 147 Bis Hay Jawadi Angle Rue 4 -
Casablanca
0522 55 06 44
0676 44 38 85
assurances.go@sanlam.ma

ASSURANCE AL YOUNN

Résidence Al Amal 3 Immeuble A2 Sidi Moumen - Casablanca
0522 70 71 91
0661 32 03 96
assurances.alyounn@sanlam.ma

AV AL MANZAH

74, Avenue Arrahmouni Boualam - Lot Al Manzah - Sidi
Othmane
0522 71 72 94
0664 70 99 11
av.almanzah@sanlam.ma

ASSURANCES SAMED

95 Lot Habiba Haj Fateh Oulfa
0808 61 97 78
0602 06 54 06 / 0665 67 98 51
assurances.samed@sanlam.ma



CHEFCHAOUEN

ASSURANCES CHEFCHAOUEN

119, Av. Allal Ben Abdallah Bp 284
0539 98 87 54
0661 29 77 20
assurances.chefchaouen@sanlam.ma

CHEMAIA

EL BAHAOUI ASSURANCE

196 Avenue de la Marche Verte - Chemaia
0524 46 86 30
0678 41 59 86
assurance.elbahaoui@sanlam.ma

CHICHAOUA

KEL-ASSURURANCES

Immeuble Oum Al 9ora - Route d'Agadir - Chichaoua
0524 35 36 65
0652 57 80 14
assurances.kelassur@sanlam.ma

CHTOUKA

AV CHTOUKA

Route Nationale N°1 Route d'Azemour Magasin N° 34
0523 39 90 30
0662 80 66 16 / 0661 75 42 94
av.chtouka@sanlam.ma

CVT CHTOUKA DOUAR AGOURAM

1 Route 1014 - Douar Agourram Route Biougra Ait Amira -
Chtouka Ait Baha
0528 81 25 79
0661 28 89 70
agence.chtoukadouaragouram@sanlam.ma

DAKHLA

ASSURANCES DAKHLA

N°27, Avenue Mohamed V
0528 89 82 69
0661 08 31 87
assurances.dakhla@sanlam.ma

ASSURANCE ADDAY (EX. ASSURANCES MAOULAININE)

15, Avenue Bahkini - Dakhla
0528 89 89 91
0672 75 55 95 / 0610 77 47 94
assurances.maoulainine@sanlam.ma

DAR BOUAZZA

AV DAR BOUAZZA

29, Lot Ansarri - Dar Bouazza
0522 29 01 71
0666 12 62 27
av.darbouazza@sanlam.ma

FIDELIS ASSURANCES DAR BOUAZZA

Atlantic Green Park Route Azemmour Km 20 Tamaris Ben
Abid - Dar Bouazza
0522 93 72 22
0661 86 36 05
fidelis.assurances-darbouazza@sanlam.ma

DAR EL KEBDANI

AV DAR EL KEBDANI

Centre Dar El Kebdani Beni Said
0536 41 07 75
0661 95 70 14
av.darkebdani@sanlam.ma

DAR GUEDDARI

ASSURANCES DAR GUEDDARI

Dar Gueddari Centre
0537 31 09 37
0664 63 99 89
agence.dargueddari@sanlam.ma

DEMNATE

ASSURANCES TASSAOUT

Angle Bd. Tamgnount Et Bd Med V, N°622. 23000 Beni Mellal
0523 50 71 22
0600 03 46 16
assurances.tassaout@sanlam.ma

DEROUA

SAHA ASSUR

Lot Khadija, N° 7 Bis Deroua
0522 53 20 02
0644 04 36 64
assurances.sahaassur@sanlam.ma

AV DEROUA

262 Lot Nabila Makhoulouf - Deroua
0522 51 56 05
0661 48 78 23
av.deroua@sanlam.ma

DRIOUCH

ASSURANCES BENCHELLAL

222 Bd. HAssan II Driouch
0536 36 73 74
0661 73 63 85
assurances.benchellal@sanlam.ma

EL ATTAOUIA

ASSURANCES EL ATTAOUIA

702 Lot Al Amal El Attaouia Kelaa des Sraghna
0523 24 50 18
0651 42 33 67
assurances.elattaouia@sanlam.ma

EL GARA

ASSURANCES EL GARA (EX. AGENCE EL FADL)

42 Bd. Hassan II
0808 52 24 09
0677 62 36 44 / 0600 39 62 63
assurances.elgara@sanlam.ma

EL HAJEB

CVT EL HAJEB

98, Avenue des Noyers El Hajeb
0535 54 26 78
0661 22 62 98
agence.elhajeb@sanlam.ma

EL JADIDA

ASSURANCES EL OUARITI

128 Avenue Mohammed 6 - El Jadida
0523 37 33 69 / 0523 35 03 70
0661 34 19 90 / 0661 26 85 16
assurances.elouariti@sanlam.ma

ASSURANCES EL JADIDA

5 Avenue Hassan II
0523 37 02 02 / 37 34 96
0661 14 35 36
assurances.eljadida@sanlam.ma

ASSURANCES NAJD

48 Bd. Jabrane Khalil Jabrane - Ennajd - EL Jadida
0523 28 86 55
0663 26 50 90 / 0661 67 31 51
assurance.najd@sanlam.ma

ASSURANCES MOHAMMED BEN ABDELLAH AZZAHRAA

Avenue Attahirir Najmat Al Janoub III - Imb D3 FD 30 - RDC -
Route Qualidia
0523 34 00 03
0661 22 88 51
assurances.mohammedbenabdallah@sanlam.ma

POPULAIRE D'ASSURANCE ET DE PREVOYANCE

Lot 22 Nassim 5 - El Jadida
0523 80 12 87
0661 58 46 95
assurances.populaireassurance@sanlam.ma

AV ASSALAM (EX. AV JEMAAT SHAIM)

Bd. Jabrane Khalil Jabrane - Immeuble 5 magasin n° 3 - El Jadida
0523 38 79 81
0661 22 36 26
assurances.jemaatshaim@sanlam.ma

EL KALAA SRAGHNA**ASSURANCES EL HARTI**

Pôle Socio Economique N°27
0524 41 26 54
0661 23 26 49
assurances.elharti@sanlam.ma

ASSURANCES MANNOUNI

16, Avenue Mohamed V, Apt. N°3
0524 41 13 50 / 41 48 30
0661 34 10 98
assurances.mannouni@sanlam.ma

EL KELAA M'GOUNA(TINGHIR)**KELAA MGOUNA ASSURANCE**

N° 33 Bd. Mohammed V Kelaa Mgouna Tinghir
0524 83 60 62
0666 17 09 68
agence.kalaatmgouna@sanlam.ma

EL KLEA**ASSURANCES GRICH**

Route Régionale 105 El Kolea Centre
0528 31 19 72
0615 21 74 53
assurances.grich@sanlam.ma

EL KSIBA**BUREAU DIRECT EL KSIBA**

Boulevard El Massira Al Khadra (à Côté de l'Agence Banque Populaire)
0523 51 50 79
0600 62 02 22
assurances.elksiba@sanlam.ma

EL MANZAL**ASSURANCES ILHAME ZITOUNI**

Hay Laghroussat 31200 - El Manzal
0535 66 72 83
0665 46 04 33
assurance.ilham-zitouni@sanlam.ma

ERFOUD**HAFSA ASSURANCES**

140 Avenue Hassan II
0535 57 85 86
0661 56 69 25
assurances.hafsa@sanlam.ma

ERRACHIDIA**ASSURANCES FAOUZI & FILS**

5, Avenue Chaikh Al Islam Belarbi Al Alaoui
0535 57 32 80
0661 98 80 37
assurances.fauzietfils@sanlam.ma

ASSURANCES NABIL ASSUR

Bd. Dakhla N° 15 Bis Hay El Mohit Errachidia
0535 57 44 77
0661 25 13 27
assurances.nabilassur@sanlam.ma

ASSURANCES BENBIH

N° 2 Rue Mohamed El Hansali
0535 79 18 49
0665 05 77 80
assurances.benbih@sanlam.ma

ESSAOUIRA**ASSURANCES BARA**

Imm 17 N° 17 Bis Lot Tamanar Bvd El Akaba Essaouira
0524 78 38 38
0673 03 88 85
assurances.bara@sanlam.ma

ESSAOUIRA (TAMANAR)**GROUPE FIKRI G.F. ASSURANCES ABDELKRIM**

Bd. Mohamed V en Face de l'Hôtel de Ville Tamanar
0524 78 84 55
0662 53 45 47
assurances.abdelkrim@sanlam.ma

FERKHANA**AV FERKHANA**

Boulevard Oulad Salem - Ferkhana
0536 34 04 85
0661 16 66 86
avferkhana@sanlam.ma

FES**ARCADA ASSURANCE**

379, Bd. Qaraouiyyine, Place 20 août, Quartier Narjiss - Fes
0535 97 14 83
0666 12 62 27
assurances.arcada@sanlam.ma

ASSURANCES BERNOUSSI

3, Rue Mohamed El Korri
0535 62 48 81 / 0535 62 18 69
0661 46 52 45 / 0661 26 07 74
assurances.bernoussi@sanlam.ma

ASSURANCES LAHLOU

45, Residence Cleopatre Apt.3 Av des Far Dk - Fes
0535 65 01 95 / 0535 94 45 68
0661 17 44 47
assurances.lahlou@sanlam.ma

ASSURANCES ADRAR

Rue Ibn Al Bachir, Résidence Mohamed Amine Bureau N°3 (V.n) Fès
0535 93 14 21
0666 42 23 51
assurances.adrar@sanlam.ma

ASSURANCES AL BOUCHRA

3, Avenue des F.a.r - Résidence Oumnia N° 3
0535 65 77 77 / 0535 65 94 02 / 0535 73 22 57
0661 06 22 69
assurances.albouchra@sanlam.ma

**ASSURANCES BENCHEKROUN**

Avenue Abdelali Benchekroun Imm Belghazi - Fes
0535 94 22 23 / 0535 94 22 24
0661 59 58 97 / 0661 10 04 13
assurances.benchekroun@sanlam.ma

SHAHED ASSURANCE

N° 98 Av. Abou Hourayra, Mont Fleuri 1
0535 73 48 18
0665 36 43 61
assurances.shahed@sanlam.ma

ASSURANCE KARAOUINE

Magasin 83 Residence Ibtissam Ait Skatou Rte D'immouzer
0535 60 80 82
0662 15 74 39
assurances.karaouine@sanlam.ma

BELHAJ ASSURANCE

151 Hay El Qods Bensouda Fes
0535 72 91 13
0661 36 57 62
assurances.belhaj@sanlam.ma

ASSURANCES ROUTE AIN CHKEF

868 Lotissement Al Karaouiyine - Route Ain Chkef
0535 69 15 99
0663 58 35 12
assurance.ainchkef@sanlam.ma

ASSURANCES ACHABA

Oulad Tayeb (en face du café Alfaye9)
0535 60 02 15
0661 28 01 53
assurance.achaba@sanlam.ma

FEDERALE ASSURANCES

56 Résidence Bennis Mahmoudia Rte Mohamed 6 - Fes (Zouagha)
0535 96 41 89
0665 66 10 56
Assurance FEDERALE <assurance.federale@sanlam.ma

ABEJJA ASSURANCES

2, Pole Urbain Bensouda, Lot Dalia, Immeuble D1, GH1, Magasin 2
0535 72 14 49
0676 28 61 48
assurance.abejja@sanlam.ma

ASSURANCES BERRADA MONT FLEURI

Bd. Urbain Mont Fleuri Mag Im/ B6 Res Merzouga (en Face
Mosqué Saad Bni Abi Wakas) Fes
0535 76 77 11
0667 78 11 10
assurances.montfleuri@sanlam.ma

BENDAHOU ASSURANCES

Magasin Commercial n° 186 Lot El Wifaq Route Aïn Smen
Zouagha
0535 64 43 44 / 0535 64 42 44
0664 65 67 09
assurance.bendahou@sanlam.ma

INFINITI ASSURANCE

N° 309 Avenue Al Amal Hay Al Ouafaa 4 - Route de Sefrou -
Fes
0535 76 50 91 / 0535 76 79 57
0666 21 18 02
assurance.infiniti@sanlam.ma

BUREAU DIRECT ROUTE DE MEKNES (AUTO HALL FES)

Route de Meknes Croisement Bensouda - Fes (Succursale Auto
Hall Fes)
0535 64 51 13 / 0535 64 52 79
0661 36 57 62
assurance.routedemeknes@sanlam.ma

AV FES BEN DEBBAB

82, Avenue Amaouiyyine Jnane Lahrichi - Ben Debbab - Fes
0535 75 23 53
0661 17 44 47
av.bendebbab@sanlam.ma

BD FES OUED FES

Bloc 6-6a Lotissement Hadika 3 - Oued Fes - Fes
0808 65 62 86
0661 36 57 62
bd.ouedfes@sanlam.ma

FNIDEQ**LES ASSURANCES SAIDIA DU NORD**

117 Av Mohamed V Fnideq
0539 67 70 64
0661 96 54 16
assurances.saidiadunord@sanlam.ma

FOUM JEMAA**AV FOUM JEMAA**

Centre Foun Jemaa
0523 50 53 03
0667 20 41 52 / 0661 79 01 85
av.foum-jemaa@sanlam.ma

FQIH BEN SALAH**CENTRE ASSURANCES MASSIRA S.A.R.L.**

180 Boulevard Al Massira
0523 43 44 66
0662 25 52 71
assurances.centremassira@sanlam.ma

BENI-AMIR ASSURANCES MAAOUNI

3 Rue 1 Nouvelle Kouacem Fkih Ben Salah
0523 43 66 76
0661 48 88 84
assurances.beniamirmaaouni@sanlam.ma

BLADI ASSURANCES

Immeuble Biladi - Bd. Allal Ben Abdellah
0523 43 33 31
0661 67 40 80
assurance.bladi@sanlam.ma

ASSURANCES FBS (FAIQ)

Avenue Hassan II, N°441 - Fkih Ben Salah
0523 43 87 61
0661 91 95 85 / 0661 07 25 84
assurance.fbs-faiq@sanlam.ma

GOULMIMA**ASSURANCES GOULMIMA**

Avenue Hassan II N° 1 Hay El Fath Goulmima
0535 88 43 61
0661 61 04 59
agence.goulmima@sanlam.ma

GUELMIM**ASSURANCES LAAMIR**

Angle Avenue Al Massira et Avenue Al Moukawama n° 147
0528 77 52 91
0661 54 73 33
assurances.laamir@sanlam.ma

CVT GUELMIM

Avenue Mohamed 6 N° 153
0528 87 10 11 / 0528 87 09 09
0661 09 73 35
agence.guelmim@sanlam.ma

GUERCIF**ASSURANCE BAGHDADI**

Lot. Errachidia Avenue Med V Rue Imozar N 7
0535 20 04 43
0666 16 61 96
assurances.baghdadi@sanlam.ma

GUERGUERAT**BUREAU DIRECT GUERGUERAT**

Route Nationale 1 - Station Petrom - Poste Frontalier
0528 95 08 02
0641 34 77 25 / 0669 05 48 48
bd.guerguerat@sanlam.ma

HAD BRADIA**AV HAD BRADIA HASSAN II**

100 Boulevard Hassan II - Had Bradia
0523 47 90 33
av.hadbradiahassanii@sanlam.ma

HAD OULAD JELLOUL**AV HAD OULAD JELLOUL**

Douar Oulad Ziane Sidi M'barek 2 Commune Ben Mansour
0520 32 87 31
0604 97 27 47
av.hadouladjelloul@sanlam.ma

HAD SOUALEM**ASSURANCES SAHEL**

Lotissement El Fadl N° 16 - Had Soualem
0522 96 35 17
0661 63 85 41
assurance.sahel@sanlam.ma

IKKAOUEN**AV BAB RIF**

Immeuble Ramach Lotissement Chaibi à côté de la moquée
Ikawan
0678 90 66 05
0669 36 80 85
assurances.babrif@sanlam.ma

IMINTANOUT**BUREAU DIRECT IMINTANOUT**

Boulevard Marrakech - Quartier Sidi Ali Ishak
0524 45 18 81
0767 08 48 68 / 0661 32 09 14
assurances.imintanout@sanlam.ma

IMMOUZZER KANDAR**BD IMMOUZZER KANDAR**

Station Afrikaia - Quartier Aydal Angle Route d'Ifrane et Alla
Ouichou - Immuozzer Kandar
0535 66 37 37
0661 06 22 69
assurance.kandar@sanlam.ma

IMZOUEN**ASSURANCES IMZOUEN**

Avenue Casablanca N° 128
0539 80 50 52
0661 47 11 91
assurances.imzouen@sanlam.ma

INEZGANE**ASSURANCES AIT MATEN**

Bd. Mohamed V n° 16 - Immeuble Ennakhil
0528 33 65 65
0661 07 49 94
assurances.aitmaten@sanlam.ma

ASSURANCES GHARIB

Imm. Anakhil Angle Bd. Med V & Avenue des Far
0528 83 44 44
0661 14 22 09
assurances.gharib@sanlam.ma

AV INEZGANE

N° 21 Hay Mesdouda, Bd Moulay Ali Cherif, Taraste, Inezgane
0528 33 50 94
0670 59 12 52
bd.inezgane@sanlam.ma

IRHERM**AV IRHERM**

Boulevard Hassan II - Douar Irherm
0528 85 94 79
0662 89 63 63 / 0661 73 60 10 / 0613 03 68 50
av.irherm@sanlam.ma

ISSAGUEN**AV ISSAGUEN AL WAHDA**

Lotissement Al Wahda Issaguen Al Hoceima
0661 90 77 44
0661 61 25 78 / 0661 90 77 44
av.issaguenalwahda@sanlam.ma

JEBHA**AV JEBHA**

Avenue Al Houriya Place de la Justice
0539 88 08 08
0661 13 21 91
av.jebha@sanlam.ma

JEMAA SHAIM**AV JEMAA SHAIM**

17, Boulevard Mohamed V Hay Lahrache
0524 64 26 76
0661 22 36 26
assurances.jemaatshaim@sanlam.ma

JERADA**AV HASSANIA JERADA**

Hay El Hassania n°1/6 et 1/7 - Jerrada
0536 82 19 28
0661 28 02 28
avhassania.jerada@sanlam.ma

JORF EL MELHA**ASSURANCES BILAL ET CONSORTS**

Lot. Al Amal N°1
0537 99 07 23
0667 32 75 71
assurances.bilaletconsorts@sanlam.ma

KASBA TADLA**ASSURANCES DARDAK**

18, Rue Obbad Mejjati, Résidence Zeralba Quartier Administratif
0523 41 84 89
0660 68 97 03
assurances.dardak@sanlam.ma

KENITRA**ASSURANCES SEBOU**

72 Avenue Med Diouri - Kenitra
0537 37 65 72 / 0661 75 99 86 / 0662 78 51 74
0661 15 23 30
assurances.sebou@sanlam.ma

LOYAL ASSURANCE

427, Avenue Mohamed V et 63 Avenue Salah Eddine Kenitra.
Boite Postale 244
0537 37 61 74 / 0537 37 64 92 / 0537 36 00 50
0661 16 10 73 / 0661 17 75 08
assurances.loyalassurance@sanlam.ma

**SAKNIA ASSURANCES**

N° 4 Lot 628 Rue 7 Maamora Saknia Kénitra
0537 38 48 00
0625 23 23 38 / 0673 55 68 55
assurances.saknia@sanlam.ma

ASSURANCES INASS

Maghrib Aarabi - B3 - n°1 - Kenitra
0537 39 84 84
0661 29 37 58 / 0666 56 33 74
assurance.inass@sanlam.ma

ASSURANCE BEL MOUTAMMIL ET FILS

Lot 352 Avenue Mohamed V - Magasin n° 59 - Feddan - Kenitra
0537 31 50 34
0661 21 63 21 / 0666 60 22 89
assurance.belmoutammil-et-fils@sanlam.ma

ASSURANCES LAMIA (EX. SLH)

Rdc Magasin N 1 Lot L2 Lotissement El Haouzia, Kenitra
0537 30 54 87
0663 21 30 38
assurances.s.l.h@sanlam.ma

AV KENITRA MIMOSAS

Boulevard Mohamed V N° 474 - Bureau N° 6
0537 37 60 15
0661 16 10 73
assurances.kenitramimosas@sanlam.ma

AV KASBAT MEHDIA

Province Kasba - Commune de Mehdia - Secteur 3 - Immeuble n°1 - magasin n° 3 - Kenitra.
0537 38 81 63
0661 29 37 58
av.kasbatmehdia@sanlam.ma

KHEMIS ZEMAMRA**AV KHMISS ZEMAMRA**

Complexe Commerciale El Koudess Magasin C/C7 - Zemamra
0523 35 60 20
0661 22 36 26
agence.khmisszemamra@sanlam.ma

KHEMISSET**ASSURANCES AL MARKAZIA**

326 Bis Boulevard Mohammed V - Khemisset
0537 55 10 61
0662 83 69 96
assurances.almarkazia@sanlam.ma

ASSURANCES KHEMISSET

183, Avenue Mohamed V
0537 55 27 62
0662 51 72 74
assurances.khemisset@sanlam.ma

KHENIFRA**ASSURANCE IYAD**

Avenue Al Massira n° 8 Quartier Younes
0535 38 26 13
0662 23 42 82
assurance.iyad@sanlam.ma

KHLALFA**AV KHLALFA**

Douar Khlalfa, Nouader, Route Al Wahda
0643 67 36 21
0661 35 18 28
bd.khlalfa@sanlam.ma

KHNICHET**AV KHENICHET**

Avenue Mohamed V - Khnichet
0537 99 80 70
av.khnichet@sanlam.ma | www.sanlam.ma

KHOURIBGA**ASSURANCES REBROUB**

39, Rue Moulay Abdellah
0523 49 44 46
0646 28 40 40
assurances.rebroub@sanlam.ma

ASSURANCE AL MASSIRA

F5 Lot 2 Yasmine 1 Bp 157 Khouribga Principale
0523 56 10 56
0661 38 16 61
assurances.almassira@sanlam.ma

MOUNI ASSURANCE

Bd. Al Moukaouama - Hay Al Qods 2 - magasin 787 Bis
0523 49 63 53
0666 50 41 21
assurances.mouni@sanlam.ma

ASSURANCES ESSALAM EL KAMILA

Immeuble Achorouq, Bd Beni Amir - Khouribga
0523 56 60 66
0662 64 03 70
assurances.essalamaelkamila@sanlam.ma

LA CENTRALE D'ASSURANCE (EX. AV KHOURIBGA)

76, Boulevard Moulay Driss 1^{er}, Hay Riyad
0523 49 13 00
0662 23 83 90 / 0619 73 90 87 / 0661 86 37 68
lacentrale.dassurance@sanlam.ma

BUREAU DIRECT EL FATH

901, Boulevard Abderrahim Bouabid Hay El Fateh
0523 56 28 29
0676 31 36 31
assurance.elfath@sanlam.ma

KSAR EL KEBIR**ASSURANCES LOUKOUS**

109, Route de Rabat
0539 90 47 12
0661 33 78 30
assurances.loukous@sanlam.ma

KSAR SGHIR**AV KSAR SGHIR**

Route Nationale n° 16
0531 30 00 06
0662 11 13 35
av.ksarsghir@sanlam.ma

LAAYOUNE**ASSURANCES LAAYOUNE**

Avenue Mezouar N° 247 - Hay Ettaaoune - B.p 1179
0528 98 08 61
0670 96 84 35
assurances.laayoune@sanlam.ma

ASSURANCES EDDABADDA

N°30 Boulevard de la Mecque
0528 89 18 18
0661 45 70 00
assurances.eddabadda@sanlam.ma

ASSURANCES TADAMONE

Avenue Zerktouni Laayoune
0528 98 10 90
0661 37 01 85
assurances.tadamone@sanlam.ma

ASSURANCES SAADBOUH

214, Avenue de la Mecque B.P 527 Laayoune Sahara
0528 89 48 36
0666 55 83 04
assurances.saadbouh@sanlam.ma

CVT LAAYOUNE

Bd. Al Hizam, Hay Al Qods N°5, Bp 2028
0528 99 76 47
0661 73 60 10
assurances.cvtlaayoune@sanlam.ma

LARACHE**ASSURANCES EL OUKEILY**

35, Bis Av Malik Ibn Morhil - Larache
0539 91 65 73 / 0539 91 08 38
0661 83 49 37
assurances.eloukeily@sanlam.ma

ASSURANCES EL LAICHE

N°39 Avenue Omar Bnou Abdelaziz
0539 91 55 27
0608 46 74 84
assurances.ellaiche@sanlam.ma

LARBAA BENI HASSAN**AV LARBAA BENI HASSAN**

Souk El Qadim Madechar Btara Beni Ali Hassane
0668 63 31 55
0661 29 91 81
av.larbaabenihassan@sanlam.ma

MARRAKECH**ASSURANCES ARIHA**

273 Massira I Marrakech (En Face Arrodissement de Police Massira)
0524 34 59 60 / 0524 34 56 67
0661 19 15 48
assurances.ariha@sanlam.ma

GALMANI ASSURANCE

N°2 Imm Moutacelli 1, Angle Bd. Abdelkrim Khattabi Et Bd. Allal Fassi
0524 29 29 77
0661 07 19 13
assurances.galmani@sanlam.ma

ASSURANCES KOUTOUBIA

Bd. Abdelkrim Khattabi Imm. 111. Rce Imane N°4
0524 42 04 04
0661 24 02 52
assurances.koutoubia@sanlam.ma

ASSURANCES GHAIT

46, Av. Prince My Abdellah, RES. Ahlam II A, 1^{er} étage, Appt N° 6 - Marrakech
0524 42 30 49
0661 18 91 94
assurances.ghait@sanlam.ma

ASSURANCES EDDNADNI

78, Avenue Imam Malik Sidi Youssef Ben Ali 3 Marrakech
0524 40 95 63
0661 23 84 16
assurances.eddnadni@sanlam.ma

ASSURANCES MARRAKECH

22, Bd. Med Zerktouni
0524 44 82 05 / 0524 44 76 20
0662 16 30 89
assurances.marrakech@sanlam.ma

ASSURANCES AZZAOU

N°27 Imm 5 Sidi Abbad 5 Angle Avenue Abdelkarim El Khattabi Et Avenue Prince Moulay Abdellah
0524 31 29 29
0661 63 00 03
assurances.azzaoui@sanlam.ma

ASSURANCES MAJOREL

Ain Itti Ezzohour 2 N° 149 Marrakech
0524 32 68 15
0661 73 41 10
assurances.majorel@sanlam.ma

ASSURANCES BAB MARRAKECH

B36 Programme Bab Marrakech El Azzouzia Marrakech
0524 35 68 62
0661 42 62 12
assurances.babmarrakech@sanlam.ma

ASSURANCES GRAND ATLAS

229 Mhamid 1 C En Face Marche Aux Poisson Marrakech
0524 37 17 73
0667 48 13 54
assurances.grandatlas@sanlam.ma

JAAFAR ASSURANCES

Av Hassan II Imm. des Habous G Magasin N°1 Bab Doukkala
0524 42 12 77
0660 40 13 94
assurances.jaafar@sanlam.ma

ASSURANCES EL BARJI

Avenue Allal El Fassi, Unité 4 n°219 - Marrakech
0524 31 11 58
0661 86 76 74
assurances.elbarji@sanlam.ma

HIVERNAGE ASSURANCE

N° 22 Angle Immam Chafai, Rue Moulay Hassan 1^{er} Jnan harti. Marrakech
0524 43 59 39
0614 09 68 68
assurance.hivernage@sanlam.ma

ASSURANCES MOUAD BOUNNITE

1128 Front Douar Iziki Rte d'Essaouira, Marrakech
0524 34 47 66
0668 80 22 78
assurance.bounnite@sanlam.ma

PALMERAIE ASSURANCES

Boulevard Hassan II Imm. Dafali Route d'Essaouira - Marrakech
0524 39 59 60
0661 58 18 68
assurance.palmeraie@sanlam.ma

ASSURANCE EL FIZAZI

N° 1 Immeuble 62 Tranche 1 - Tamensourt
0524 01 37 69
0631 89 11 13 / 0607 59 90 90
assurance.elfizazi@sanlam.ma

ASSURANCES AL HORIA

Magasin N° 3 Résidence Sarine Extension N° 90 - Lot Al Izdihar
0524 35 54 63
0682 16 67 04
assurance.alhoria@sanlam.ma

WAHA ASSURANCE

Ryad Agdal - N° 7 - Sidi Youssef Ben Ali - Marrakech
0524 40 16 47
0602 31 80 70
assurances.waha@sanlam.ma

DAOUDIATE ASSURANCES

17 Unité II Avenue Palestine
0524 29 39 09
0661 45 47 56
assurance.daoudiate@sanlam.ma

AV MARRAKECH TARGA

Targa Sidi Mbarek Hay Tabarakt N° 7
0524 49 75 21
0661 37 01 09
assurances.marrakechtarga@sanlam.ma

AV MARRAKECH AFAK

Lotissement Al Afaq 1 N° 1312 Saada Route Souihla - Marrakech
0524 01 17 10
0661 24 13 96
assurance.marrakechafak@sanlam.ma

**BUREAU DIRECT LES PORTES DE MARRAKECH**

06gh7 - Immeuble 115 Zone 16 Doha - Les Portes de Marrakech
0524 01 29 36 / 0524 01 24 13
0661 36 64 93
assurance.lesportesdemarrakech@sanlam.ma

AV PALESTINE

N° 5, Avenue De La Palestine - Résidence Mohamed Marouane -
Daoudiate - Marrakech
0524 29 23 23
06 61 79 41 20
av.palestinemarrakech@sanlam.ma

AV LE QUARTIER INDUSTRIEL MARRAKECH

473, Mag N°3 Quartier Industrielle Sidi Ghanem Pres de
l'arrondissement du Q.I - Marrakech
0524 33 54 60
0661 24 02 52
avlequartierindustriel.marrakech@sanlam.ma

ASSURANCES ATLAS LOUDAYA

Bp 83 Centre Loudaya Rte Agadir Chichaoua Marrakech
0524 36 49 41
0661 87 30 52
assurances.atlasloudaya@sanlam.ma

KSASSUR MARRAKECH

Boulevard Safi n° 12 Résidence Anas Majorelle ARST Labata
0524 43 47 80
0662 82 71 48
ksassur.assurances@sanlam.ma

AV MALAKASSUR

Askjour Lot Maatallah n° 219
0524 37 12 37
0661 42 24 05
av.malakassur@sanlam.ma

AV SAADA MARRAKECH

Lotissement Lamaasra Avenue Anakhil Asejour n° 355
0530 14 53 03
0661 24 13 96
av.saadamarrakech@sanlam.ma

AV ABIDASSUR

Magasin n° 420 C, M'hamid 9
0524 37 35 37
0661 42 24 05
av.abidassur@sanlam.ma

MARTIL**ASSURANCES EL HARROUNI AMRAOUI**

Avenue Moulay Rachid n° 37 Immeuble 26 Miramar - Martil
0539 68 82 78
0628 09 01 36
assurances.elharrouniamraoui@sanlam.ma

MASSA**AV MASSA**

Al Kharij Massa, Cercle Massa Chtouka Ait Baha
0528 26 01 81
0636 21 20 09
assurances.massa@sanlam.ma

MDIQ**ASSURANCES M'DIQ**

Av Abdelkrim El Khattabi N112 Mdiq
0539 66 32 42
0661 68 61 59
assurances-mdiq@hotmail.fr

MECHRAA BEL KSIRI**AV MECHRAA BEL KSIRI**

50, Avenue des FAR - Mechraa Bel Ksiri
0537 90 58 32
0661 93 32 70
assurances.mechraabelksiri@sanlam.ma

MEDIOUNA**ASSURANCES AL OUKHOUA**

4, Avenue Allal Ben Abdellah - Mediouna
0522 33 83 87 / 0522 33 83 47
0661 07 45 49
assurances.aloukhousa@sanlam.ma

MEJJAT**AV BENICHE**

Route de Marrakech - Centre Zaouiat Mejjat - Magasin n° 2
0524 35 32 12
0661 79 41 20 / 0668 49 95 85
av.beniche@sanlam.ma

MEKNES**ASSURANCES TOULALI**

8, Rue Taroudant, Apt 1, V.N, Meknes - 50 000
0535 52 36 32 / 0535 40 33 09
0661 09 25 51
assurances.toulali@sanlam.ma

ASSURANCES BERNICHI

25, Avenue My Idriss li.imm.des Anciens Combattants Magasin N°
1 & 2
0535 40 44 08
0661 10 77 46 / 0661 22 87 46
assurances.bernichi@sanlam.ma

ASSURANCES SYASSI

38a, Rue Ouaqaat Zalaka V.N.
0535 52 03 03
0661 15 94 08
assurances.syassi@sanlam.ma

ASSURANCES EL OUARYAGHLI

N° 1305 Lot Yasmina 1 Ouislane Meknes
0535 54 99 37
0661 74 40 80
assurances.elouaryaghli@sanlam.ma

ASSURANCES AMAHZOUNE

Bd. Mohamed VI Local N° 1 Imm. A 5 El Mansour 3
0535 46 63 60
0664 46 08 42
assurances.amahzoune@sanlam.ma

ASSURANCES VOLUBILIS

Av. Hassan II Rue Tétouan Appt. N° 6
0535 51 00 86
0661 41 46 88
assurances.volubilis@sanlam.ma

HANASSUR

Magasin 3 Immeuble D9 Basma 3 Marjane Meknes
0535 60 59 71
0664 05 38 69
assurances.hanassur@sanlam.ma

STE ASSURANCES ZERHOUNIA

Lot Rahma N° 55, Rue Driss Lyamouri Zerhounia - Meknes
0535 55 88 65
0649 39 29 34
assurances.zerhounia@sanlam.ma

ASSURANCES SAAD BENJELLOUN

Groupe 9, Villa N° 7 Rue Khalid Ibn Al Walid - Borj Moulay Omar
(Bmo)
0535 40 39 27
0661 32 40 10
assurance.saad.benjelloun@sanlam.ma

KORTOBA ASSURANCES (EX. AV MEKNES KORTOBA)

24, 25, Bd. Zitoune - Lot Kortoba S/1 Meknes
0535 46 51 00
0662 12 61 40
agence.kortoba@sanlam.ma

AFRICASSUR

Magasin n° 5 Résidence Zakaria - Boulevard Mohamed VI -
Diour Salam
0535 45 65 66
0662 06 50 60
assurances.africassur@sanlam.ma

ASSURANCE TOUARGA

N° 49, RDC Lotissement Al Iraqui - Touarga - Meknes
0535 45 37 55
0661 71 31 01
assurance.touarga@sanlam.ma

ASSURANCES TAMUNT

RDC Avenue n° 1 n° 47 - Toulal - Meknes
0535 55 26 83
06 76 99 16 75
tamunt@sanlam.ma

ASSURANCE LOUKILI

Magasin n° 1 Immeuble B26 El Boustane 2 Ouislane
0535 50 90 04
0661 49 38 53
assurances.loukili@sanlam.ma

AV MEKNES MARJANE

Lotissement Marjane N° 1 000 Marjane II
0535 46 58 10
0660 31 19 90
assurances.meknesmarjane@sanlam.ma

AV MEKNES AL AFGHANI

Boulevard Jamal Eddine Al Afghani, Imm Yassir, Magasin n° 14
0535 51 21 09
0653 16 23 16
assurances.meknesalafghani@sanlam.ma

BUREAU DIRECT MEKNÈS BASSATINE

277, Alem III Bassatine Magasins 4 Et 5
0535 50 18 42
0663 12 25 12
assurances.meknesbassatine@sanlam.ma

MERS EL KHEIR**AV MERS EL KHEIR**

Lotissement El Kheir n° 175
0537 64 34 31
0661 63 15 53 - 0618 82 59 45
av.merselkheir@sanlam.ma

MIDAR**ASSURANCES AL BAZ**

Avenue Hassan II - n° 26 - Midar
0536 36 52 38
0668 15 24 66
assurances.albaz@sanlam.ma

MIDELT**ASSURANCES BAHOUS**

19 Av My Abdellah Midelt
0535 36 16 73
0661 48 55 64
assurances.bahous@sanlam.ma

MISSOUR**ASSURANCES HAMOUNI**

Avenue hassan II
0535 58 57 36
0661 43 24 03
assurances.hamouni@sanlam.ma

ASSURANCES AJNADA

Avenue Hassan II Kissariat Jaafer
0535 58 55 78
0668 92 20 23
assurances.ajnada@sanlam.ma

MOHAMMEDIA**ASSURANCES ASSUR'PRO**

Bd. Sebta, Magasin 3 Immeuble 7 Gh1 Yasmine Anfa
La Colline
0523 28 50 73 / 0523 28 47 97
0661 23 75 34
assurances.assurpro@sanlam.ma

INTERMED ASSURANCE

153 Hassania 1 Alia - Bd. de la Résistance
0523 28 67 32
0661 22 36 41
assurances.intermed@sanlam.ma

ASSURANCES DAHBI

40, Boulevard Palestine - Lot Ben Hamdoune
0523 30 03 02
0601 92 32 61
assurances.dahbi@sanlam.ma

NEARASSUR

Lotissement Al Massira n° 10 - Bd. Riad - Mohammedia
0522 22 22 02
0662 36 30 32
assurances.near@sanlam.ma

BD ASSURANCES HMB

14, Angle Bd Palestine et Bd Al Houria - Al Alia
0523 31 12 86/87
0642 23 19 92 / 0676 47 67 99
assurances.hmberrada@sanlam.ma

MONT AROUI**MUFAK**

Jbel Al Aaroui, 78 Rue Al Massira
0536 36 23 77
0650 64 01 24 / 0661 65 91 57
assurances.mufak@sanlam.ma

MOULAY DRISS ZERHOUNE**AV MOULAY DRISS ZERHOUNE**

Quartier Ain Rjal Fdan Chkouf n° 141, Moulay Driss Zarhoune
0535 54 48 03
0600 01 60 00
av.moulaydrisszarhoune@sanlam.ma

MRIRT**ASSURANCE MRIRT**

Av Med V Hay Oum Errabia Bp 2 M'irt Pv Khenifra
0535 39 00 66
0661 76 99 15
assurances.mrirt@sanlam.ma

NADOR**ASSURANCES EL HARCHI**

N° 91, Bd Youssef Ibn Tachefine Et Rue Ibn Rochd, 1^{er} étage
0536 60 45 31
0661 26 22 50
assurances.elharchi@sanlam.ma

ASSURANCES ET CONSEILS EL MOURABIT

Bd. Hassan 1^{er} n° 23
0536 60 36 44
0661 30 63 05
assurances.elmourabit@sanlam.ma

**ASSURANCES GOUDAN**

126, Av. Y. Ben Tachefine B.P. 561
0536 35 11 37
0661 77 18 93 / 0662 27 22 25
assurances.goudan@sanlam.ma

BUREAU DIRECT AL KINDY

331, Bd. Amir Sidi Mohamed - Nador
0536 33 43 11
0661 61 93 50
assurance.alkindy@sanlam.ma

OUALIDIA**AV LOUALIDIA**

Route Provinciale P3430 Magasin n° 13
0523 36 63 53
0661 22 36 26
av.loualidia@sanlam.ma

OUARZAZATE**ASSURANCES AGDAL**

N°27 RDC Hay El Wahda
0524 88 84 84
0666 96 96 40
assurances.agdal@sanlam.ma

ASSURANCES HINTI

128 Lotissement du centre Ouarzazate
0524 88 23 03
0661 41 04 78
assurances.hinti@sanlam.ma

ASSURANCES MOUSSAOUI

N° 74 Lot. Al Hizam Bd. Moulay Abdellah
0524 88 39 16
0661 74 77 83
assurances.moussaoui@sanlam.ma

OUED AMLIL**AV OUED AMLIL**

Route Nationale de Fes - Hay Nahda - Oued Amlil
0535 27 52 85
0660 22 30 97
av.ouedamlil@sanlam.ma

OUED LAOU**AV OUED LAOU**

Centre Oued Laou, Bd. Hassan II. En Face Attijarixafa Bank
0539 67 01 01
0662 12 95 02
assurances.ouedlaou@sanlam.ma

OUED ZEM**AGENCE MANSAR**

240 Bis Bd. Med V
0523 52 06 06
0661 48 76 59 / 0671 20 15 64
assurances.mansar@sanlam.ma

OUZZANE**ASSURANCES OUEZZANE**

Quartier Haddadine Bd. Bir Anzarane N° 114
0537 90 84 85
0661 99 70 22
assurances.ouezzane@sanlam.ma

AV RMEL

Quartier Rmel Route de Rabat n° 314 - Ouezzane
0537 46 09 12
0661 99 70 22
av.rmel@sanlam.ma

OUJDA**ASSURANCES EL HOUSSINE CHTIOUI**

Rue Mohammed Abdou, Imm. Es Saâda Bloc C. Rdc Appt. 4
0536 70 12 12
0661 28 02 28
assurances.chtioui@sanlam.ma

ASSURANCES ANGAD

2, Rue Oum El Banine. 1^{er} étage Appt n°1 - Oujda
0536 70 80 92
0661 20 24 83
assurances.angad@sanlam.ma

ASSURANCES EDAGHRI

11, Avenue Ibn Rochd
0536 68 70 24
0662 38 70 96
assurances.edaghri@sanlam.ma

ASSURANCES L'IMPERIAL

N°76 Bd. Mohamed V Rce Mabrouka
0808 53 84 91 / 0536 70 58 00
0671 28 20 07
assurances.imperial@sanlam.ma

ASSURANCES NAHID

Bd. El Fatouaki Imm. Moumen Ali n° 23 1^{er} étg Appt n° 2
0536 68 84 04
0678 48 06 75
assurances.nahid@sanlam.ma

ASSURANCES SLISLI

16, Rue El Imam El Ghazali Rdc Local n°2
0536 70 63 63
0668 83 87 65
assurances.slisli@sanlam.ma

ASSURANCES SARA BENYAGOUB

Bd Allal El Fassi Lot El Ouafa - Bloc 29 - n°3 - Lazaret - Oujda
0536 74 43 74
0601 36 02 02 / 0661 63 12 38
assurance.benyagoub@sanlam.ma

SOCIETE D'ASSURANCE ICHOU BABOU (AV OUJDA)

118 Bd. Mbark Lbekay Jaada n°10 - Oujda
0536 51 06 07
0661 37 88 46
assurances.oujda@sanlam.ma

ASSURANCE NAOUAL DEKKAR

10, Rue Jakarta - Oujda
0536 68 10 10
0666 02 82 96
assurances.naoualdekkar@sanlam.ma

ASSURANCE KHARMACH

2 Rue B 14 Hay Jouhara Lot 449
0536 51 31 31
0608 65 30 90 / 0644 61 03 02
assurances.kharmache@sanlam.ma

AV OUJDA LAHBOUSS

Lot Lahbouss Bd. Abderrahim Bouabid n° 8
0536 74 22 40
0667 57 83 55
agence.lahbouss@sanlam.ma

BUREAU DIRECT OUJDA LES IRIS

49, Boulevard Oum Rabia, Hay Iris
0536 53 38 14
0634 58 38 19
assurances.oujdalesiris@sanlam.ma

OULAD AMRANE**AV OULAD AMRANE**

Magasin Saadoune - Propriété Chouf - Rte de Youssoufia - Cercle Ouled Amrane
0523 34 67 54

0642 03 00 44 / 0638 93 38 67 / 0613 01 75 88
av.ouledamrane@sanlam.ma

OULAD AYAD

CVT OULAD AYAD

Route Nationale n°8
0523 44 48 39
0661 23 05 04
agence.cvtouladayad@sanlam.ma

OULAD M'BAREK

AV OULED M'BAREK

Boulevard du 20 Août - Oulad M'barek
0523 46 01 16
0661 18 16 08
bdoulad.mbark@sanlam.ma

OULED BERHIL

RIHAB ASSURANCE

13 Route de Marrakech Municipalite de Ouled Ben Rhil
0528 53 15 15 / 0528 53 15 07
0661 99 15 78
assurances.rihab@sanlam.ma

OULED FREJ

AV HAD OULAD FREJ

Station Service Petrom Hay Ryad
0523 36 46 25
0661 81 82 69
assurances.hadouladfrej@sanlam.ma

OULED TEIMA

ASSURANCES OULED TEIMA

N°76 Bd. Mohamed V. Lot Mouisset
0528 52 19 12
0666 46 84 00
assurances.ouledteima@sanlam.ma

ASSURANCES WINK HOUARA

Route du Souk, Ouled Teima, Souss Massa
0528 82 76 50
0671 13 72 16
assurance.wink@sanlam.ma

OULMES

ASSURANCES OULMES

229, Bd. Moulay Ismail Hay PAM - Oulmes
0537 52 32 32
0622 55 14 08
assurance.oulmes@sanlam.ma

OURIKA

AV OURIKA

Quartier Commercial Timskrin Imilal - Ourika
0524 48 22 22
06 61 42 24 05
av.ourika@sanlam.ma

OUTAT EL HAJ

OUTAT ASSURANCE

Avenue Hassan 2 - 179 Hay Moulouya 33 300 - Outat Lhaj
0535 59 29 44
0677 65 68 78 / 0666 93 74 29
assurance.outat@sanlam.ma

RABAT

ASSURANCES LAHRICHI

Imm. A Bur 4 Centre Commercial Al Manal El Menzeh Rabat Cp
10150
0537 29 46 70 / 0537 79 27 05 / 0808 39 46 33
0622 67 99 66 / 0661 75 29 54
assurances.lahrichi@sanlam.ma

ASSURANCES R'BATI (CABINET R'BATI D'ASSURANCES ET DE CRÉDIT)

4, Rue Benzerte
0537 70 90 09
0661 13 75 72
assurances.rbati@sanlam.ma

ASSURANCES PROXIMA

20, Rue Youssef Ibn Tachfine - Hassan - Rabat
0537 26 38 87 / 0661 48 58 20
0661 95 89 96
assurances.proxima@sanlam.ma

ASSURANCES ASSAI

281, Avenue Mohamed V Rabat
0537 70 99 69 / 0537 70 71 36
0661 28 26 58
assurances.assai@sanlam.ma

ASSURANCES AL MAJD

Rue El Ganzra Imm. B Apt. 1 - Agdal
0537 68 02 90 / 28
0661 13 68 80
assurances.almajd@sanlam.ma

ASSURANCES KETTASUR

3 Av Kebibat Imm. Des Habous - Rabat
0537 20 44 66
0661 37 19 29
assurances.kettasur@sanlam.ma

ASSURANCES LES PALMIERS

8, Bis Rue Dayet Roumi Agdal
0537 57 10 22 / 23
0661 16 28 81
assurances.lespalmiers@sanlam.ma

ASSURANCES OUSSAMA

Bloc DI N°45 Kouass Cité Yacoub El Mansour Rabat
0537 29 38 42 / 0537 29 38 54
0661 86 69 36
assurances.oussama@sanlam.ma

ASSURANCES EZZIANI

Imm. 1 A Résidence Kasbah Hay Nahda 1
0537 75 04 28
0661 42 66 89
assurances.ezziani@sanlam.ma

MERYASSUR

Douar El Qora - Yacoub El Mansour
0537 29 85 06
0664 14 27 53
assurance.meryassur@sanlam.ma

RIGHT BRAIN INSURANCE

Immeuble 23 Avenue du Congo n°1
0537 70 49 37
0649 10 60 96
insurance.right-brain@sanlam.ma

CVT RABAT Q.I TAKADDOUM

Route Ceuta Hay Rmila
0539 71 54 24
0661 18 59 95
agence.rabatqitakaddoum@sanlam.ma

**AV RABAT TOUR HASSAN**

Immeuble Omniprise, Angle Avenue Al Alaouite Et Rue Al Mariniyine
0537 73 74 20 / 0537 73 74 32
agence.tourhassan@sanlam.ma

BUREAU DIRECT RABAT MABELLA

5, Rue Tadla Mabella
0537 75 67 44
0766 25 69 51
assurances.rabatmabella@sanlam.ma

BUREAU DIRECT RABAT AKKARI

1 Avenue Sidi Mohamed Ben Abdellah - Akkari
0537 69 15 84
0661 40 03 00
assurances.rabatakkari@sanlam.ma

RICH**ASSURANCES OUTAHAR ASSUR**

30, Rue El Qods
0535 58 90 83
0666 38 01 50
assurances.outaharassur@sanlam.ma

RISSANI**AV RISSANI**

106 Boulevard Moulay Ali Cherif - Rissani
0535 57 51 60
0667 94 82 93
av.rissani@sanlam.ma

ROMMANI**ASSURANCE LAHMIDI**

Avenue Allal Ben Abdellah - n° 2 - Rommani Centre
0537 51 64 04
0661 63 15 53
assurance.lahmidi@sanlam.ma

SAFI**ASSURANCES OUAZIZ**

N 01 Rue Lisbonne Safi
0524 46 45 80 / 0524 46 18 60
0661 16 47 14
assurances.ouaziz@sanlam.ma

ASSURANCES BABBOUH

22, Avenue de La Liberté
0524 61 28 53
0661 23 63 01
assurances.babbouh@sanlam.ma

ASSURANCES ALIOUI

Avenue Moulay Idriss 1^{er} - Lot 49 Lalla Hnia Hamria - Safi
0524 46 46 78
0661 21 12 49
assurances.alioui@sanlam.ma

BUREAU DIRECT SAFI

22, Avenue Lafkih El Haskouri - Lotissement Sanaa - RDC - Quartier Sidi Abdelkrim - Safi
0524 66 63 00
0662 01 29 30
bd.safi@sanlam.ma

SALE**ASSURANCES ABOUELFATH**

Av. Hassan II Complexe Bab Sala - Imm Chmaou Magasin m2 bettana
0537 81 36 81
0661 40 24 44
assurances.abouelfath@sanlam.ma

ASSURANCES EL MAMOUN

6, Avenue 2 Mars Salé Médina. Code postale : 11 150
0537 88 18 66
0661 17 10 47
assurances.elmamoun@sanlam.ma

ASSURANCES TAOUSI

N° 11, Avenue Mohamed V, Tabriquet - Sale
0537 85 30 10
0665 10 43 12
assurances.taousi@sanlam.ma

ASSURANCES SOPRASSUR

13 Avenue Hassan II Lot Maktouba El Karia - Sala El Jadida
0537 83 11 21
0661 90 07 31
assurances.soprassur@sanlam.ma

ASSURANCES RAISSI

Avenue 6 Novembre Résidence Touahri 10 Magasin 4 Imm 6 - Tabriquet
0537 85 29 45
0661 10 46 55
assurances.raissi@sanlam.ma

ASSURANCES EL KHEIR

Avenue Hassan El Ouazzani, Hay Salam, Secteur 3 n° 851
0537 81 40 66
0673 72 53 59
assurances.elkheir@sanlam.ma

DHA SALÉ

Avenue Mohamed V n° 74 Hay Dar El Hamra - Sale
0537 87 23 87
0661 06 60 04
assurance.dhasale@sanlam.ma

ASSURANCES SALE NOUR

Avenue Sanaoubar Immb 4 G1 - Hay Al Walae - Karia Ouled Moussa
0537 83 35 62
0622 62 76 81
assurances.salenour@sanlam.ma

BUREAU DIRECT KARIAT OULAD MOUSSA

225, Avenue Moulay Rachid, Hay Baraka, Secteur 4
0537 82 71 58
0656 10 17 30
assurances.kariatouladmoussa@sanlam.ma

AV ROUTE DE KENITRA (EX. BD SALE HAY AL AMAL)

7, Bd Mohammed VI - Résidence Nada - Route de Kenitra - Hay El Amal
0537 84 96 88
0661 42 28 25 / 0636 31 10 19
assurance.salehayalamal@sanlam.ma

ASSURANCES AL MIHANIA

Av. Bouregreg N° 1 071 Sala Al Jadida
0537 53 48 39
0661 46 31 39
assurances.almihania@sanlam.ma

SBAA AYOUNE**SAMIRA ASSURANCES**

Boulevard Hassan 2 - Sbaa Ayoun
0535 54 64 81
0667 29 41 18
assurance.samira@sanlam.ma

SEBT GZOULA**AV SEBT GZOULA**

9, Lot Assaad Local Commercial N° 1
0524 64 03 80
0600 62 63 38
agence.sebtgzoula@sanlam.ma

SEBT OULAD NEMMA**ASSURANCES BENI MOUSSA MAAOUNI**

73, Bd. Bir Anzarane, Souk Sebt
0523 47 39 65
0661 84 20 91
assurances.benimoussamaaouni@sanlam.ma

SEFROU**ASSURANCES JAWHARA**

Immeuble Al Akhawane N° 62, Appt n°4, 2^{ème} étage Route Boulemane
0535 96 97 95 / 0535 66 26 01
0668 75 43 02
assurances.jawhara@sanlam.ma

ASSURANCES AL KAWTHAR

N°24 Hay Lamkassem Lots Jnane Elma Ouled Adloune Sefrou
0535 96 97 83
0664 90 55 05
assurances.alkawthar@sanlam.ma

AMAM-ASSUR

N° 126, Lot Hind, Sidi Boumediane - Sefrou
0535 68 39 47
0661 86 57 00
agence.sefrou@sanlam.ma

SELOUANE**ASSURANCE SELOUANE**

59, Bd. Mohamed V, Selouane - Nador
0536 35 80 30
0661 60 71 01
assurances.selouane@sanlam.ma

SEMARA**ASSURANCES OMAR ABDELAHI**

Av Hassan II N° 274 Es Semara
0528 88 73 31
0661 83 10 45
assurances.omarabdelahi@sanlam.ma

SETTAT**ASSURANCES EL YACOUBI**

Place de La Liberté
0523 40 21 09
0666 17 10 49 / 0676 26 68 22
assurances.elyacoubikarim@sanlam.ma

ASSURANCES DE LA PLACE

Rue Pasteur, Résidence Annakhil - B.P : 654
0523 40 50 14
0661 16 66 74
assurances.delaplace@sanlam.ma

AV SETTAT EL KHEIR

Angle Bd. Les Roses et Bd. Albassatine Lot 388 Résidence Kheirallah Mojamaa Elkheir n° 1 Lot n° 388
0523 40 32 01
0661 23 40 86
av.settatelkheir@sanlam.ma

SID L'MOKHTAR**AV SIDI L'MOKHTAR**

Lot Aad Al Jadid - Immeuble Oum Al Qora - Route d'Agadir
0524 36 26 65
0661 42 79 25
av.sidilmoukhtar@sanlam.ma

SIDI ABDALLAH GHIAT**AV ABDALLAH GHIAT**

Propriété TALBAOUI, Centre Sidi Abdellah Ghiat
0524 48 50 08
0661 58 32 01 / 0661 58 18 68
av.sidiabdallahghiat@sanlam.ma

SIDI ALLAL EL BAHRAOUI**SG ASSURANCES**

Lotissement Frigo Maamoura Imm 4 Bureau 4
0537 52 07 07
0661 21 67 45
assurance.sg@sanlam.ma

SIDI ALLAL TAZI**AV SIDI ALLAL TAZI**

Lotissement Houda n° 36
0537 31 94 88
0670 10 90 78
assurances.sidiallaltazi@sanlam.ma

SIDI BENNOUR**ASSURANCES EL KORCHI**

Appt 5, Imm Annakhil, Bd. des Far
0523 35 90 37
0670 63 96 69
assurances.elkorchi@sanlam.ma

SIDI BIBI**AV SIDI BIBI**

Route de Tiznit Centre Sidi Bibi P/Cht
0528 81 64 68
0670 59 12 52
assurances.sidibibi@sanlam.ma

SIDI BOU OTHMANE**ASSURANCES IBNO AMER**

N°36 Hay Jbilate 1 - Sidi Bou Othmane
0524 32 06 91
0682 80 85 28
assurance.ibnoamer@sanlam.ma

SIDI KACEM**ASSURANCES ASSURAMI**

N°9 Rue 5 El Hay Al Jadid
0537 59 64 26
0661 77 22 12 / 68 88 91 16
assurances.assurami@sanlam.ma

ASSURANCES BENZEROUAL

51, Avenue Mohamed V
0537 59 45 11
0663 04 82 23
assurances.benzeroual@sanlam.ma

SIDI RAHHAL AL HAOUZ**SIDI RAHHAL AL HAOUZ**

N°28 Rue El Maghirb El Arabi Sidi Rahhal Al Haouz - El Kelaa des Sraghna
0524 24 00 04
0641 68 73 32
bd.sidirahal-alhaouz@sanlam.ma

SIDI SLIMANE**AV SIDI SLIMANE**

Rez de Chaussée, Lot 40, Jalil Tazi
0607 59 12 43
0661 16 10 73
agence.sidislmane@sanlam.ma



SIDI SLIMANE ECHCHRAA

AV SIDI SLIMANE ECHCHRAA

Boulevard Mohamed V n° 5 Sidi Slimane Echchraa
0536 25 52 03
0661 43 02 62
av.sidislimaneechchraa@sanlam.ma

SIDI SMAIL

AV SIDI SMAIL

N° 3 Lotissement El Bahbouhi - Sidi Smail
0523 36 21 53
0661 37 81 05
av.sidismail@sanlam.ma

SIDI YAHIA EL GHARB

ASSURANCES HIMMICHE

Hay El Wahda n°1 Groupe 4 Bloc A n°2
0537 30 03 47 / 08 08 52 86 91
0666 03 84 20
assurances.himmiche@sanlam.ma

SIDI YAHIA ZAER

CVT SIDI YAHIA ZAER

Route Ain Aouda - Sidi Yahia Zaers - Temara
0537 61 91 90
0668 71 92 88
assurances.sidiyahyzaer@sanlam.ma

SKHIRATE

CENTRE DE CONSEIL EN ASSURANCES

N° 45 Lotissement Riad Sekhirat
0537 74 24 32
0661 23 19 50
assurances.centreconseilassurances@sanlam.ma

SOUK LARBAA

ASSURANCES NOVASSUR

N°3 Av. Mohamed V
0537 90 13 13
0661 93 32 70
assurances.novassur@sanlam.ma

SOUK SEBT

AV SOUK SEBT

Quartier Sidi Hadri Route Beni Mellal Souk Sebt
0523 47 20 64
0662 75 14 95
agence.souksebt@sanlam.ma

TAFRAOUTE

AV ATLAS TAFRAOUTE

Route Ameln
0528 80 14 65
0671 13 72 16
assurance.atlas-tafraout@sanlam.ma

TAHANNAOUTE

AV TAHANNAOUTE

Bd. Sidi Mohamed Oufares - Tahannaoute
0524 48 40 14
0661 42 24 05
assurances.tahannaoute@sanlam.ma

TAHLA

AV TAHLA

Immeuble Mssissi - Avenue Atlas - Tahla
0535 67 90 35
0661 33 81 49
av.tahla@sanlam.ma

TALIOUINE

BENBRAHIM ASSURANCES DU SAFRAN

Avenue Mohamed V Route Nationale n° 10 - Taliouine
0528 53 40 18
0681 34 04 63
assurances.benbrahim@sanlam.ma

TAMELLALT

ASSURANCES TAMELLALET

30 Lot El Bahja Tamellalt
0524 23 45 26
0667 05 82 43
assurances.tamellalt@sanlam.ma

TAMESNA

AV TAMESNA

Groupe Ennajah Imm. GH 16 n° 10
0537 61 91 46
0658 10 57 43
av.tamesna@sanlam.ma

TANANT

AV TANANT

Rez de chaussée Quartier El Massira Tanant Centre
0523 50 72 10
0622 49 20 40
assurance.tanant@sanlam.ma

TANGER

ASSURANCES MOURABET

54, Bd. Pasteur 1^{er} étage n°29
0539 33 41 77
0661 40 01 71
assurances.mourabet@sanlam.ma

ASSURANCES BOUMOUHSEN

Résidence Hamza, Boulevard Moulay Youssef - Entre Sol, Tanger
0539 34 17 65 / 0539 34 17 66
0662 06 35 73
assurances.boumouhsen@sanlam.ma

ASSURANCES AFAILAL

48 Boulevard Moulay Ismail Résidence El Asri1 Rdc n° 1 Tanger
0539 95 79 39
0661 16 75 38
assurances.afailal@sanlam.ma

ASSURANCES EL KASRI

Lot. Ennahda 11 Av. El Qods
0539 95 98 99 / 0539 95 95 95
0661 72 78 36
assurances.elkasri@sanlam.ma

ASSURANCES DU DETROIT

8, Place de France - B.p 2089
0539 93 28 31 / 0539 93 46 98
0661 14 97 86
assurances.detroit@sanlam.ma

ASSURANCE CHAAT

Avenue Mahatmaghandi 26 étage 01 Apprt 06 (Adresse de Correspondance)
0539 94 52 08
0652 43 75 47
assurances.chaat@sanlam.ma

CHAAIRI ASSURANCES

Avenue de La Résistance Imm. 67 n° 3 - 90 000 - Tanger
0539 34 31 90
0676 32 65 47 / 0661 10 57 08
assurances.chairi@sanlam.ma

CM ASSURANCE CONSEIL

Hay El Majd Av Qods n° 123 - Tanger
0539 35 24 20
0662 84 40 50
assurances.chikhi@sanlam.ma

EL JIRARI ASSURANCES

Benimakada Lot Jirari 3 Lot 1048
0539 35 08 73
0668 70 28 07
assurance.eljirari@sanlam.ma

ASSURANCES HAIMOUD & BOURACHDI

149 Avenue Mohamed V, Immeuble MIMOUZA n° 16 - Tanger
0539 94 21 92
0670 07 02 98 / 0661 31 55 53
assurances.haimoudetbourachdi@sanlam.ma

TOTAL ASSUR

Avenue Al Qods Complexe Anouar 3 Bloc n° 70
0700 06 75 95
0661 92 70 34
assurance.totalassur@sanlam.ma

ASSURANCE AZDINE

Avenue Royaume Arabie Saoudite - Quartier Sidi Bouhaja n° 3216
05 39 36 55 36
0672 73 05 32
assurance.azdine@sanlam.ma

PRESTIGE ASSURANCES

Souani - Boulevard d'Anfa n° 6 - Tanger
0539 33 35 25
0662 60 20 04
assurances.prestige@sanlam.ma

LA MAISON DE L'ASSURE

N° 108 Rdc Branes - Avenue Ibn Ardoun - Tanger
0539 42 08 03
0661 42 35 21
assurances.lamaisondelassurance@sanlam.ma

ASSURANCES AL GHALI

Avenue Imam Mouslim - Résidence Bouzina - Magasin n° 118
0539 37 11 98
0652 61 51 44
assurances.elghali@sanlam.ma

AV TANGER AL IRFANE

Immeuble 345, Route de Rabat
0539 39 21 21
0668 13 59 13
agence.alirfane@sanlam.ma

AV TANGER MENARA

Tajziat Ousra El Manara n°22
0539 38 42 70
0662 06 35 73
agence.menara@sanlam.ma

AV TANGER MOULAY RACHID

Avenue Moulay Rachid - Résidence Aida Village - Immeuble 1
Magasin n°1
0539 90 47 12
0661 33 78 30 / 0661 15 23 46
avtanger.moulayrachid@sanlam.ma

AV TANGER AHLAN

Bd, Arabie Saoudite, Lot Al Oyoum, Rés Azizia n° 76/78/80,
Appt n°7 - Tanger
0539 30 70 30
0661 40 71 63
assurance.tanger-ahlan@sanlam.ma

MIRACLE ASSUR

Florenca, Rue Chahid Abdelhadi Tayib n° 8A - Tanger
0808 54 20 59
0649 98 31 53
assurances.miracle@sanlam.ma

DAMAN SEGUROS

15 Lotissement Mediterannée 1 - TZI n° 3 Tanja Balia - Malabata
Mall
0521 02 07 30
0664 33 28 22
daman.seguros@sanlam.ma

AV TANGER TFZ

Propriété AL FARABI 71, Imm3 RDC n° 7C, Tanger Gueznaya
0531 00 06 16
0632 33 53 62
av.tangertfz@sanlam.ma

TANTAN**ASSURANCES BENKHANFAR**

Postale/27 Av Ibn Sina B.p 103 Tan Tan
0528 87 79 38
0662 19 21 76
assurances.benkhafar@sanlam.ma

TAOUNATE**ASSURANCES EL BAKKOURI**

Bd. Mohamed V - Route de Fes
0535 68 93 51
0661 35 18 28
assurances.elbakkouri@sanlam.ma

TAOURIRT**ASSURANCES FAGROUD**

216 Bd. Mly Abdellah 60800 - Taourirt
0536 67 99 72
0661 42 19 30
assurances.fagroud@sanlam.ma

BUREAU DIRECT TAOURIRT

Boulevard Mly Abdellah - Quartier Takadoum - n° 158 bis
0536 69 56 39
0666 62 86 39 / 0641 15 07 07
assurance.taourirt@sanlam.ma

TARGUIST**AV TARGUIST**

Avenue Tetouan Lot Al Amal n° 54 - Targuist
0539 80 94 98
0661 18 78 59
agence.targuist@sanlam.ma

TARMIGTE OUARZAZATE**ASSURANCES TARMIGTE**

Douar Tigami Lajdid, Tarmigte - Ouarzazate
0524 85 47 47
0663 58 80 07
assurances.tarmigte@sanlam.ma

TAROUDANT**PSP ASSURANCES**

Route Ouled Aarafa, Quartier Mhaita
0528 85 25 26
0661 47 67 14
assurances.taroudant@sanlam.ma

KOUHAIZ ASSURANCES

N° 428 Avenue Prince Heritier Sidi Mohamed, Angle Bd. El
Mokhtar Soussi
0528 55 16 89
0694 77 50 32
assurances.kouhaiz@sanlam.ma



TASSOULTANT SIDI MOUSSA

AV TASSOULTANT

2325 Sidi Moussa - Tassoultante
0524 38 76 76
0697 15 76 90 / 0668 80 22 78
av.tassoultante@sanlam.ma

TATA

STE ASSURANCE NADINE

Avenue Mohamed V près de la Banque Populaire BP 1129
0528 80 25 77
0613 03 68 50
assurances.nadine@sanlam.ma
assurancenadine@gmail.com

TAZA

ASSURANCES TOUZANI

Imm Yaakoubia, Avenue Mohamed V, 1^{er} étage - Appt 1
0535 67 39 40
0661 33 81 49
assurances.touzani@sanlam.ma

FRIOUATO ASSURANCE

Immeuble Fathallah, Bd. Mohamed 6 CP 35000 - Taza
0535 28 24 20
0669 16 64 84
assurances.friouato@sanlam.ma

TAZARINE

ASSURANCE TAZARINE

Douar Tazarine
0535 39 00 66
0661 63 00 03 / 0619 85 60 00 / 0671 96 46 39
assurances.tazarine@sanlam.ma

TAZNAKHT

AV TAZNAKHT

N°19 Avenue Moulay Abdellah Taznakht province d'Ouarzazate
0524 84 13 57
0673 11 81 08
av.taznakht@sanlam.ma

TEMARA

ASSURANCES TEMASSUR

Avenue Hassan II. imm. 2 - Appt. 3
0537 64 18 41
0663 44 19 17
assurances.temassur@sanlam.ma

ASSURANCES CHAHID

Immeuble 6, Magasin 12 Résidence Jardin des Oudayas Quartier
Guich des Oudayas
0537 60 41 60
0650 78 14 84
assurances.chahid@sanlam.ma

LAKHALASSUR (EX. AV TEMARA MOULAY DRISS)

Rc n°3 Résidence Michliflen 2 Bd. Mly Driss 1^{er} Massira 1 Temara
0537 60 33 85
0668 09 72 81
assurances.lakhalassur@sanlam.ma

ASSURANCES SARA

Temara Maghreb Al Arabi, Massira 2, RC 1302
0808 65 30 62
0601 36 02 02
assurances.sara@sanlam.ma

TEMSAMANE

STE ASSURANCE TEMSAMAN

Rue 01 n° 192 Krouna Centre Temsamane Province Driouch
0536 40 61 40
0661 95 70 14
assurances.tamsamane@sanlam.ma

TEMSIA

CVT TEMSIA

Centre de Visite Technique Temsia - Douar Ait Moussa
0528 31 91 40
0661 22 36 26
cvt.temsia@sanlam.ma

TETOUAN

ASSURANCES EL KASIMI

17, Avenue Med V Appt. n°2
0539 96 42 99
0661 29 91 81
assurances.elkasimi@sanlam.ma

ASSURANCES EL YACOUBI DU NORD

Av des Far Résidence Ismailia Bloc B n°3
0539 70 90 70 / 0539 70 90 71 / 0539 70 90 72
0661 13 21 91
assurances.elyacoubidunord@sanlam.ma

ASSURANCES GUESSOUS ET BENET

8, Av. 10 Mai - Tétouan
0539 71 02 65/68 - 0539 70 28 44
0661 40 71 63
assurances.guessousetbenet@sanlam.ma

ASSURANCES L HAMMANI

223 Av. des Far 1 étage n° 2 - Teouan
0539 99 73 49
0661 92 52 89
assurances.lhammani@sanlam.ma

ASSURANCES AMRAOUI

7. Av Khalid Ibn Oualid Quartier Louada - Tetouan
0539 71 16 43
0660 71 80 56
assurances.amraoui@sanlam.ma

ASSURANCES AHLE AL KHAYR

113, Avenue Casablanca - 93002 Tetouan
0539 72 35 30
0660 32 12 15
assurances.ahlealkhayr@sanlam.ma

AV 9 AVRIL

Avenue Haj Mohamed Bennouna - Quartier Boujarrah - Tetouan
0539 72 58 23
0661 29 91 81
av9.avril@sanlam.ma

TIFLET

ASSURANCES ZEMMOUR TIFLET

296, Avenue Mohamed V
0537 51 12 82
0663 65 67 10
assurances.zemmourtiflet@sanlam.ma

CVT TIFLET

Tiflet, Km 2 Route de Rabat
0537 51 53 22
0661 92 00 78
agence.tiflet@sanlam.ma

TINGHIR

ASSURANCES IGHIR

N° 307 Av. Mohamed V
0524 83 53 65
0666 16 52 19
assurances.ighir@sanlam.ma

ASSURANCES TINGHIR

412 Av. Mohamed V
0524 83 54 46
0661 86 80 92
assurances.tinghir@sanlam.ma

TINJDAD**TIMKIT ASSUR**

Tinjdad Centre
0535 78 60 09
0615 31 74 02
assurances.timkt@sanlam.ma

TISSA**AV TISSA**

Hay Al Massira Baladia Tissa
0535 68 03 18
0661 67 33 22
assurances.tissa@sanlam.ma

TITMELLIL**ASSIANA ASSURANCES**

Bd Attawhid, Hay Amal 1 - Tit Mellil
0522 51 14 56
0664 70 99 11
assurance.assiana@sanlam.ma

TIZNIT**ASSURANCES AIT BAAMRANE**

21 Lotissement Al Wahda Cite El Yousseoufia Tiznit
0528 60 22 55
0668 59 66 74 / 0661 38 61 44
assurances.aitbaamrane@sanlam.ma

GROUPE FIKRI G.F. ASSURANCES BAHAMOU

N°4, Bloc C, Amicale des Fonctionnaires - Tiznit
0528 60 03 03
0661 08 26 10
assurances.bahmou@sanlam.ma

TLAT LOULAD**AV TLAT LOULAD**

12, Bd Mohamed V - Tlat Loulad
0808 50 70 21
0661 18 56 68
av.tlat-loulad@sanlam.ma

YOUSOUFIA**ASSURANCE EDDAMAN**

Lot N° 83 Erac Hay Hassani N° 1
0524 66 03 33 / 0524 64 60 03
0613 01 75 88
assurances.eddaman@sanlam.ma

ZAGORA**ASSURANCES ZAGORA**

65, Hay El Moussala Zagora 45900
0524 84 79 41
0661 33 63 34
assurances.zagora@sanlam.ma

ZAIO**AV ZAIO**

102, Bd. Edakhla Hay Pam Zaio
0536 33 92 58
0661 48 45 06
assurances.zaio@sanlam.ma

ZEGHANGHANE**ASSURANCES INTISSAR GOUDAN**

126, Av. Y. Ben Tachefine B.P. 561
0536 35 11 37
0623 33 82 74
assurance.intissargoudan@sanlam.ma

SEGURO ASBAI

Jaadar Centre - Route Pricipale Nador Zghanghane
(en face Banque Populaire)
0536 35 19 59
0667 07 15 35
assurances.zeghanghane@sanlam.ma

ZOUMI**BD ZOUMI**

Hay Ain Adam Zoumi Centre Zoumi
0537 89 00 68
0661 63 85 41
bd.zoumi@sanlam.ma



Assurance Non-Vie Assurance Vie

Sanlam Maroc | 216, Bd Zerktouni | CP : 20000 | Casablanca, Maroc

Sanlam Maroc - société anonyme d'assurances et de réassurance au capital social de 411.687.400 de DH. Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances. RC Casablanca : 22.341. CNSS : 167.8541 - Taxe professionnelle : 355.11.249
IF : 01084025 - ICE : 000230054000034

+212 522 42 06 06
+212 522 20 60 81

